

PATRIMOINE MONDIAL

Plan de gestion de la candidature sur la Liste du



Ensemble
tectono-volcanique

de la Chaîne des Puys
faî  e de Limagne

Sommaire



Notice



Axe 1

Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage, des édifices volcaniques et géologiques



Axe 2

Gestion de la fréquentation et maintien des activités économiques locales



Axe 3

Partager, accroître et transmettre les connaissances

Sommaire

7



Préambule 5

Notice

1. Fiche synthétique du bien 8

1.a Surface et coordonnées de la zone centrale et de la zone tampon 8

1.b Éléments constitutifs 8

1.c Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle 10
de l'ensemble tectono-volcanique

2. Protections, documents de planification 11
et zonages contractuels existants

2.a Protections réglementaires 12

2.a.1 Site classé Chaîne des Puys 12

2.a.2 Site inscrit 13

2.b Documents de planification et d'aménagement du territoire 14

2.b.1 Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 14

2.b.2 Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont 14

2.c Zonages contractuels intéressant la valeur universelle exceptionnelle 16

2.c.1 Natura 2000 16

2.c.2 Opération Grand Site 19

2.c.3 Chartes forestières de territoire 21

2.c.4 Espaces Naturels Sensibles 21

3. Diagnostic des menaces et des risques 22
et acteurs concernés par la gestion du bien

3.a Facteurs menaçant l'intégrité du bien 22

3.b Analyse forces faiblesses opportunités menaces 25

3.c Acteurs concernés par la gestion du bien 28

4. Méthodologie adoptée pour élaborer 30
le dossier de candidature et le plan de gestion

4.a Un groupe scientifique et technique, noyau dur de la réflexion 30

4.b Une coopération inter-institutionnelle 32

4.c Une concertation et participation de la population et des acteurs locaux .. 32

4.d Un reporting régulier auprès des instances nationales 35

5.	Mode de gouvernance retenu et garanties d'effectivité	36
5.a	Enjeux et philosophie	36
5.b	Schéma fonctionnel	37
5.c	Conventions	37
6.	Projet pour le bien proposé au patrimoine mondial	39
6.a	Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	39
6.b	Projet culturel, écologique, économique et social pour le bien proposé	40
7.	Contenu opérationnel du plan de gestion	42
7.a	Grands axes	42
7.b	Fiches opérationnelles	42
7.c	Tableau de synthèse des actions et indicateurs clés	44

51



Axe 1

85



Axe 2

125



Axe 3



Préambule



L'objectif premier du plan de gestion de la Chaîne des Puys, de la faille de Limagne et de leur environnement géologique, tels que délimités dans le périmètre du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon, est d'assurer la conservation de leur valeur universelle exceptionnelle définie sur la base des critères (vii) et (viii) du Centre du patrimoine mondial. Pour ce faire, un mode de gouvernance spécifique a été défini afin de garantir l'effectivité des objectifs et l'opérationnalité des actions retenues.

À noter que cet outil de programmation propre à l'ensemble tectono-volcanique proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ne vise pas à répondre à toutes les problématiques de ce territoire mais à garantir les valeurs motivant sa reconnaissance internationale. Il ne prétend donc pas à l'exhaustivité mais répond à des objectifs ciblés pour conserver l'intégrité de ce site naturel anthropisé, en complément des politiques publiques sectorielles, mesures de protection et autres programmes d'action déjà en œuvre sur le territoire (ENS, Natura 2000, OGS, site classé...).





Notice



Notice

1. Fiche synthétique du bien

1.a Surface et coordonnées de la zone centrale et de la zone tampon

Coordonnées géographiques à la seconde près

Point central :

$X = 2^{\circ} 58' 34,884''$ - $Y = 45^{\circ} 46' 39,9756''$

Surface du bien et de sa zone tampon

Surface du bien proposé : 24 250 ha

Zone tampon : 16 280 ha

Total : 40 530 ha

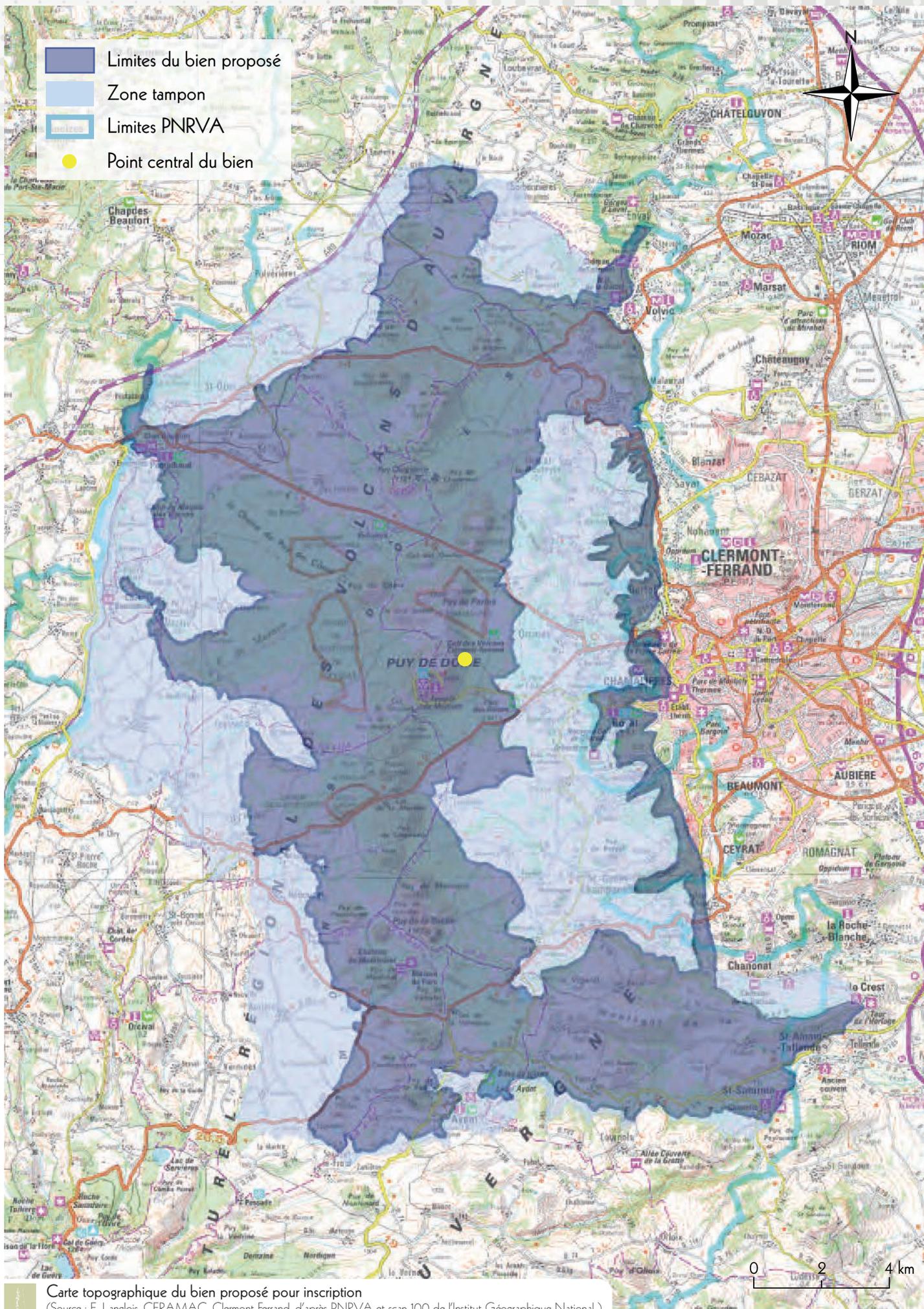
1.b Éléments constitutifs

La délimitation du bien proposé a été définie de manière à inclure tous les attributs géologiques et paysagers constituant la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la base des critères (vii) et (viii) du patrimoine mondial. Ainsi, le bien comprend :

- ▶ le haut du rejet de la faille de Limagne qui détache le plateau des Dômes, substratum de la Chaîne des Puys, de la plaine adjacente ;
- ▶ les quelques 80 volcans monogéniques formant l'alignement nord-sud de la Chaîne des Puys ;
- ▶ les cinq grandes coulées de la Chaîne des Puys ;
- ▶ le relief inversé de la Montagne de la Serre, témoin du travail de dénudation de l'érosion autour d'une coulée volcanique du Pliocène ;
- ▶ les lacs de barrage d'Aydat et la Cassière, montrant l'impact du volcanisme sur la topographie préexistante.

La délimitation de la faille de Limagne, composée de plusieurs segments successifs, s'est faite à partir des pendages de regard est, compris entre 20° et 60°, comme des limites d'urbanisation. La morphologie des vallées creusées par l'érosion torrentielle, qui l'entaillent en plusieurs points, a été respectée. Ces limites reposent également sur la répartition du bâti et les capacités locales de gestion.

Une zone tampon de 163 km² a été adjointe à ce périmètre, qui vise à répondre à la problématique de l'utilisation anthropique des sols volcaniques soulevée dans l'étude thématique de l'UICN,



Carte topographique du bien proposé pour inscription

(Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA et scan 100 de l'Institut Géographique National)

World Heritage volcanoes : thematic study, Global Review of Volcanic World Heritage Properties (2009). Ainsi, à l'est de la chaîne, entre le pied des puys et la faille de Limagne, la zone tampon constitue une enclave englobant les villages et activités agricoles du plateau des Dômes, qui n'affectent cependant jamais l'intégrité physique des édifices volcaniques et ouvrent des cônes de vue permettant de les admirer. Inclus dans le plan de gestion, sans faire l'objet d'autant de dispositifs que le bien, cet espace sert aussi de transition une fois la faille franchie en arrivant depuis l'agglomération clermontoise.

Au sud et au nord, la zone tampon protège les abords paysagers du bien. Elle sert d'espace de recul à garder dégagé de grandes infrastructures pour l'admirer depuis les crêtes – Cournols, Aydat, Saulzet-le-Froid – ou le plateau – Charbonnières-les-Varennes, Volvic. Au nord de la Montagne de la Serre, la zone tampon comprend la vallée de l'Auzon, nécessaire à la compréhension sémantique de l'inversion de relief. Enfin, sur le plateau ouest des puys et jusqu'à la rivière de la Sioule, la zone tampon a été définie de manière à préserver les espaces de cohérence paysagère et de continuité géologique entre le socle et les coulées volcaniques.

1.c Énoncé de la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble tectono-volcanique

Le plan de gestion vise à préserver et renforcer la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé, en garantissant son intégrité et en associant les populations locales à sa valorisation.

La candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne permet de combler une des lacunes de la Liste du patrimoine mondial en matière de sciences de la Terre, car aucun État-Partie n'a proposé à ce jour d'inscrire un site qui illustre de manière globale les processus tectoniques et magmatiques fonctionnant à l'avant d'une zone de collision de plaques continentales. Situé à l'ombre des Alpes et lié au bouleversement tectonique de leur orogénèse, le bien proposé est une mosaïque de formes telluriques. Sur un périmètre restreint – environ 240 km² –, sont réunis comme dans un modèle géologique, les principaux processus expliquant la structuration de la Terre : orogénèse, érosion, fracturation, épirogenèse, sédimentation, magmatisme. Ces processus transparaissent superbement dans le panorama, les roches et les structures du bien proposé, qui conjugue un socle montagneux érodé, un bassin d'effondrement, un relief inversé et un champ volcanique monogénique. Une telle influence dominante de la structure géologique sur le paysage est rarement aussi bien observée que sur cet ensemble tectono-volcanique.

Sur le plan volcanologique, la Chaîne des Puys est l'archétype d'un champ de volcans monogéniques. Chaque appareil résulte d'une éruption brève et unique, donnant une succession d'édifices aux formes pures et individualisées, rassemblant toutes les figures élémentaires d'appareils éruptifs et leurs déclinaisons spécifiques. Son originalité réside dans sa densité – plus de 80 édifices sur 32 kilomètres de long – et dans ses laves différenciées qui se traduisent visuellement par les formes variées des puys. Cette chimie, exceptionnellement riche dans le contexte géodynamique des fossés continentaux, est liée à la complexité de ses chambres magmatiques. C'est également la disposition de la Chaîne des Puys qui la caractérise au niveau mondial : il existe de nombreux champs volcaniques, mais ils sont constitués soit d'édifices dispersés, soit, quand ils sont alignés, quasi-exclusivement de cônes stromboliens, structure la plus répandue dans le monde. Complexe géologique complètement interconnecté, l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne a historiquement permis à la volcanologie de progresser grâce à une compréhension exhaustive des formes et des processus terrestres. Il continue de faire l'objet de nombreuses recherches et visites pédagogiques, constituant une fenêtre incomparable pour l'observation des processus de construction de la Terre.

La beauté du site a très tôt été associée à sa signification géologique. Remarqué dès l'Antiquité pour ses qualités scéniques, il a été consacré et révélé au grand public par les découvertes scientifiques. À partir du XVIII^e siècle, lorsque l'on regarde la Chaîne des Puys, on y voit un musée du volcanisme à ciel ouvert rassemblant une collection aussi complète que possible d'objets géologiques, et où l'idée pédagogique du savoir se combine à celle de l'esthétique. Et tel un musée, le bien proposé semble répondre à une véritable scénographie. Le piédestal de la faille y met naturellement en exergue le remarquable alignement des miniatures volcaniques auquel s'ajoute un jeu naturel sur les proportions et la disposition des édifices, dont les plus imposants sont placés, comme délibérément, en son centre. Cela dessine une ligne de crête des plus harmonieuses et graphiques. Il émane une véritable poésie du contraste entre le gigantisme des phénomènes géologiques concentrés sur cet ensemble, leur échelle chronologique colossale, et leur aspect pourtant si gracieux, apaisant et accessible. Cela vaut au site d'être souvent comparé à la Planète du Petit Prince, et comme lui, les habitants de la Chaîne des Puys ont pris soin de leur champ volcanique à taille humaine et l'ont cultivé. Cette candidature présente une ressource géologique classique, de renommée scientifique internationale, pittoresque et accessible, et constitue un type de bien naturel non encore inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

2. Protections, documents de planification et zonages contractuels

La protection et la valorisation du bien proposé sont assurées par un dispositif législatif national, des documents réglementaires d'aménagement du territoire, comme par des opérations locales et des dispositifs contractuels. Du point de vue opérationnel, des actions viennent mettre en œuvre ces orientations et protections. Ainsi, les menaces liées à l'érosion, la fréquentation, les conflits d'usage et la fermeture des paysages font l'objet d'actions contractuelles comme de politiques sectorielles initiées par les différentes institutions qui se partagent la gestion de ce territoire, au premier rang desquelles communes, communautés de communes, Conseil général du Puy-de-Dôme, Conseil régional d'Auvergne, services de l'État en région et Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA).

Quelques expériences pilotes complètent enfin cet ensemble d'actions, dont s'inspirera le plan de gestion de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

2.a Protections réglementaires

2.a.1 Site classé Chaîne des Puys

Le classement de la Chaîne des Puys par décret ministériel a eu lieu le 26 septembre 2000. Il résulte de différentes mesures de protection mises en place au cours du XX^e siècle, comme de signaux d'alerte déclenchés par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne créé en 1977. Ce fut notamment le cas dans son dossier « *La Chaîne des Puys, site protégé, site menacé ?* » en 1991. Ces actions ont permis d'aboutir à une commande de la part de l'Etat en 1996 : « *Compte tenu à la fois de la fragilité, de la qualité et de la cohérence incontestable de ces paysages et de l'intérêt géologique d'un des ensembles volcaniques les plus grands d'Europe, madame la Ministre de l'environnement a souhaité, en Juillet 1996, que soit entreprise une procédure de classement au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les sites* ».

Surface concernée

Le territoire du site classé couvre 13 640 ha, et s'étend du nord au sud sur 30 kilomètres. Ce périmètre comprend la quasi-totalité des appareils de la Chaîne, et le choix du tracé a été fait de façon à respecter les perspectives et les cônes de vues les plus pittoresques sur les volcans. Il paraissait en effet nécessaire de prendre des marges de recul suffisantes pour permettre d'apprécier les formes et les volumes du relief. De plus, il a été convenu d'intégrer quelques formes originales, représentatives d'activités volcaniques spécifiques, telles que des cratères d'explosion et des coulées.

Le site classé concerne douze communes du département du Puy-de-Dôme :

- | | | |
|-------------------------------|------------|---------------------------|
| ▶ Charbonnières-les-Vareannes | ▶ Mazayes | ▶ Saint-Genès-Champanelle |
| ▶ Pulvérières | ▶ Aydat | ▶ Orcines |
| ▶ Saint-Ours-les-Roches | ▶ Ceyssat | ▶ Chanat-La-Mouteyre |
| ▶ Aurières | ▶ Nébouzat | ▶ Volvic |

Implications réglementaires

Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf par autorisation spéciale du ministre chargé des sites.

Un classement au titre des sites a pour objectifs de :

- ▶ consacrer un paysage remarquable ;
- ▶ préserver un patrimoine et le transmettre aux générations futures ;
- ▶ préserver un capital naturel et culturel support du développement économique et en particulier touristique ;
- ▶ valoriser ce patrimoine et ce capital dans le respect de ses caractéristiques propres.

La reconnaissance en site classé de cet espace naturel permet d'organiser la préservation et la gestion des sites sous la responsabilité de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et les propriétaires concernés.

Le classement en site classé ou inscrit implique notamment les effets suivants :

- ▶ dans les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), le classement crée une servitude d'utilité publique opposable au tiers, il s'impose aux documents d'urbanisme et aux propriétaires des parcelles comprises sur le site ;
- ▶ le camping, le caravanning et l'installation de villages vacances sont interdits sauf dérogation accordée par le Préfet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ;
- ▶ lors de la création de lignes électriques ou de réseaux téléphoniques nouveaux, il est fait obligation d'enfouissement de ces réseaux ;
- ▶ la publicité et l'affichage sont interdits, sauf dérogation ;
- ▶ pour tout abattage d'arbres et autres demandes d'autorisation de gestion forestière – boisements –, la commission départementale des sites doit être consultée ;
- ▶ de même pour les demandes concernant la construction d'éléments d'accueil et de gestion du public – bâtiments, signalétique, parking, cheminements.

Le classement est une protection forte qui permet le développement d'activités économiques liées au tourisme dans le souci de la préservation des paysages, et correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, en reconnaissance de son intérêt général.

2.a.2 Site inscrit

Surface concernée

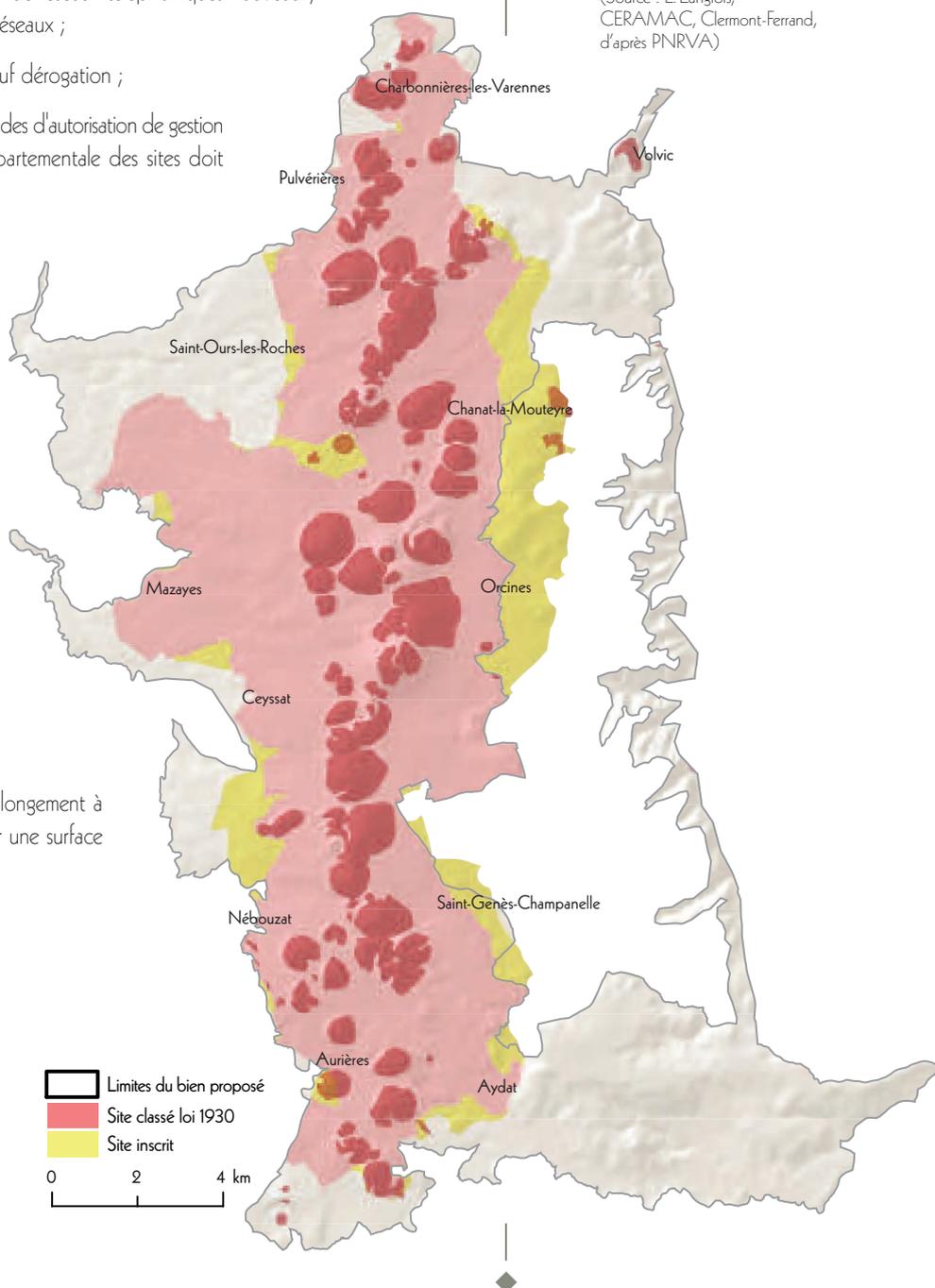
Le site inscrit de la Chaîne des Puys est un prolongement à l'est et à l'ouest du site classé du même nom, sur une surface de 2 430 ha.

Implications réglementaires

L'inscription a pour objectifs de :

- ▶ veiller à la gestion raisonnée du site ;
- ▶ associer les acteurs locaux à la notion d'espace protégé ;
- ▶ valoriser un patrimoine local par la reconnaissance officielle.

Périmètre du site classé et limites du bien proposé
(Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA)



2.b Documents de planification et d'aménagement du territoire

Deux grands documents de planification et d'aménagement vont orienter l'évolution de ce territoire et ses paysages dans la décennie à venir : la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont. Résultats d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs politiques locaux, qui ont tous été associés à leur élaboration respective, ces deux documents de planification territoriale ont une portée tant programmatique que réglementaire. En cohérence complète, puisque le SCoT du Grand Clermont se doit d'être compatible avec la charte du Parc, ils mettent notamment l'accent sur la préservation du patrimoine géologique – intégrité, lisibilité –, le maintien des territoires ruraux et des activités associées, et la conciliation des usages.

2.b.1 Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire Parc, ainsi que les mesures pour les mettre en œuvre.

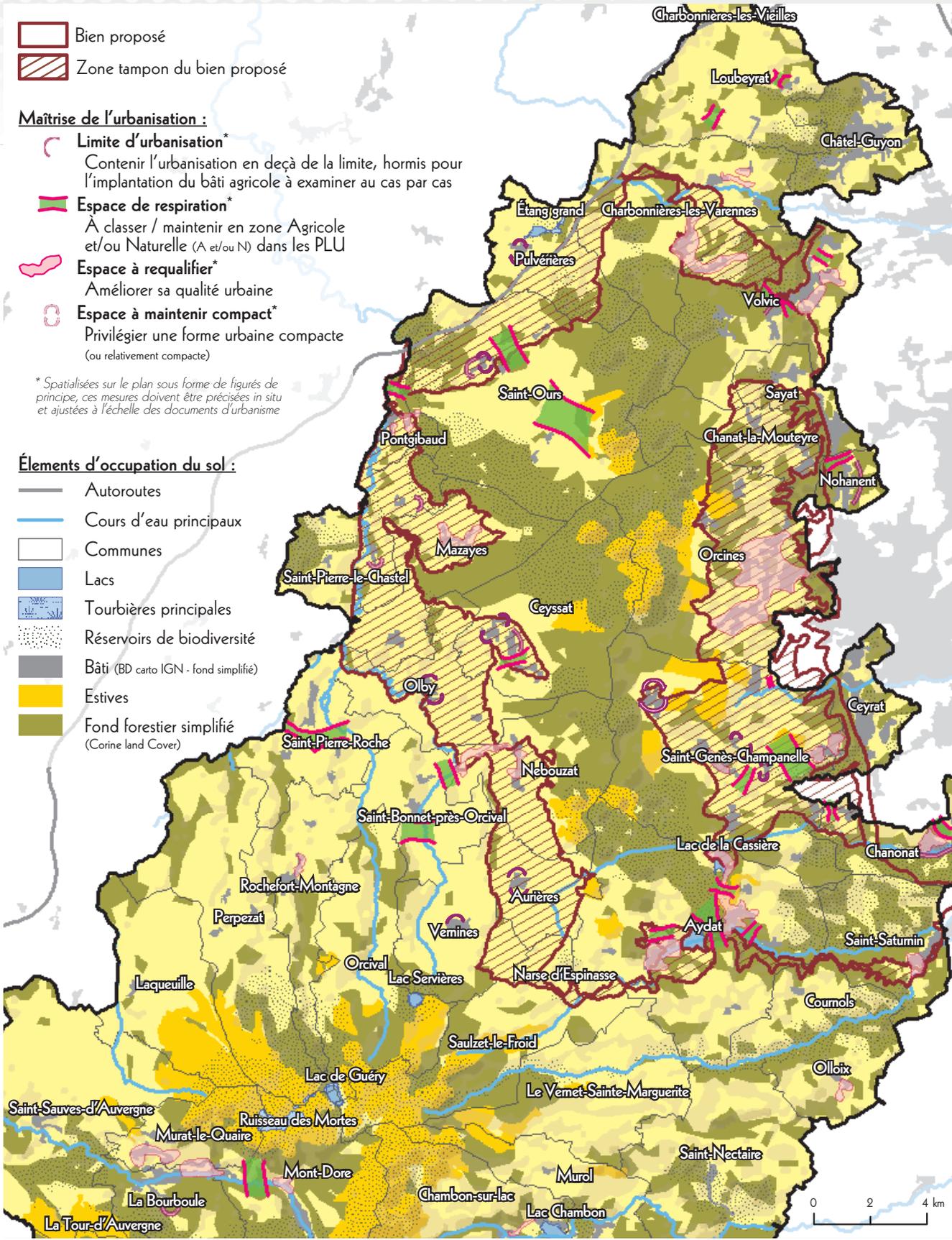
Contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire, la charte d'un Parc naturel régional doit être soumise à enquête publique, avant approbation par les communes membres du syndicat mixte, la région et les départements concernés, ainsi que les partenaires socio-professionnels et associatifs. C'est in fine l'État français qui décide de reconduire ou non le classement en Parc naturel régional. Le corps de la charte du Parc se compose de deux éléments, le rapport et le plan du Parc. Du point de vue réglementaire, ils ont un rang supérieur aux documents d'urbanisme. Ainsi, les schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et cartes communales doivent être rendus compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du Parc, dans les conditions prévues par les articles L. 122-1-12, L. 123-1-9 et L. 124-2 du code de l'urbanisme.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur son périmètre par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de douze ans. À la demande du Conseil régional d'Auvergne, le Parc des Volcans s'est engagé depuis 2007 dans la révision de sa charte pour la période 2013 - 2025.

Le rapport de charte intègre notamment la candidature de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial. Sa disposition 2.3.2.1 « Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme » permet d'embrasser toutes les orientations de gestion paysagère et urbanistique nécessaires à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé. En faisant spécifiquement apparaître dans ses cartes le périmètre de la candidature au patrimoine mondial, le rapport de charte lui confère ainsi une portée réglementaire qui s'impose donc au SCoT du Grand Clermont.

2.b.2 Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont

Document de planification à quinze ans, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) revêt la double dimension d'un projet politique et de formalisation d'une stratégie territoriale d'aménagement. Il fixe un cap en matière de développement d'habitat, de transport en commun, d'équipement, et doit permettre de mieux maîtriser le développement en cohérence avec l'environnement.



Bien proposé

Zone tampon du bien proposé

Maîtrise de l'urbanisation :

Limite d'urbanisation*
Contenir l'urbanisation en deçà de la limite, hormis pour l'implantation du bâti agricole à examiner au cas par cas

Espace de respiration*
À classer / maintenir en zone Agricole et/ou Naturelle (A et/ou N) dans les PLU

Espace à requalifier*
Améliorer sa qualité urbaine

Espace à maintenir compact*
Privilégier une forme urbaine compacte (ou relativement compacte)

** Spatialisées sur le plan sous forme de figurés de principe, ces mesures doivent être précisées in situ et ajustées à l'échelle des documents d'urbanisme*

Éléments d'occupation du sol :

- Autoroutes
- Cours d'eau principaux
- Communes
- Lacs
- Tourbières principales
- Réservoirs de biodiversité
- Bâti (BD carto IGN - fond simplifié)
- Estives
- Fond forestier simplifié (Corine land Cover)

Extrait de la future charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en matière d'urbanisation (Source : PNRVA)

Pour déterminer les grands équilibres entre les espaces urbains, à urbaniser et ceux naturels à protéger, le SCoT doit prendre en compte les principes édictés par le code de l'urbanisme, ainsi que les programmes d'équipement de l'État, des collectivités locales et des établissements publics et les autres prescriptions réglementaires. Il doit ainsi être compatible avec les normes de rang supérieur, telles que les lois et règlements nationaux, les chartes des Parcs naturels régionaux, ou certains documents locaux, et impose ses orientations aux normes de rang inférieur :

- ▶ aux documents de planification sectorielle : Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Schéma de Développement Commercial (SDC) ;
- ▶ aux documents d'urbanisme locaux : Plan Local d'Urbanisme (PLU) et cartes communales ;
- ▶ à certaines opérations foncières et d'aménagement : Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), Zones d'Aménagement Différé (ZAD), lotissements.

Chevauchant une partie du périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le territoire du Grand Clermont recoupe une grande portion du bien proposé pour inscription. Intégrant notamment la candidature au patrimoine mondial, le SCoT du Grand Clermont a finement décrit les enjeux propres à la Chaîne des Puys et à la faille de la Limagne et comprend des éléments permettant la protection de ces paysages et de leur intégrité géologique. Les futurs projets d'aménagement devront ainsi tenir compte des aspects patrimoniaux, paysagers, écologiques, et également du maintien de certaines activités traditionnelles, de la conciliation des usages et de la gestion de la fréquentation.

Pour ce faire, les prescriptions du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT visent pour la Chaîne des Puys à assurer :

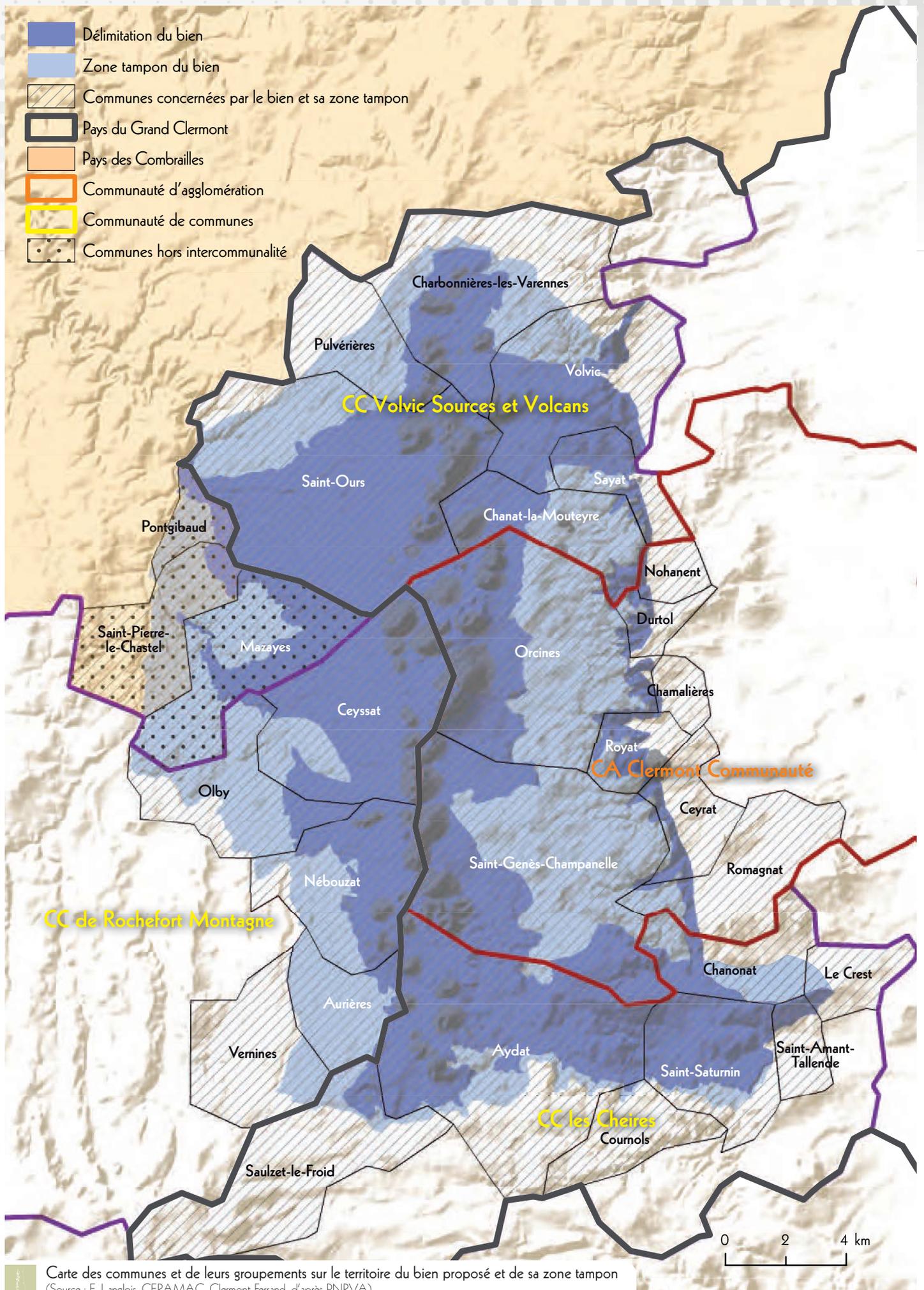
- ▶ la protection de la ressource volcanique basée sur une fréquentation encadrée et une « mise en tourisme » durable ;
- ▶ la préservation des espaces patrimoniaux de toute artificialisation ;
- ▶ la valorisation des paysages remarquables et le maintien des valeurs paysagères ;
- ▶ le maintien des activités agricoles et pastorales traditionnelles, garantes notamment des valeurs paysagères.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la faille de Limagne, le SCoT la définit comme « *un écrin forestier de qualité à préserver en tant que zone de transition entre les puys et l'agglomération* ». Véritable lanière verte marquant une rupture entre les espaces urbains et le plateau des Dômes, la faille fait à la fois office de limite et de lien, et constitue un élément géomorphologique très important participant de la cohérence et de la mise en scène du paysage.

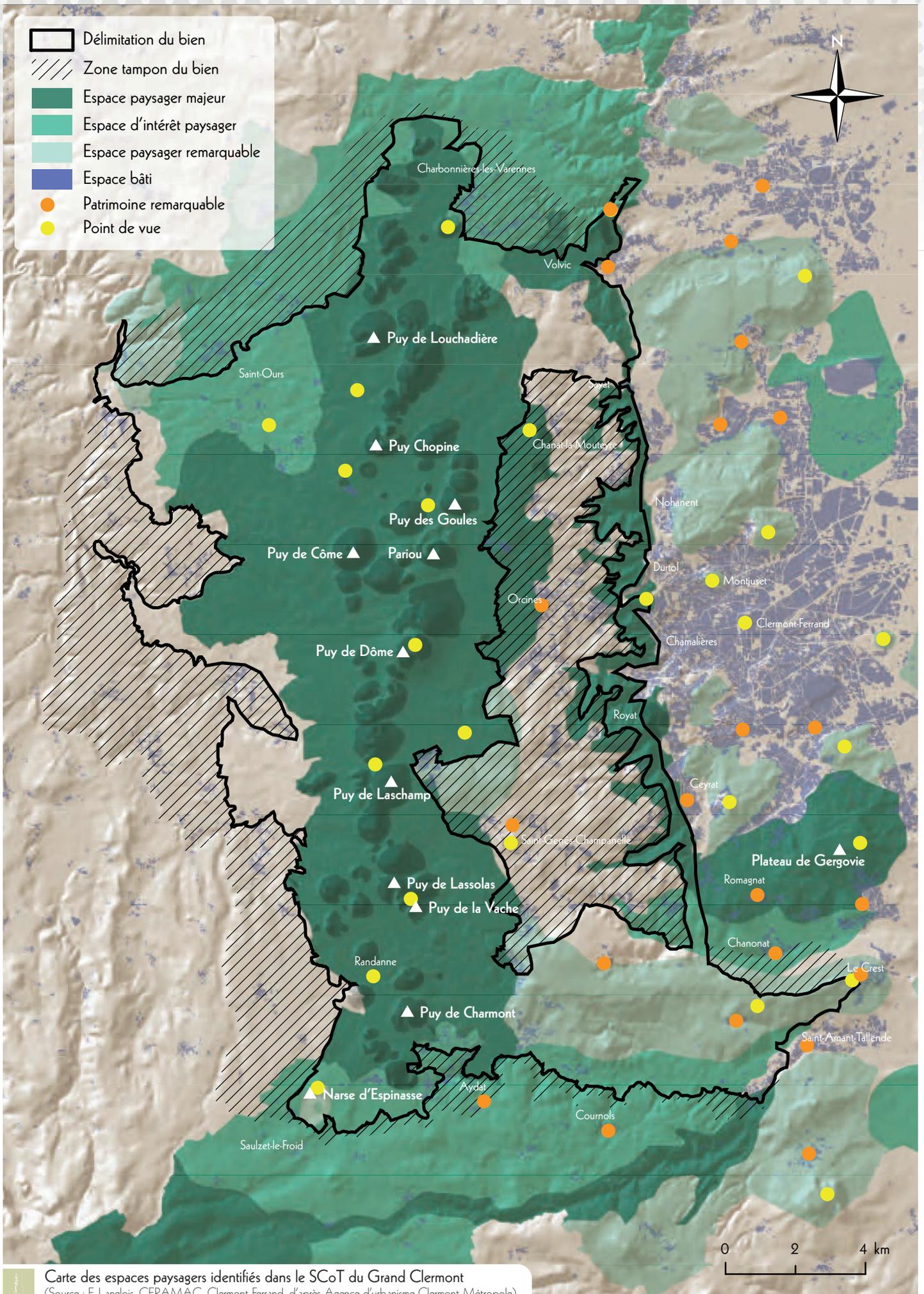
2.c Zonages contractuels intéressant la valeur universelle exceptionnelle

2.c.1 Natura 2000

Le réseau écologique européen Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Ces sites sont classés IV et V dans les catégories d'aires protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



Carte des communes et de leurs groupements sur le territoire du bien proposé et de sa zone tampon
 (Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA)



Carte des espaces paysagers identifiés dans le SCoT du Grand Clermont
 (Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après Agence d'urbanisme Clermont Métropole)

Au sein du bien proposé pour inscription, doivent être mentionnées :

- ▶ la Zone Spéciale de Conservation Chaîne des Puy de 2 045 ha, intégralement comprise dans le périmètre proposé pour inscription. Cette ZSC concerne les volcans les plus emblématiques de la Chaîne des Puy, une zone humide – la Narse d’Espinasse –, et un gîte à chauves-souris. Elle comprend 23% d’habitats d’intérêt communautaire selon la Directive 92/43/CEE, principalement des milieux agropastoraux. Son document d’objectif est en cours d’élaboration ;
- ▶ la Zone Spéciale de Conservation Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes, sur une partie du bien proposé et de sa zone tampon, qui englobe de nombreux habitats naturels des milieux ouverts et semi-ouverts riches, dont les pelouses sèches à orchidées et la forêt alluviale résiduelle d’intérêt communautaire ;
- ▶ la Zone de Protection Spéciale du pays des Couzes de 51 716 ha au total, dont une partie est comprise dans le périmètre de l’ensemble tectono-volcanique. Elle a été désignée pour la diversité et richesse de l’avifaune et la mosaïque de gorges, de forêts, de zones rupestres et de plateaux agricoles.

2.c.2 Opération Grand Site

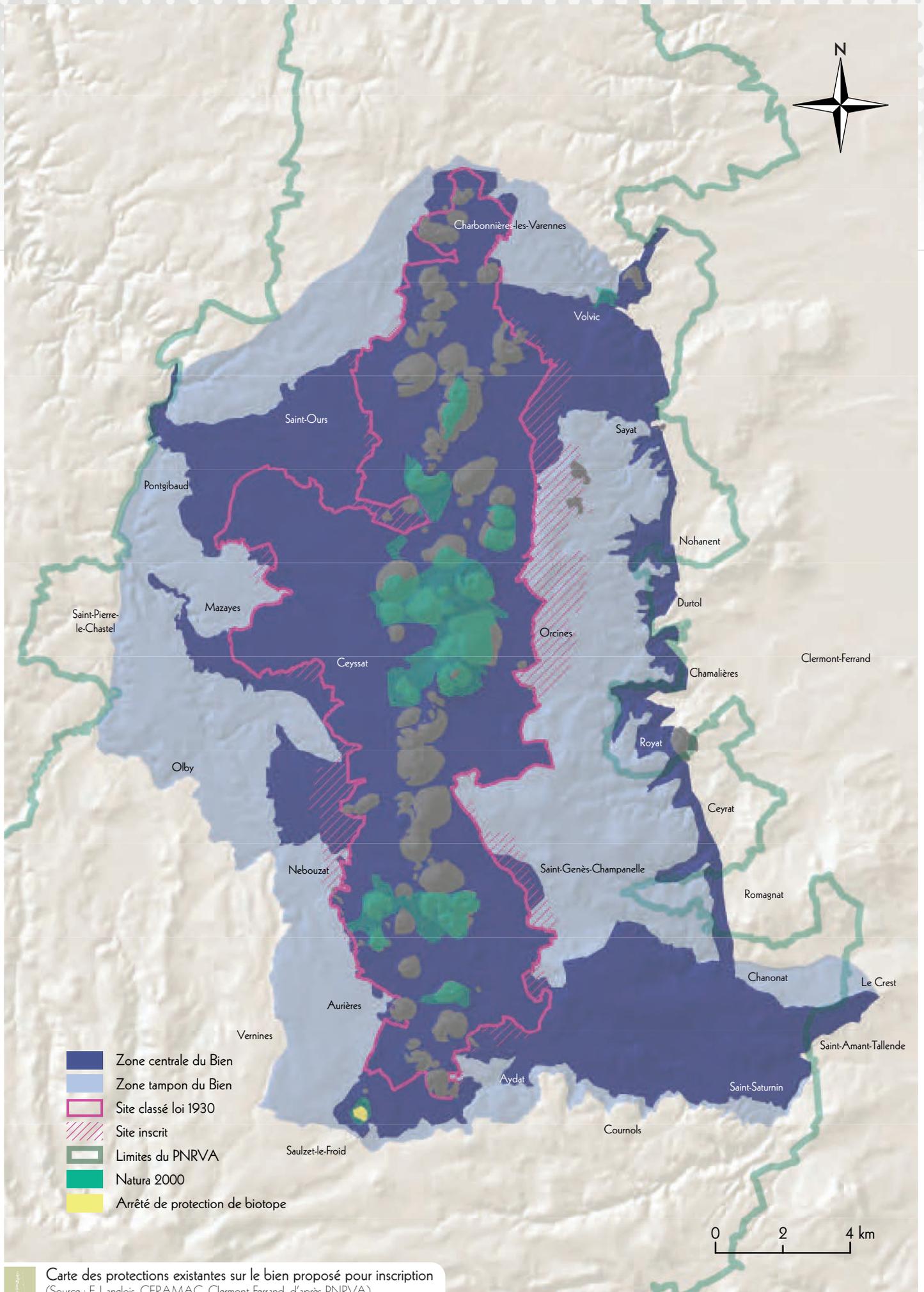
Depuis une vingtaine d’années, dans le cadre d’une politique nationale impulsée par l’État français, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation, de préservation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. Ces projets sont conduits dans le cadre « d’Opérations Grands Sites », démarches partenariales qui associent l’État, les collectivités locales et les acteurs des sites. Les Opérations Grands Sites (OGS) se traduisent par des interventions concrètes d’amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d’équipements d’accueil comme c’est notamment le cas avec la construction du train à crémaillère sur le volcan du puy de Dôme. Les trois volets de l’OGS puy de Dôme portent sur :

- ▶ l’aménagement du sommet du volcan ;
- ▶ la mise en œuvre d’un nouveau mode d’accès plus respectueux du site – train à crémaillère – ;
- ▶ l’élaboration d’un plan de gestion conciliant tourisme responsable, protection de l’environnement et respect de « l’esprit des lieux ».

Cette politique nationale en faveur des Grands sites se réfère à la Convention du patrimoine mondial de 1972, ainsi qu’aux recommandations n° R(94) 7 et R (95) 10 du Conseil de l’Europe, relatives au développement d’un tourisme durable et respectueux de l’environnement. Elle s’inscrit pleinement dans les objectifs de la Convention européenne du paysage du Conseil de l’Europe, ratifiée par la France en 2005.



Le puy de Dôme, GRAND SITE DE FRANCE® depuis 2008
(Source : J.-P. Voilhes)



Carte des protections existantes sur le bien proposé pour inscription
 (Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA)

2.c.3 Chartes forestières de territoire

Sur le territoire du bien proposé, la forêt est un enjeu majeur tant en termes paysager, qu'écologique et social. Outil d'aménagement et de développement durable des territoires, la Charte Forestière de Territoire (CFT) permet d'insérer les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. Signée pour une durée déterminée, elle porte sur un territoire identifié a priori comme pertinent vis-à-vis d'une ou plusieurs problématiques, selon la logique suivante : une problématique, des acteurs, un territoire, une charte.

Une Charte Forestière de Territoire doit répondre à l'un ou à plusieurs des objectifs suivants :

- ▶ garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leurs sont connexes ;
- ▶ contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;
- ▶ favoriser le regroupement des propriétaires forestiers pour faciliter la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau d'un massif forestier ;
- ▶ renforcer la compétitivité de la filière bois : production, récolte, transformation et valorisation des produits forestiers.

Deux chartes forestières de territoire sont déjà à l'œuvre depuis plus de cinq ans, celle de Volvic Sources et Volcans et celle de la faille de Limagne. Deux autres étaient en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document, celle du Pays des Combrailles et celle du Grand Sancy.

2.c.4 Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont le cœur des politiques environnementales des Conseils généraux. Ils ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles « *doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent* ».

Deux Espaces Naturels Sensibles se trouvent dans le bien proposé et sa zone tampon. Il s'agit pour le premier du marais du Paloux, à Saint-Pierre-le-Chastel, zone humide temporaire attenante à un coteau sec et utilisée comme lieu de reproduction par l'avifaune migratrice ; et pour le second de la Côte de Verse à Volvic, gorges rocheuses et boisées abritant notamment des Pics noirs (*Dryocopus martius*) et des Grands-ducs d'Europe (*Bubo bubo*).

3. Diagnostic des menaces et des risques et acteurs concernés par la gestion du bien

3.a Facteurs menaçant l'intégrité du bien

Le tableau suivant analyse les différents facteurs menaçant l'état de conservation de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, comme la manière dont ces menaces sont prévenues ou traitées par les dispositifs législatifs nationaux, les outils de planification locaux et les actions sectorielles. Les modalités de gestion actuelles, notamment à l'échelle du site classé, constituent des premiers éléments de réponse aux menaces identifiées et permettent de fortement les limiter. Elles ont amorcé un grand nombre de réflexions qui ont servi de base à l'élaboration du plan de gestion dédié à la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription. Ce dernier se situe bien dans

Facteurs impactants	Origines		
	Tendances socio-économiques externes	Agents	Intégrité physique
Exploitation des carrières	Besoin en granulats lié à la périurbanisation de l'agglomération clermontoise	Carriers, services de l'État, élus locaux	Destruction des puys
Érosion par la concentration de la fréquentation et les loisirs non adaptés	Médias et publicités des professionnels du tourisme qui diffusent toujours les mêmes images du site, manifestations sportives et de loisirs attirées par ce cadre privilégié	Usagers, visiteurs, touristes	Destruction des sols des puys
Abandon pastoral sur les zones non mécanisables des édifices volcaniques	Suppression des aides ovines et des garanties du prix du lait par la Politique Agricole Commune (PAC)	Agriculteurs, propriétaires et bergers	Pas d'incidence sur les reliefs
Essor de l'urbanisation	Engouement des citadins pour habiter à la campagne, spéculation foncière due à la rareté des terrains constructibles	Élus locaux et propriétaires	Pas d'incidence sur les reliefs dont la structure empêche toute urbanisation des objets géologiques
Déficit / Manque de regroupement / Productivisme dans l'exploitation de la forêt	Histoire socio-économique, filière bois-énergie, subvention de résineux par la Politique Agricole Commune (PAC)	Propriétaires et exploitants forestiers, Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Mise à nu des sols après certains types d'exploitations – « coupes à blancs » – pouvant entraîner un lessivage et une érosion
Conflits d'usages	Développement des activités de loisirs, diminution des actions d'animation liée à la rationalisation des moyens des collectivités locales	Visiteurs, scolaires, sportifs, chasseurs, agriculteurs, bergers, forestiers	
Complexité du foncier	Suppression des systèmes de régulation foncière	Propriétaires privés et publics	



leur continuité réglementaire et contractuelle, et devrait leur apporter une plus grande précision et opérationnalité, ainsi qu'une meilleure coordination, notamment en termes de gouvernance et de mobilisation des financements.

Intensité de la menace, d'après le croisement entre l'importance du péril et la réponse qui lui est aujourd'hui apportée : ■ faible ■ moyenne ■ forte ■ importante

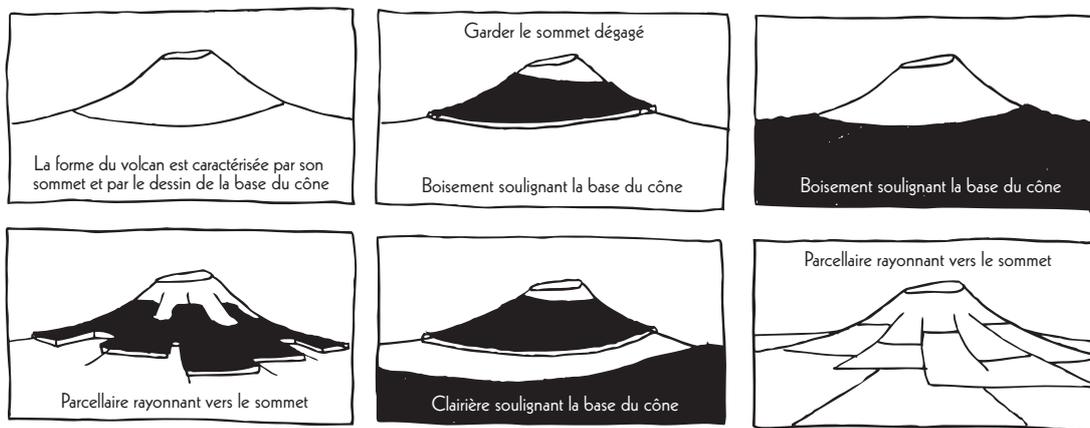
Menaces		Réponses actuelles et prise en charge de la menace
Intégrité écologique	Lisibilité paysagère	
Destruction d'espèces rares	Atteinte paysagère par manque d'intégration et de restauration	Site classé, schéma de développement des carrières du Puy-de-Dôme, SCoT du Grand Clermont, charte du PNRVA
Destruction des milieux agro-pastoraux et des formations végétales spontanées telles que les landes à callune	Atteintes paysagères par la génération de zones mises à nues	Programme de mise en valeur du site classé par le PNRVA, Opération Grand site du Conseil général du Puy-de-Dôme, information du public, formation des acteurs
Diminution de la biodiversité par la banalisation des milieux et la disparition des estives	Perte de lisibilité des édifices volcaniques et de leurs caractéristiques esthétiques par l'uniformisation du paysage et la fermeture des points de vue	Aides ponctuelles du PNRVA aux groupements pastoraux et à la réouverture de zones d'estives, Natura 2000 Chaîne des Puys, valorisation des produits locaux
Diminution de la biodiversité par destruction ou fragmentation des habitats	Atteinte paysagère par mitage du territoire et perte de l'aspect « naturel » du site	Site classé, SCoT du Grand Clermont Charte du PNRVA
Diminution de la biodiversité par plantations monospécifiques Destruction des milieux favorables à l'accomplissement du cycle de vie de certaines espèces	Atteintes paysagères par un défaut d'exploitation ou l'absence de gestion paysagère des boisements dévalorisant la mise en scène des édifices volcaniques	Site classé, chartes forestières, réglementation des boisements
Rupture de l'équilibre entre les différentes vocations de l'ensemble tectono-volcanique et situations de blocage qui entravent la gestion du site		Programme de mise en valeur du site classé, Travail de médiation, de sensibilisation et de concertation locales, et actions ponctuelles par le PNRVA
Frein à la mise en oeuvre d'une gestion globale et partagée de l'ensemble tectono-volcanique, absence d'un gestionnaire unique ou d'interlocuteurs identifiés		Programme de mise en valeur du site classé par le PNRVA, chartes forestières, projet de gouvernance pluripartite dans le plan de gestion du bien proposé pour inscription



Des différents risques susceptibles d'altérer l'intégrité ou la valeur du bien proposé, les facteurs exogènes, tels que l'accélération des processus de reconquête forestière liée au réchauffement climatique et aux conséquences des orientations agricoles privilégiant une agriculture intensive sur des terrains faciles d'accès, seront les plus difficiles à enrayer. Néanmoins, des protocoles techniques d'amélioration ont déjà été conçus, testés et mis en œuvre depuis deux décennies en matière environnementale et pastorale. Ils ont démontré qu'il était possible de stabiliser la dynamique forestière, voire de rouvrir des paysages en favorisant la biodiversité, ceci en jouant sur la pression pastorale et les modes de conduite des troupeaux.

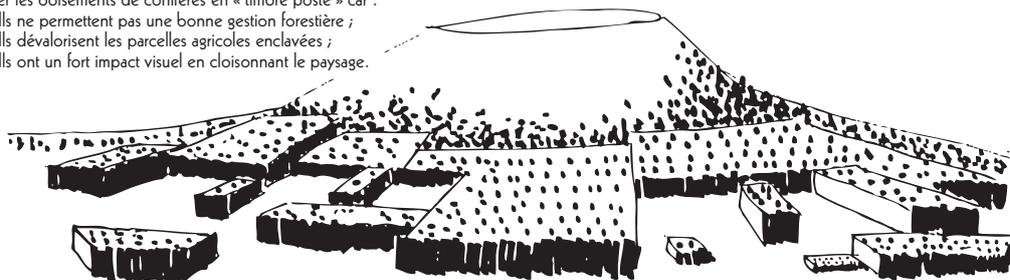
En ce qui concerne les éléments endogènes, ils font déjà l'objet d'un diagnostic solide et d'actions d'accompagnement ou de planification :

- ▶ **l'urbanisation** : la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont orientent vers la maîtrise du foncier ;
- ▶ **la lisibilité des paysages** : les chartes forestières et les actions de soutien à l'agropastoralisme sont des outils importants d'une gestion paysagère durable ;
- ▶ **l'intégrité des formes** : le classement empêche que le site soit modifié ou détruit ; quant au schéma départemental des carrières et au programme de réhabilitation du PNRVA, ils ont permis une utilisation raisonnée des matériaux volcaniques ainsi que les réaménagements d'anciennes exploitations ;
- ▶ **le développement d'énergies renouvelables** : outre le classement et la charte du PNRVA, l'État et le Conseil régional d'Auvergne se sont engagés à apporter une vigilance particulière sur d'éventuels projets d'implantations pouvant impacter les paysages du bien, et vont traduire cette attention dans le nouveau schéma régional éolien ;



Éviter les boisements de conifères en « timbre poste » car :

- ▶ Ils ne permettent pas une bonne gestion forestière ;
- ▶ Ils dévalorisent les parcelles agricoles enclavées ;
- ▶ Ils ont un fort impact visuel en cloisonnant le paysage.



Scénarii de mise en valeur sylvo-agricole des édifices volcaniques
(Source : PNRVA, Plan de paysage, 1993)

► **la hausse de la fréquentation touristique et lutte contre l'érosion** : les travaux sur les chemins des principaux volcans de la Chaîne des Puys réalisés par le Parc Naturel Régional et le Conseil général, ainsi que le nouveau train à crémaillère du puy de Dôme, sont un des garants de la préservation de l'état des sols et de la canalisation de la fréquentation. Les nombreux lieux muséographiques et d'information du public situés dans et autour du bien permettront d'accueillir et orienter cette fréquentation.

Ces différentes politiques doivent être poursuivies et harmonisées entre les responsables publics et acteurs privés à l'échelle du bien. Faire pour s'intégrer le plus possible dans l'histoire et les activités traditionnellement menées sur le bien proposé, la finalité de la gestion de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne est que ce soit le site que l'on voit et non ses aménagements.

3.6 Analyse forces faiblesses opportunités menaces

L'analyse des facteurs influençant l'intégrité et la lisibilité du territoire du bien proposé, de sa zone tampon et de leur potentiel peut être résumée par la combinaison des forces et des faiblesses avec celle des opportunités et des menaces (analyse SWOT, *Strengths Weaknesses Opportunities Threats*).

Le plan de gestion mis en œuvre doit permettre d'utiliser les opportunités comme des leviers d'action contrecarrant les faiblesses et minimisant les menaces.

Cette analyse est stratégique pour la gestion du territoire.

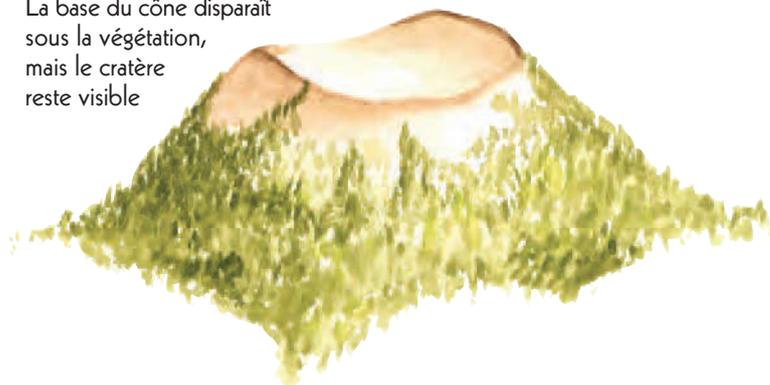
Les forces soulignées sont robustes, elles doivent être renforcées et permettre également de maîtriser les faiblesses et de tirer parti des opportunités. La dualité entre les menaces et les opportunités est forte, la gestion du site dépend fortement de politiques européennes et nationales, dont l'évolution sera critique pour la réalisation d'actions de mise en valeur paysagère du territoire.

Cette analyse permet également de distinguer l'approche du périmètre du bien proposé et de sa zone tampon, divisée en deux parties, ouest et est enclavée dans le bien. **La mise en valeur du cœur du bien dépend majoritairement d'activités dont les décideurs se situent dans la zone tampon.** Ainsi, le maintien de l'équilibre paysager ne se fera qu'avec un projet de cohérence globale, adapté au contexte et aux spécificités locales et partagé par les différents acteurs – voir paragraphe 3.c, page 28.

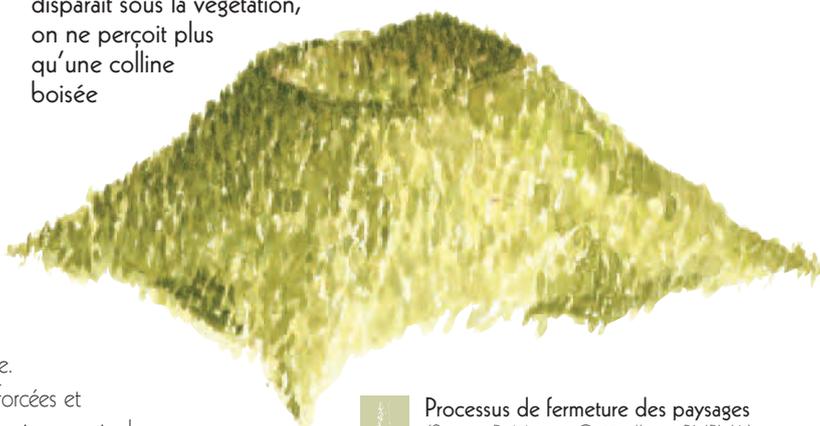
Cratère et base du cône bien visible



La base du cône disparaît sous la végétation, mais le cratère reste visible



L'ensemble du cône disparaît sous la végétation, on ne perçoit plus qu'une colline boisée



Processus de fermeture des paysages
(Source : R. Moutier, Cg63, d'après PNRVA)

Positif

FORCES

	Bien proposé	Zone tampon ouest	Zone tampon est
Origine interne	Intégrité de la majorité des édifices volcaniques, de la faille et du relief inversé		
	Potential paysager exceptionnel	Caractères paysagers secondaires forts (articulation plateaux-vallons, rebords marqués, éléments ponctuels surfaciques liés à l'eau)	
	Existence de cinq troupeaux collectifs encore actifs	Gestion engagée des habitants par le passé, forgeant l'identité du territoire	
	Tourisme facilité par la proximité de Clermont-Ferrand		
	Spécificités écologiques liées au volcanisme et quelques zones forestières de forte biodiversité		

OPPORTUNITÉS

	Bien proposé	Zone tampon ouest	Zone tampon est
Origine externe	Classement, programme de mise en valeur et campagne de sensibilisation du site classé		
		Acteurs et habitants sensibilisés à la problématique de gestion de cet espace	
	Lieux muséographiques et d'information aux grandes capacités d'accueil		Encadrement de l'urbanisation par les projets d'aménagement du territoire (SCoT, charte du PNRVA)
	Complexité du foncier freinant le développement de projets individuels non compatibles avec la mise en œuvre d'un projet partagé		
	Expérience en gestion des milieux naturels et en aménagement/entretien des cheminements, veille écologique et assermentation des gardes nature du PNRVA		
	Analyses et études du territoire sur des domaines variés, préoccupations des chercheurs concernant le devenir de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne		
	Révision de la PAC en 2013 en faveur de l'agri-environnement en zone de montagne		
	Essor du développement de la filière bois-énergie permettant une mise en valeur paysagère, un développement local et une meilleure valorisation du bois		



Négatif

FAIBLESSES

Bien proposé	Zone tampon ouest	Zone tampon est
Abandon pastoral sur les sommets, les flancs et au pied de certains édifices volcaniques aboutissant à la fermeture des paysages Proximité de l'agglomération clermontoise		Système de production agricole en difficulté
Plantations monospécifiques et recolonisation végétale masquant les objets géologiques		
Fragilité de zones déjà érodées ou en cours d'érosion	Développement d'un urbanisme résidentiel dont l'implantation doit être orientée dans les documents d'urbanisme	
Conflits d'usages entre les acteurs et les visiteurs du territoire	Succession agricole difficile	
Manque de connaissance et de reconnaissance du patrimoine exceptionnel que représente le bien proposé par les acteurs locaux		
Inertie importante des projets de gestion due à la complexité du foncier	Manque de coordination et d'animation locales pour dynamiser les acteurs	
Rémanence de quelques points noirs paysagers		

MENACES

Bien proposé	Zone tampon ouest	Zone tampon est
Réduction des mesures agro-environnementales européennes et arrêt de certaines aides pastorales	Réduction des aides liées à la Politique Agricole Commune (PAC) et suppression des garanties de prix après 2013	
Essor non-anticipé du développement de la filière bois-énergie mal adaptée à la mise en valeur paysagère Exploitation de la forêt tenant compte de contraintes paysagères plus coûteuse qui doit être compensée par des aides ou une meilleure valorisation du bois		
Augmentation de l'érosion par la concentration de la fréquentation actuelle et celle qui serait occasionnée par l'inscription Les loisirs non adaptés en l'absence de réglementation ou du non-respect de celle en vigueur	Croissance urbaine forte non maîtrisée	Augmentation de la pression foncière par saturation des zones constructibles
Autorisations accordées à de nouvelles exploitations des ressources minérales lors de la révision du schéma départemental des carrières		
Multiplicité des enjeux et difficulté de dégager une gestion partagée		
Pression sociale forte pour défendre une image figée du territoire		
Augmentation du prélèvement de la ressource en eau		



3.c Acteurs concernés par la gestion du bien

Dans le cadre d'une bonne gestion, largement acceptée et mise en œuvre, il importe de bien reconnaître, identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Leurs représentants seront ainsi associés à :

- ▶ la réflexion sur les problématiques du territoire et les réponses à apporter dans le cadre de réunions publiques de concertation en amont de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial – voir partie 4 sur la méthodologie retenue pour l'élaboration du plan de gestion, pages 30 à 35 ;
- ▶ le travail en continu au sein de groupes de travail thématiques dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion – voir paragraphe 5.b sur le schéma fonctionnel de gouvernance, page 37 – ;
- ▶ l'évaluation et l'information lors de réunions de concertation élargie dans le cadre de la future commission locale si l'ensemble tectono-volcanique est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial – voir paragraphe 5.b sur le schéma fonctionnel de gouvernance, page 37.

Le tableau suivant résume pour chaque grand thème identifié comme prioritaire dans le cadre de la gestion du bien, les principaux acteurs que le comité technique devra mobiliser et associer à ses travaux.

Liste des acronymes employés dans le tableau et dans les fiches actions :

- ▶ Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles : ADASEA
- ▶ Agence Départementale de Développement Touristique : ADDT
- ▶ Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture : AREFA
- ▶ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement : CAUE
- ▶ Chambre de Commerce et d'Industrie : CCI
- ▶ Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne : CENA
- ▶ Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement : CPIE
- ▶ Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne : CRDTA
- ▶ Collectif Régional d'Éducation à l'Environnement : CREEA
- ▶ Centre Régional de la Propriété Forestière : CRPF
- ▶ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale : DRJSCS
- ▶ Établissement départemental de l'Élevage : EDE
- ▶ Électricité Réseau Distribution France : ERDF
- ▶ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural : FRCIVAM
- ▶ Inspection d'Académie : IA
- ▶ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : ONCFS
- ▶ Office National des Forêts : ONF
- ▶ Offices du tourisme : OT
- ▶ Réseau de Transport d'Électricité : RTE
- ▶ Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural : SAFER
- ▶ Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne : SHINA
- ▶ Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme : SIEG
- ▶ Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles : SMAD
- ▶ Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise : SMTC
- ▶ Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction : UNICEM



Carrière de pierre de taille, Volvic
(Source : J.-P. Voilhes)

Thématiques prioritaires du plan de gestion	Acteurs à mobiliser et associer
Paysages, infrastructures et points noirs	communes, communautés de communes, pays du Grand Clermont, SMAD, pays du Grand Sancy, CAUE, agences d'urbanisme, CENA, agences de l'Eau, CPIE, Observatoire du Massif Central, CRPF, ONF, SIEG, ERDF, RTE, opérateurs (éoliens), Mission Haies Auvergne, associations de protection de l'environnement et d'analyse des paysages
Agriculture et pastoralisme	communes, communautés de communes, chambre d'Agriculture, réseaux fonciers, SAFER, commission départementale d'aménagement foncier, coopératives d'estives, structures animatrices et porteuses des sites Natura 2000, EDE, fédération départementale viticole, Bienvenue à la Ferme, accueil paysan, FRCIVAM, hébergeurs, restaurateurs, Association des Fromages d'Auvergne, OT et lieux d'information du public
Forêts	communes, communautés de communes, ONF, CRPF, ONCFS, AREFA, chambre d'Agriculture, réseaux fonciers, SAFER, commission départementale d'aménagement foncier, FRCIVAM, AREFA
Filière pierre et carrières	communes, communautés de communes, carriers et syndicats de professionnels de la filière, associations de protection de l'environnement, spécialistes de la faune et de la flore, ordre des architectes, CAUE
Conciliation des usages	communes, communautés de communes, DRJSCS, associations de propriétaires, groupements pastoraux, professionnels et associations sportives de pleine nature et de sports motorisés, organisateurs de manifestations sportives, ADDT, CRDTA, professionnels du tourisme, Éducation nationale, enseignement privé, enseignement agricole, hébergements collectifs, autocaristes, OT, CPIE, prestataires accompagnants, CREEA
Lutte contre l'érosion	communes, communautés de communes, policiers municipaux et gardes champêtres, associations de propriétaires, professionnels ou représentants d'activités de pleine nature, ONF, CPIE, guides accompagnateurs de moyenne montagne, OT et lieux d'information du public
Tourisme qualitatif et responsable	professionnels du tourisme et prestataires, CRDTA, ADDT, OT, Éducation nationale, guides accompagnateurs de moyenne montagne, communes, communautés de communes, associations protectrices de l'environnement, CPIE du Velay, organismes consulaires, SMTC, TC Dôme, lieux d'accueil, sites muséographiques
Culture, savoirs et recherches	communes, communautés de communes, Éducation nationale, Universités, sites muséographiques, CPIE, CREEA, Professionnels du tourisme et prestataires, guides accompagnateurs de moyenne montagne, associations et acteurs culturels, école des Beaux-Arts, SHNA, chercheurs et experts nationaux et étrangers



4. Méthodologie adoptée pour élaborer le dossier de candidature et le plan de gestion

La démarche adoptée par le Conseil général du Puy-de-Dôme et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour établir le plan de gestion, a reposé sur la concertation et la durée. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes, successives ou simultanées, entre novembre 2010 et avril 2012. L'objectif était de croiser les attentes propres à cinq catégories de protagonistes essentiels dans cette démarche :

- ▶ les scientifiques qui étudient ce territoire et ont un rôle tant dans son analyse, que dans l'aide à la décision et la diffusion des savoirs ;
- ▶ les institutions locales qui se partagent la gestion politique du bien et seront appelées à prendre des décisions collectives, mobiliser leurs agents et financer de nouvelles actions ;
- ▶ les habitants du périmètre du bien et de sa zone tampon qui vont être concernés en premier chef par l'inscription qui, si elle intervient, aura des effets dans leur vie quotidienne ;
- ▶ les acteurs socio-professionnels qui pourront bénéficier des retombées économiques d'une éventuelle reconnaissance internationale, mais dont certains craignent d'être gênés dans l'exercice de leur activité ;
- ▶ les instances nationales et internationales, garantes des critères et des valeurs du patrimoine mondial.

Tous ces acteurs ont été associés à différents moments de la démarche :

- ▶ l'élaboration du diagnostic ;
- ▶ la définition des priorités de gestion ;
- ▶ la proposition d'actions correspondant aux réalités du territoire et acceptables par tous et permettant de concilier préservation du bien et développement responsable et durable.

Un tableau récapitulatif de toutes les actions d'information et de concertation menées en 2010 et 2012 pour l'élaboration du plan de gestion de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, figure dans la partie 7 des annexes intitulée « Éléments relatifs au plan de gestion ».

À noter que le choix a été fait de ne pas faire appel à un bureau d'étude ni d'externaliser le projet, mais bien d'avoir recours à l'ingénierie et aux compétences locales, avec une co-rédaction des documents de candidature par des agents du Conseil général et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; une relecture et une validation scientifique par les universitaires clermontois ; et une élaboration des fiches action du plan de gestion – voir axes 1, 2 et 3 – en lien avec les techniciens des services déconcentrés de l'État et de la région Auvergne. Cela a indiscutablement contribué à la cohésion et au consensus autour du projet, éléments qui seront déterminants dans la mise en œuvre du plan de gestion.

4.a Un groupe scientifique et technique, noyau dur de la réflexion

Dès 2007 et le lancement de la réflexion, le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est rapproché du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des universitaires clermontois pour évaluer la faisabilité



Le volcanologue Pierre Boivin, membre du groupe scientifique associé à la candidature
(Source : J. Way)

d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, notamment au regard des critères de valeur universelle exceptionnelle et des capacités de gestion. Au grès de l'avancement du projet et des thématiques abordées, un groupe scientifique et technique de huit personnes s'est institué, ponctuellement rejoint par des chercheurs extérieurs, des étudiants ou des stagiaires.

Furent ainsi débattues des questions liées à :

- ▶ la géologie structurale, la volcanologie et au rôle de la tectonique ;
- ▶ l'analyse paysagère ;
- ▶ la définition du périmètre ;
- ▶ la connaissance de l'évolution historique et sociologique du bien ;
- ▶ l'analyse comparative mondiale ;
- ▶ les modalités de gestion.

Ces approches scientifiques ont été accompagnées par une réflexion sur la spatialisation et la représentation cartographique. Les aspects de gestion et de développement local ont été en permanence mis en balance avec la nécessité de protection. Cette approche croisée entre préservation et valorisation socio-économique a été permise par la présence permanente d'une responsable du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Ce groupe s'est réuni régulièrement durant toute la durée de l'élaboration des documents de candidature – janvier 2010 - septembre 2011 – et continue de se mobiliser à la faveur de réunions publiques, de conférences scientifiques et rencontres internationales. Il tiendra de plus un rôle actif dans la mise en œuvre du plan de gestion et plus particulièrement de son axe 3, dans le cadre d'un groupe de travail scientifique – voir paragraphe 5.b, groupes de travail thématiques. D'ores et déjà, des étudiants en sciences agricoles ont mené plusieurs études de terrain qui ont alimenté la réflexion sur le plan de gestion, notamment celle portant sur le pastoralisme et son rôle dans la gestion du paysage de l'ensemble tectono-volcanique – mars 2011, jointe en annexes.

4.b Une coopération inter-institutionnelle



Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général du Puy-de-Dôme, présentant le projet d'inscription lors d'une réunion publique en présence de Roger Gardes, président du Parc des Volcans et de Pierre Boivin, volcanologue
(Source : J. Way)

Les conventionnements entre institutions concernées par le périmètre du bien ont permis dès le début du projet d'inscription, de s'assurer d'un portage politique commun, d'une coopération administrative et technique comme d'une bonne circulation des informations. Elles ont également permis une élaboration et validation commune des fiches actions – voir axes 1, 2 et 3 – à la faveur de séances de travail communes qui ont préfiguré la mise en place de la gouvernance du nouveau plan de gestion – voir paragraphe 5.b, comité technique. Ces séances de travail seront pérennisées afin de permettre l'adéquation du plan de gestion avec la conduite des politiques sectorielles propres à chaque institution – voir paragraphe 5.c, conventions.

Par ailleurs à l'été 2011, les objectifs du patrimoine mondial et la démarche entreprise ont été exposés par des représentants du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne aux conseils municipaux des vingt-neuf communes du bien et de sa zone tampon. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges sur les inquiétudes légitimes que peuvent susciter cette reconnaissance internationale et ses conséquences sur la notoriété des territoires et leur fréquentation. Toutes les communes concernées ont adopté une délibération de soutien au projet d'inscription.

4.c Une concertation et participation de la population et des acteurs locaux



Présentation du projet d'inscription à l'École Supérieure de Commerce
(Source : J. Way)

Un cycle de conférences et réunions publiques, associant à la tribune représentants politiques et techniques des collectivités porteuses du projet, et des universitaires clermontois, ont cours depuis novembre 2010 et devraient se poursuivre sur plusieurs années pour accompagner la mise en œuvre du plan de gestion et l'examen du dossier de candidature.

Elles ont permis d'expliquer à des citoyens curieux de comprendre la valeur géologique, volcanologique et esthétique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, le fondement de cette candidature et les effets escomptés. À l'instar des rencontres avec les élus municipaux, ces échanges ont permis de répondre aux questions de la population locale comme de recueillir des propositions d'actions dans le cadre de la constitution du plan de gestion.



Atelier thématique organisé par le Parc des Volcans dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion
(Source : J. Way)

Dans leur sillage, une série d'ateliers de réflexion ouverts à tous les volontaires ont été animés en décembre 2010 par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne afin de donner la parole aux usagers et professionnels du territoire. Ces derniers, par leurs contributions, ont permis de structurer et de définir la majeure partie des fiches actions.

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- ▶ Gestion agricole ; pastoralisme ; paysages et biodiversité ;
- ▶ Gestion forestière ; paysages et biodiversité ;
- ▶ Aménagement des cheminements ; stationnements et organisation des flux ;
- ▶ Conciliation des usages ; activités économiques et de loisirs – activités de pleine nature, chasse et sports motorisés.

Les résultats de ces ateliers ont été comparés avec les retours d'autres démarches participatives de planification territoriale et de protection des espaces naturels :

- ▶ programme de mise en valeur et charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;
- ▶ SCoT du Grand Clermont ;
- ▶ opération **GRAND SITE DE FRANCE**[®] du puy de Dôme
- ▶ document d'objectifs Natura 2000 ;
- ▶ chartes forestières de territoire.

Pour accompagner ces rencontres, des outils électroniques de communication ont été mis en place qui relient les informations relatives au bien, sa valeur, sa gestion, ainsi que les documents réalisés (plaquettes grand public, synthèse du dossier de candidature, supports pédagogiques pour le jeune public) et l'actualité de la démarche d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

- ▶ un site Internet spécifique : www.chainedespuy-failledelimagne.com ;
- ▶ une page de soutien interactive de type réseau social – Facebook – : *Pour que la Chaîne des Puy soit reconnue patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Par ailleurs, les médias locaux se sont organisés sous la formule «pack médias» afin de relayer l'actualité du projet auprès du grand public.

Enfin, le monde de l'entreprise se mobilise également pour soutenir la candidature de la Chaîne des Puy et faille de Limagne à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, des entreprises phares comme Michelin, les Eaux de Volvic et d'autres encore, s'engagent en faveur du dossier en signant des conventions de partenariat et en sensibilisant leurs salariés sur l'exception et la fragilité du bien.

L'implication des acteurs économiques en faveur de la préservation du site s'intensifie avec le projet de création d'une fondation dont l'objet sera de soutenir financièrement, pendant un minimum de cinq ans, des actions clés du plan de gestion, à l'instar de l'élaboration d'un observatoire du paysage.



Extrait du site Internet www.chainedespuy-failledelimagne.com
(Source : Cg63)

4.d Un reporting régulier auprès des instances nationales

Depuis 2007, lancement de la réflexion du Conseil général du Puy-de-Dôme sur cette démarche patrimoniale au niveau mondial, tous les documents, avancées et choix stratégiques opérés dans le cadre de la constitution du dossier ont été au préalable validés lors de réunions trimestrielles, par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et sa sous-direction de la Qualité du cadre de vie. Les services du ministère, ainsi que des représentants français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont notamment aidé à la définition du périmètre du bien et de sa zone tampon et à la précision de l'analyse comparative. Lors d'une visite sur site le 9 juillet 2011, Madame la Ministre de l'Écologie a approuvé le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial.

Par ailleurs, le dossier de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne a fait l'objet de plusieurs présentations devant le Comité des biens français du patrimoine mondial, qui rassemble des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Culture et de l'Écologie, ainsi qu'une trentaine de personnalités qualifiées en matière de patrimoine culturel et naturel. Cette instance consultative technique tient un rôle d'évaluation et de conseil dans l'inscription de nouveaux biens sur la liste indicative française, comme dans le choix des candidatures françaises qui sont proposées chaque année au Centre du patrimoine mondial. En novembre 2011, l'ensemble de ses membres a rendu un favorable sur le dossier de candidature.

Enfin, en janvier 2012, les ministères de l'Écologie et de la Culture ont souligné « la qualité du projet d'inscription du projet d'inscription de l'ensemble volcanique de la Chaîne des Puys et faille de Limagne au titre des biens naturels, qui pourra être présenté dans les meilleurs délais » – communiqué de presse du 21 janvier 2012.

Grandes étapes du projet d'inscription

- 1 Identification des circuits décisionnels et définition d'une méthodologie : 2007
- 2 Étude de faisabilité : entretiens avec des scientifiques, lecture de dossiers inscrits, rencontres d'experts du patrimoine mondial sur les orientations stratégiques : 2008
- 3 Définition des premières hypothèses, tests et constitution d'un réseau scientifique, d'experts français et internationaux et d'interlocuteurs institutionnels : 2009
- 4 Constitution de dossiers de candidature sur la liste indicative française, mise en place de conventions locales pour le portage et la constitution du dossier de candidature et passage devant le Comité national des Biens français du patrimoine mondial : 2010
- 5 Constitution du dossier de candidature au format de rigueur, échanges publics pour l'élaboration du plan de gestion et sélection nationale : 2010-2012
- 6 Mise en œuvre du plan de gestion et animation locale dans la perspective de la décision du Comité du patrimoine mondial : 2012-2014

5. Mode de gouvernance retenu et garanties d'effectivité

5.a Enjeux et philosophie

Si le Conseil général du Puy-de-Dôme est à l'initiative de cette démarche d'inscription au patrimoine mondial, menée en lien étroit avec les équipes du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et les universitaires clermontois, le territoire concerné, les problématiques abordées comme le découpage institutionnel local appellent une prise de décision collective et une approche collaborative du bien proposé. Aussi, pour privilégier une gestion participative, économe et fonctionnelle, le choix a été fait de ne pas créer une structure administrative supplémentaire, mais de définir un mode de pilotage fondé sur un partenariat ouvert entre différents acteurs politiques et parties prenantes de l'ensemble tectono-volcanique. L'enjeu de ce mode partenarial est de garantir les financements et d'identifier clairement les rôles et responsabilités de chacun.

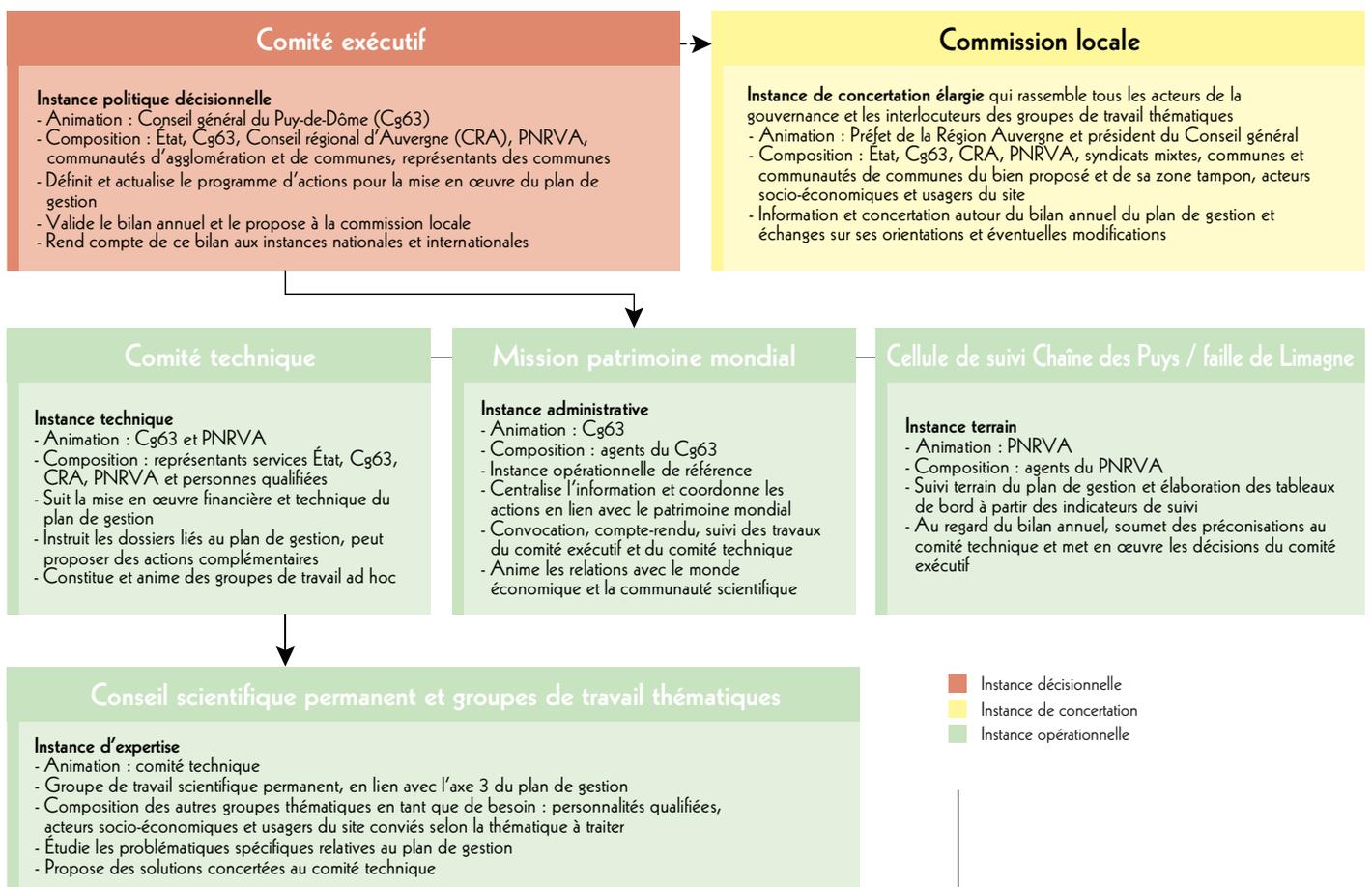
L'élaboration de ce schéma de gouvernance a répondu à trois impératifs d'ordre local, national et international :

- ▶ le respect des compétences de chaque institution et la compatibilité avec les comités déjà en place pour le suivi du site classé et celui de l'Opération **GRAND SITE DE FRANCE®** ;
- ▶ la concordance avec la charte d'engagement sur la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, signée le 20 septembre 2010 entre les Ministères de la Culture et de l'Écologie et l'Association des biens français du patrimoine mondial ;
- ▶ la crédibilité et la lisibilité vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs, et notamment des instances onusiennes et de l'UICN.

5.b Schéma fonctionnel

Le schéma organisationnel qui en résulte comprend des instances décisionnelles, opérationnelles et consultatives, dont une commission locale élargie à de nombreux intervenants et préconisée par la charte d'engagement sur la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Afin de mieux coordonner les différents niveaux d'intervention, il mutualise au sein de la commission locale et du comité exécutif les instances de gouvernance du site classé, de l'opération grand site et celles dédiées au bien.



5.c Conventions

La démarche partenariale pour la constitution et le portage de la candidature de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial a été engagée dès 2007 avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, puis formalisée en plusieurs étapes :

- ▶ janvier 2010 : adoption d'une déclaration officielle de soutien du Conseil régional d'Auvergne et de la Communauté d'agglomération clermontoise ;

► 7 avril 2010 : signature d'une convention technique pour la constitution de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial, établie entre le Conseil général du Puy-de-Dôme, la Préfecture de la Région Auvergne et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ;

► 10 mars 2011 : signature d'une convention technique pour la constitution de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial, établie entre le Conseil général du Puy-de-Dôme ; la Préfecture de la Région Auvergne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Conseil régional Auvergne ;

► 27 septembre 2011 : signature d'une convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et faille de Limagne – mise en œuvre du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée, établie entre le Conseil général du Puy-de-Dôme, la Préfecture de la Région Auvergne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Conseil régional Auvergne.

Dans cette dernière convention, les quatre signataires adoptent le plan de gestion patrimoine mondial comme document d'objectif de référence pour la protection et la valorisation de la Chaîne des Puys, de ses principales coulées, de la faille de Limagne et de la Montagne de la Serre. Ils s'engagent à intégrer les orientations du plan de gestion dans leurs différentes politiques, dans les schémas qu'ils élaborent et dans les règlements d'occupation de l'espace qu'ils mettent en œuvre.

En lien avec leurs domaines de compétences et leurs politiques respectives, ils s'engagent à mettre en œuvre et financer les actions du plan de gestion.

Enfin, par une formation appropriée, ils s'engagent à sensibiliser et mobiliser, sur les enjeux de préservation de la valeur universelle exceptionnelle, les agents relevant de leur autorité, et dont les missions sont susceptibles de recouper les orientations du plan de gestion.



6. Projet pour le bien proposé au patrimoine mondial

Le plan de gestion doit garantir que le bien est durablement préservé dans son intégrité et son authenticité, non seulement réglementairement, mais aussi comme un patrimoine vivant, soutenu par une activité et capable d'évoluer tout en conservant les valeurs qui ont motivé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. D'où l'importance d'assigner un projet à ce plan de gestion.

6.a Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Le projet mis en œuvre pour la protection et la valorisation de l'ensemble tectono-volcanique doit être conforme aux objectifs stratégiques du Comité du patrimoine mondial, tels qu'adoptés lors de sa 26^e session (Budapest, 2002) :

- ① Renforcer la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial ;
- ② Assurer la **conservation** efficace des biens du patrimoine mondial ;
- ③ Favoriser le développement d'un renforcement effectif des **capacités** dans les États parties ;
- ④ Développer la sensibilisation du public, la participation et l'appui au patrimoine mondial par la **communication** ;
- ⑤ Valoriser le rôle des **communautés** dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

De ces cinq « c », piliers du maintien de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le dernier est particulièrement important dans le cadre de la gestion durable de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne. En effet, leurs attributs géologiques et paysagers ne sont perceptibles que parce que l'activité humaine a développé des usages et des pratiques pastorales, agricoles et sylvicoles qui les ont mis en valeur.

Impliquer et faire bénéficier la population locale de la patrimonialisation est ainsi au cœur des objectifs de gestion du bien proposé, et notamment de son axe 2 : *gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales*. Il n'est pas question de « geler » le site dans son état ou de le muséifier, mais de lui donner une place dans la vie collective et, ainsi, d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse de ses qualités géologiques et paysagères. L'histoire de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne confirme qu'il est indispensable d'associer pleinement les habitants à l'élaboration des protocoles de gestion, tant ces derniers ont un attachement fort à ce territoire, qu'ils sont prêts à s'investir et à consentir des efforts pour obtenir un paysage ouvert dont la dimension tectonique et volcanique soit facilement perceptible. De plus, ils tiennent à ne pas être dépossédés de leur autonomie de gestion héritée d'une histoire juridique longue et spécifique.

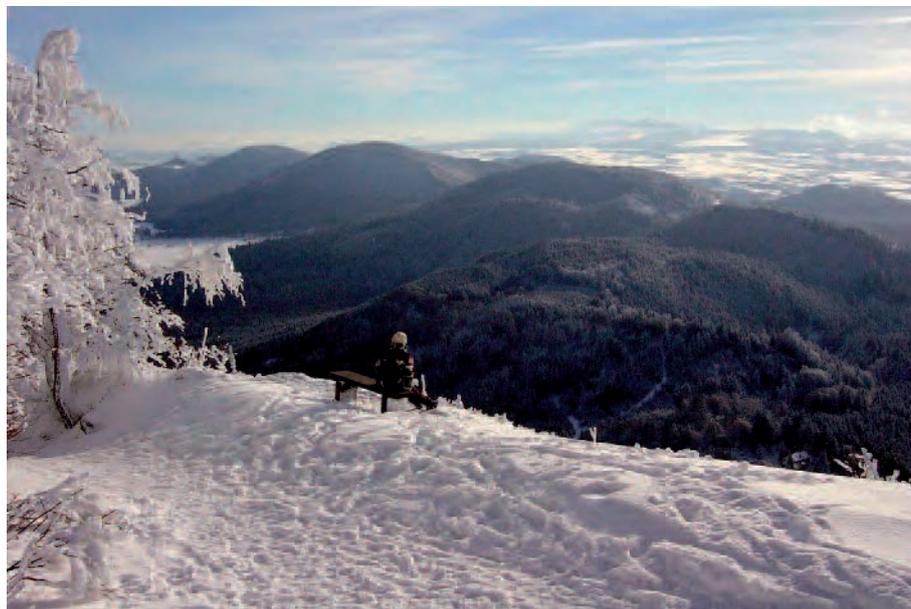


Parc à estives au cœur de la Chaîne des Puys
(Source : J.-P. Voilhes)

Cette approche intégrant pleinement les activités humaines ne fait pas pour autant du bien un paysage culturel au sens où l'entend l'UNESCO. En effet, il n'est pas représentatif d'une culture locale singulière et n'a pas une évolution qui le distinguerait d'autres territoires ruraux français qui se seraient développés aux abords d'une grande agglomération. C'est bien par l'originalité de ses formes, par leur dimension scientifique remarquable comme par leur harmonie esthétique, que s'exprime sa valeur universelle exceptionnelle, et non dans leur habillage. En ce sens, il s'agit donc bien d'une candidature naturelle, mais qui pour le rester se doit d'être cultivée. De ce fait, son projet de gestion se situe aux antipodes des méthodes que l'on applique sur les espaces sauvages de véritable « wilderness », où l'on peut exclure toute activité humaine susceptible de les « dénaturer ».

6.b Projet pour le bien proposé

La démarche de reconnaissance patrimoniale mondiale s'est inscrite dans la continuité de la création du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des actions de protection et de valorisation menées depuis 1977, dont le classement de la Chaîne des Puys en 2000 au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites, et la labellisation **GRAND SITE DE FRANCE®** du puy de Dôme en 2008. La réglementation déjà en vigueur, accompagnée sur le terrain par des pratiques de sensibilisation et de surveillance, offre un bon niveau de protection. Cependant, des mesures complémentaires pourront être définies sur des secteurs sensibles pour accroître la préservation du bien.



Le spectacle hivernal du sud de la Chaîne des Puys

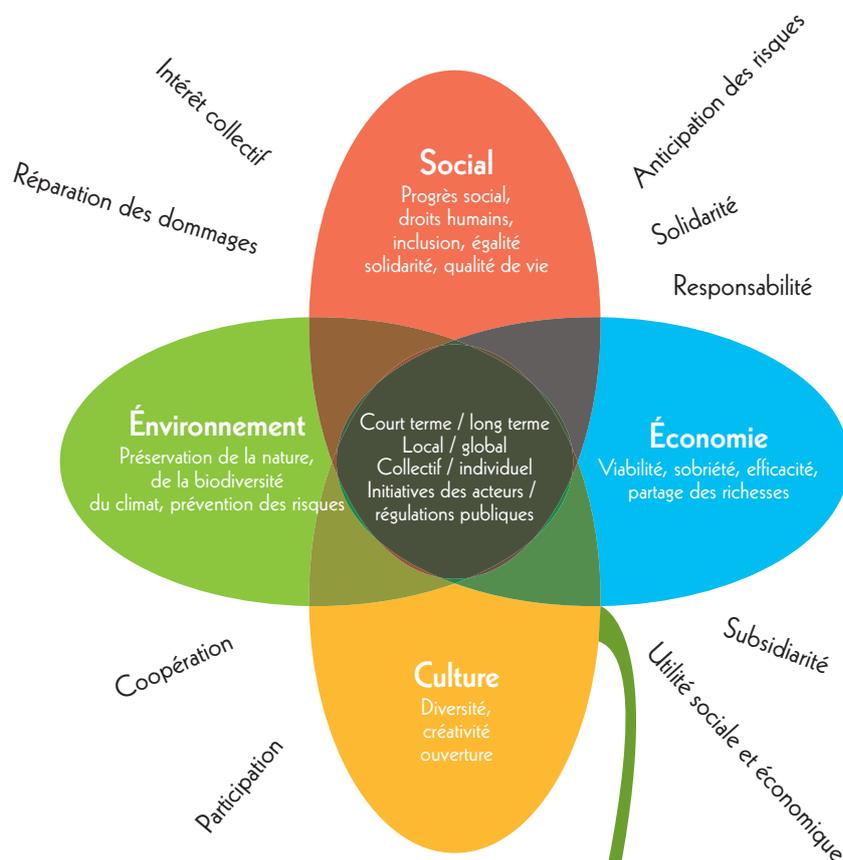
(Source : J.-P. Voilhes)

Fruit de trente ans de gestion collective et durable de cet espace géologique exceptionnel, le projet pour le bien vise à mobiliser tous les acteurs locaux et la population autour de cinq objectifs :

- ▶ faire reconnaître la portée universelle de ces structures géologiques et édifices volcaniques comme du paysage singulier qui en découle ;
- ▶ préserver et garantir l'intégrité de ce site naturel quelles que soient les évolutions économiques et sociales ;

- ▶ au-delà de l'entrée écologique, développer une approche sociale du site et l'accompagner par une démarche culturelle permettant l'appropriation, la compréhension et le respect de sa valeur par le plus grand nombre ;
- ▶ privilégier une stratégie de développement durable, s'appuyant sur les capacités locales, le développement d'un tourisme réfléchi et intégré et le maintien des activités économiques traditionnelles ;
- ▶ valoriser et diffuser la recherche scientifique nationale et internationale.

Le plan de gestion élaboré vise à englober toutes les dimensions définissant le développement durable : protection environnementale, développement économique et social mais également dimension culturelle et démarche participative. La plupart des actions proposées sont déjà engagées, il s'agit maintenant de leur donner un objectif commun et partagé pour les pérenniser, les coordonner, les développer et les évaluer dans le cadre d'une gouvernance partagée.



Les grands principes du développement durable
(Source : Cg63 d'après Adéquations)

Participation enjeux sociétaux
démocratie, transparence, coopération, dialogue

7. Contenu opérationnel du plan de gestion

Le plan de gestion est avant tout un outil pratique et opérationnel, destiné à être porté à la connaissance du plus grand nombre et facilement utilisable. Il s'articule autour d'un socle de trois grands axes et se décline en fiches opérationnelles. Une tableau récapitulatif de ses axes, actions et indicateurs d'évaluation permet d'en saisir aisément le contenu.

7.a Grands axes

Le plan de gestion se divise en trois grands axes permettant de garantir la protection des différents aspects fondant la valeur universelle du bien, dans un souci de développement local durable et de partage des connaissances en lien avec les mission de l'UNESCO :

Axe 1 : La préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage et des édifices volcaniques et géologiques

Axe 2 : La gestion de la fréquentation touristique et le maintien des activités économiques locales

Axe 3 : Partager, accroître et transmettre les connaissances

Les cinq composantes de la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sont :

- ▶ la préservation de la maquette de géologie structurale ;
- ▶ la conservation du champ de volcans monogéniques emblématiques ;
- ▶ le maintien du paysage harmonieux à l'esthétique remarquable ;
- ▶ le dynamisme de ce haut-lieu scientifique et pédagogique ;
- ▶ la conciliation de la valorisation internationale du site avec un développement local durable.

7.b Fiches opérationnelles

Chaque fiche action précise :

- ▶ les acteurs en charge du pilotage et de la réalisation de l'action ;
- ▶ les partenariats techniques ou institutionnels ;
- ▶ le constat ayant motivé la définition de cette action ;
- ▶ ses objectifs ;
- ▶ sa description technique et les tâches à mettre en œuvre ;
- ▶ les indicateurs d'évaluation ;
- ▶ les coûts et équivalents temps-plein.

À noter que chaque action est priorisée par un code couleur relatif à l'importance de la menace, l'urgence à y répondre et le caractère fondateur et initial de la fiche concernée.

Fiche action type

Intitulé de la fiche et niveau de priorité :

Priorité forte : répond à une menace de forte intensité, appelle une réponse urgente, constitue une initiative génératrice d'autres actions

Priorité moyenne : répond à une menace d'intensité moyenne, réponse pouvant intervenir à moyen terme, action qui fait suite à une action de priorité forte

Priorité faible : répond à une menace de faible intensité, réponse pouvant intervenir à long terme, action complémentaire à des actions de priorité moyenne

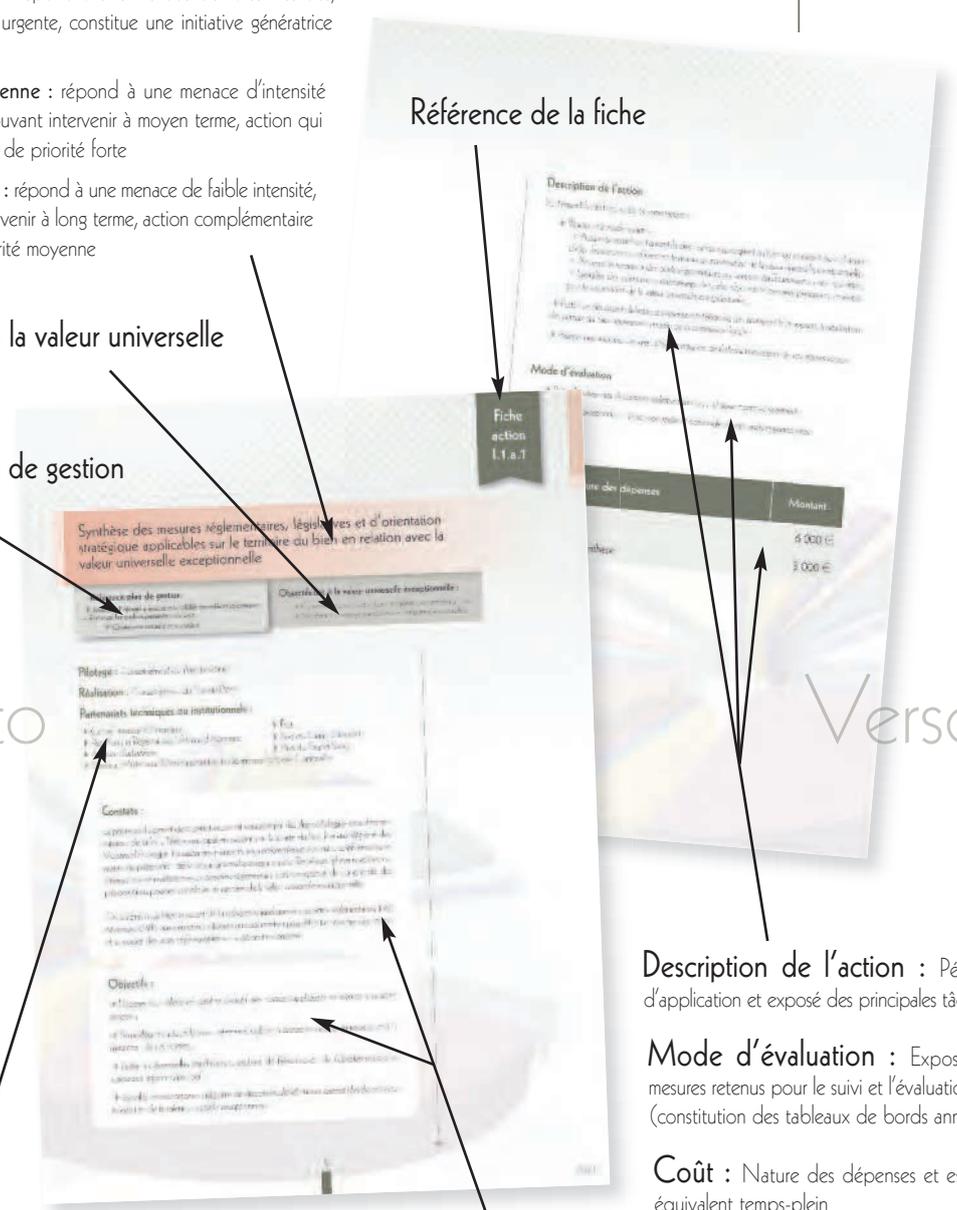
Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

Référence de la fiche

Recto

Verso



Description de l'action : Périmètre géographique d'application et exposé des principales tâches qui la composent

Mode d'évaluation : Exposé des indicateurs et mesures retenus pour le suivi et l'évaluation du plan de gestion (constitution des tableaux de bords annuels)

Coût : Nature des dépenses et estimation en euro ou équivalent temps-plein

Pilotage : Impulsion de l'action, coordination, garantie la réalisation et le respect des délais, participation au financement

Réalisation : Application des orientations de pilotage, mise en œuvre opérationnelle de l'action

Partenariats techniques ou institutionnels : acteurs impliqués ou mobilisés, participation éventuelle au financement, expertise

Constat de la situation : Exposé sommaire des contraintes et/ou atouts présents sur le bien et de leurs conséquences sur sa valeur universelle exceptionnelle ou sa gestion.

Objectifs : Exposé des objectifs directement assignés à l'action et sur lesquels son effectivité et sa pertinence seront évaluées

7.c Tableau de synthèse des actions et indicateurs clés

Axe I : Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage, des édifices volcaniques et géologiques			
Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Actions	Évaluation
1. Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques Renforcer les qualités paysagères du bien	a) Plan opérationnel paysager	1 - Synthèse des mesures réglementaires, législatives et d'orientation stratégique applicables sur le territoire du bien en relation avec la valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bilan d'analyse des documents réglementaires pour chaque norme et règlement ▶ Éléments prospectifs sur l'évolution réelle et potentielle des outils réglementaires
		2 - Réaliser et animer un plan opérationnel paysager du bien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de communes et partenaires signataires du plan opérationnel ▶ Nombre de documents contractuels et d'orientation des collectivités intégrant ses prescriptions ▶ Nombres d'actions mises en œuvre ▶ Nombre de points noirs identifiés et résorbés ▶ Veille photographique sur les sites identifiés
		3 - Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution des superficies dédiées à l'urbanisation future ▶ Taux de couverture du territoire en documents récents d'urbanisme réglementaire ▶ Nombre de préconisations relevant du plan opérationnel paysager prises en compte dans les documents d'urbanisme réglementaire ▶ Veille photographique et paysagère
		4 - Coordonner et compléter les chartes forestières de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution de la superficie boisée ; ▶ Mise en valeur sylvo-agricole des édifices volcaniques ▶ Nombre d'actions expérimentales mises en œuvre et surfaces concernées ▶ Nombre de communes ayant actualisé leur réglementation des boisements ▶ Veille photographique et paysagère



b) Maintenir les sièges d'exploitations agricoles	1 - Maintenir les estives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution des superficies pâturées ▶ Augmentation du nombre d'estives ▶ Nombre de structures d'hébergement créées ▶ Augmentation du nombre de bergers
	2 - Appui-conseil pour l'installation et la création d'exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution du nombre d'actifs et d'exploitation agricoles ▶ Veille photographique et paysagère
	3 - Inciter au regroupement parcellaire conciliant amélioration des exploitations, préservation et mise en valeur des paysages	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Superficie agricole restructurée
c) Suivre l'évolution des paysages	1 - Création d'un observatoire des paysages	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de sites observés ▶ Nombre de clichés dans la base de données ▶ Nombre de sollicitation de l'observatoire en lien avec la mise en œuvre du plan opérationnel paysager ▶ Diversité des utilisateurs de l'observatoire ▶ Évaluation tous les six ans de l'intégrité esthétique et paysagère du bien
d) Veiller à l'insertion paysagère des carrières	1 - Insertion paysagère et veille écologique des carrières existantes, des projets et extensions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de carrières en cours de réhabilitation ou réhabilitées ▶ Évolution physique de la carrière (observatoire photographique) ▶ Évolution du nombre de carrières en activité
e) Effacer les points noirs paysagers Effectuer une veille sur les projets susceptibles d'en générer	1 - Proposer un programme d'enfouissement et/ou d'insertion paysagère des réseaux aériens	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Linéaire de réseaux traités par rapport aux linéaires identifiés à enjeux ▶ Veille photographique et paysagère
	2 - Prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population
	3 - Suppression des boisements gênants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux de reconquête sur les espaces boisés identifiés comme gênants
	4 - Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de bâtiments et sites traités par rapport à ceux identifiés comme étant à enjeux ▶ Veille photographique paysagère



Axe II : Gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Actions	Outils	Partenaires pressentis pour le pilotage et la réalisation
1. Développer une découverte de qualité du territoire, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble des usages	a) Favoriser une meilleure conciliation des usages dans, et par, l'organisation des activités récréatives et de découverte	1 - Diagnostic des activités de pleine nature	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Effectivité et actualité de la base de données ▶ Diminution du nombre de conflits d'usage constatés 	
		2 - Organiser la gestion et le suivi des manifestations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution de la fréquentation par sites (éco-compteurs...) ▶ Augmentation de la fréquentation des itinéraires alternatifs ▶ Meilleure répartition dans le temps des manifestations (évolution du calendrier) ▶ Nombre de réunions et niveau de participation ▶ Diminution des infractions constatées ▶ Veille photographique avant/après manifestation 	
		3 - Améliorer l'encadrement des groupes scolaires et familiaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de groupes encadrés ▶ Niveau de diffusion du guide de l'encadrant 	
	b) Améliorer la qualité des aménagements et des cheminements, sensibiliser les visiteurs à la fragilité du bien	1 - Organiser et aménager les cheminements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de communes couvertes par le plan de circulation ▶ Pourcentage de linéaire aménagé par rapport aux besoins identifiés ▶ Augmentation de la fréquentation sur les sites de délestage ▶ Diminution de la fréquentation sur les sites sensibles 	
		2 - Poursuivre le programme d'aménagement des stationnements des véhicules légers, d'autocars et de campings cars	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'aires de stationnements aménagés ▶ Nombre de places disponibles ▶ Enquêtes de satisfaction 	
	c) Améliorer le respect du site	1 - Harmoniser et coordonner la sensibilisation et les pratiques de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution du nombre d'infractions verbalisées ▶ Nombre d'arrêts complémentaires pris sur la circulation motorisée 	



	d) Développer un accueil qualitatif et une cohérence de l'offre touristique sur l'ensemble du site et ses abords	1 - Associer les lieux muséographiques et d'information à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution des besoins en documentation ▶ Enquêtes de satisfaction ▶ Pourcentage de personnel ayant participé aux formations spécifiques
		2 - Former et sensibiliser aux fragilités du site et à sa valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'outils de sensibilisations développés ▶ Évolution des besoins en documentation et outils de sensibilisation
		3 - Désengorger certains sites phares	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enquêtes de satisfaction ▶ Évolution du nombre de sites ouverts au public et de leur fréquentation (éco-compteurs...)
		4 - Participer à un géotourisme à l'échelle régionale et du Massif Central	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de participants aux forums ▶ Nombre de réunions de partenariat ▶ Évolution de fréquentation des différents sites
		5 - Animer le site internet dédié au patrimoine mondial et à la découverte du bien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquence d'actualisation des contenus ▶ Nombre de connexions au site ▶ Enquête de satisfaction
		6 - Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de restauration	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de projets aidés ▶ Évaluation du nombre de lits disponibles ▶ Veille photographique et paysagère ▶ Enquête de satisfaction
		7 - Améliorer la desserte et les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution des flux sur les principaux axes routiers ▶ Évolution du nombre de transports collectifs desservant le bien ▶ Linéaire de voies vertes créées
2. Promouvoir des activités socio-économiques du territoire en adéquation avec un développement local respectueux des valeurs du bien	a) Accompagner la filière agricole	1 - Mettre en relation les producteurs et les consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de réseaux locaux de distribution organisés ▶ Nombre de points de vente locaux ▶ Nombre de produits qualifiés locaux (marquage, label)
	b) Améliorer les méthodes d'exploitation forestière locale dans le respect des spécificités du bien	1 - Faire des professionnels de la filière bois des acteurs de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évolution du nombre d'actifs de la filière bois
	c) Accompagner la filière pierre	1 - Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental des carrières	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de réunions annuelles ▶ Enquête sur les acheteurs et usages des matériaux extraits



Axe III : Partager, accroître et transmettre les connaissances

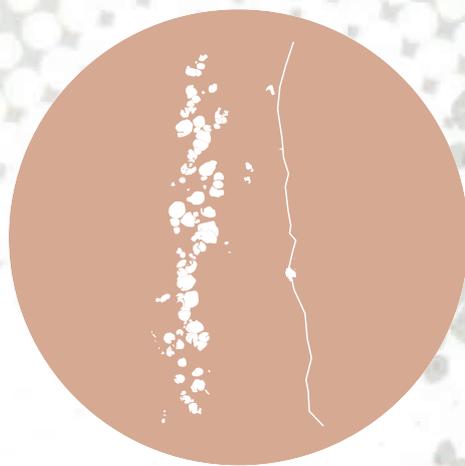
Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Actions	Outils	Partenaires pressentis pour le pilotage et la réalisation
1. Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire	a) Développer des pratiques de gouvernance pluripartite et de gestion participative du bien	1 - Animer la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tableau bord évaluant la mise en œuvre et l'effectivité de chaque fiche action ▶ Nombre de réunions 	
		2 - Impliquer les habitants dans la protection et la valorisation du bien	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Niveau de participation de la population aux réunions de travail ▶ Diminution des conflits d'usage et des infractions constatées 	
		3 - Développer un travail de partenariat avec les autres territoires du département du Puy-de-Dôme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de manifestations dans le Département promouvant la valeur universelle exceptionnelle ▶ Évolution des besoins en documentation émanant des différents territoires du Puy-de-Dôme 	
	b) Faciliter l'appropriation des fragilités, des usages locaux et des connaissances par les jeunes publics	1 - Développer des ressources pédagogiques et des prestations éducatives qualifiées en lien avec le patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de projets initiés ▶ Nombre de classes ou groupes concernés ▶ Nombre de prestataires formés ▶ Évolution de la demande de synthèses pédagogiques émanant des enseignants et de prestataires 	
	c) Développer un programme culturel en lien avec le bien	1 - Diffuser les valeurs du bien et du patrimoine mondial au travers de manifestations culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de manifestations ou créations culturelles revendiquant un lien avec le patrimoine mondial 	



2. Accroître le rayonnement international du bien proposé en encourageant la recherche scientifique	a) Maintenir le grand public informé de l'avancée de la recherche sur le bien	1 - Développer la culture scientifique en lien avec la valeur universelle exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de conférences, ateliers organisés et niveau de fréquentation ▶ Tableau de bord des réseaux de diffusion des publications ▶ Nombre de colloques internationaux au cours desquels l'ensemble tectono-volcanique a été présenté ▶ Organisation et nombre de participants au colloque international consacré au bien
	b) Maintenir actif le réseau scientifique constitué pour l'élaboration de la candidature Valoriser et encourager les travaux de recherche scientifique	1 - Associer le réseau scientifique à la gestion du bien et à la diffusion des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Signature d'une nouvelle convention 2013-2016 ▶ Nombre d'universitaires associés au groupe de travail scientifique ▶ Nombre de réunions et participation effective
		2 - Soutenir les travaux scientifiques en lien avec le bien et sa gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de projets soutenus ▶ Nombre de publications et de recherches initiés sur le bien
		3 - Coopération internationale : échanges de savoirs et savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de conventions de coopération conclues ▶ Nombre de déplacements d'équipes scientifiques et techniques ▶ Nombre de projets accompagnés et outils d'échanges de savoir-faire créés







Axe 1

Préservation de la lisibilité
et de l'intégrité du paysage,
des édifices volcaniques
et géologiques



Sommaire

54



Axe 1

Ressources financières mobilisables	54
Fiche I.1.a.1 Synthèse des mesures réglementaires, législatives et d'orientation stratégique applicables sur le territoire du bien en relation avec la valeur universelle exceptionnelle	57
Fiche I.1.a.2 Réaliser et animer un plan opérationnel paysager du bien	59
Fiche I.1.a.3 Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme	61
Fiche I.1.a.4 Coordonner et compléter les chartes forestières de territoire ...	63
Fiche I.1.b.1 Maintenir les estives	65
Fiche I.1.b.2 Appui-conseil pour l'installation et la création d'exploitations agricoles	67
Fiche I.1.b.3 Inciter au regroupement parcellaire conciliant amélioration des exploitations, préservation et mise en valeur des paysages	69
Fiche I.1.c.1 Création d'un observatoire des paysages	71
Fiche I.1.d.1 Insertion paysagère et veille écologique des carrières existantes, des projets et extensions	73
Fiche I.1.e.1 Proposer un programme d'enfouissement et/ou d'insertion paysagère des réseaux aériens	75
Fiche I.1.e.2 Prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol	77
Fiche I.1.e.3 Suppression des boisements gênants	79
Fiche I.1.e.4 Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles	81



Axe 1 : Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage, des édifices volcaniques et géologiques

Ressources financières mobilisables

Le tableau ci-dessous recense les enveloppes actuellement mobilisables par les partenaires pour la mise en œuvre du plan de gestion au moment de sa rédaction. Sauf mention contraire, les montants indiqués reprennent les chiffres concernant l'année budgétaire 2011.

Cette synthèse ne présage pas des crédits complémentaires qui seront spécifiquement ouverts pour la réalisation du plan de gestion, notamment dans le cadre de la fondation en cours de création.

Le soutien de l'État est susceptible d'intervenir sur des lignes pour lesquelles il n'a pas été possible d'extraire des montants précis. Aussi, seuls les intitulés des lignes mobilisables sont indiqués.

Partenaires	Enveloppes mobilisables	Montant indicatif
État	FEDER Axe 5 Environnement, priorité 3 restaurer et valoriser le patrimoine paysager	
	BOP 113 Volets sites et paysages	
	BOP 113 soutien à l'agence d'urbanisme/ soutien volet urbanisme (PLU, SCOT)	
	PDRH, mesure 121 A	
	PDRH mesure 341 A	
	Dispositif PIDIL, BOB 154	
	Etat dans le cadre des aires Natura 2000	
	FEDER MASSIF	
	Dispositif Herbe « Prime Herbagère Agro-Environnementale »	
Europe Sur la période 2006 - 2013	FEADER – 125 C – Soutien à d'autres infrastructures du secteur agricole	5 000 000 €
	FEADER – 214/1 – MAET enjeu Natura 2000	19 500 000 €
	FEADER – 226 B – Amélioration de la stabilité des forêts et des terrains en montagne ; protection des forêts de montagne et amélioration de leur rôle de protection	160 000 €
	FEADER- 227 B – Investissements non productifs en matière agricole	100 000 €
	FEADER 331 – Formation et information	1 000 000 €
	FEADER – 323 D – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	3 300 000 €
	FEADER – 341 A – Stratégie locale de développement de la filière bois	1 900 000 €



Conseil Régional d'Auvergne	Politique régionale en faveur de l'environnement Des dispositifs ressources ou directement mobilisables : ▶ aide au fonctionnement des Parcs naturels régionaux, ▶ réhabilitation des Monts d'Auvergne, ▶ le plan biodiversité	5 000 000 € ¹
Conseil général du Puy-de-Dôme	Ressources humaines affectées au dossier Patrimoine mondial	164 000 €
	Stage	68 680 €
	Communication	1 249 000 €
	Étude et recherche (hors compétence sociale)	211 500 €
	Urbanisme réglementaire	75 590 €
	Études thématiques d'urbanisme	220 000 €
	Réglementation des boisements	200 000 €
	Contractualisation EPCI (sur trois ans)	16 000 000 €
	Contractualisation communes (sur trois ans)	38 100 000 €
	Gestion du foncier agricole	30 000 €
	Aménagement foncier	300 000 €
	Échanges amiables	20 000 €
	Contrat territorial d'agriculture durable	100 000 €
	Suppression des boisements	70 000 €
	Photothèque	35 700 €
	Effacement des réseaux aériens	2 500 000 € ²
	Suppression des cabines hautes	50 000 €
	Intégration des bâtiments agricoles	100 000 €
	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	278 000 €
Patrimoine mondial ³	150 000 €	

1 - Dont 1 543 000 € au titre du PNRVA

2 - Dont 2 000 000 € affectés au SIEG

3 - Hors charges salariales

Calendrier de mise en œuvre de l'axe 1

E/F : Étude/Formation

Axe I : Préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage, des édifices volcaniques et géologiques						
Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Synthèse des mesures réglementaires, législatives et d'orientation stratégique applicables sur le territoire du bien en relation avec la valeur universelle exceptionnelle	✓	✓				
Réaliser et animer un plan opérationnel paysager du bien		✓	✓	✓	✓	✓
Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme		✓	✓	✓	✓	✓
Coordonner et compléter les chartes forestières de territoire		E/F	✓	✓	✓	✓
Maintenir les estives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Appui-conseil pour l'installation et la création d'exploitations agricoles		E/F	✓	✓	✓	✓
Inciter au regroupement parcellaire conciliant amélioration des exploitations, préservation et mise en valeur des paysages		E/F	✓	✓	✓	✓
Création d'un observatoire des paysages		✓	✓	✓	✓	✓
Insertion paysagère et veille écologique des carrières existantes, des projets et extensions	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Proposer un programme d'enfouissement et/ou d'insertion paysagère des réseaux aériens		✓	✓	✓	✓	✓
Prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suppression des boisements gênants		E/F	✓	✓	✓	✓
Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles		E/F	✓	✓	✓	✓



Synthèse des mesures réglementaires, législatives et d'orientation stratégique applicables sur le territoire du bien en relation avec la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Plan opérationnel paysager

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques
- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil régional d'Auvergne
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ Agence d'urbanisme
- ▶ Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles
- ▶ État
- ▶ Pays du Grand Clermont
- ▶ Pays du Grand Sancy

Constats :

Le périmètre du bien et de sa zone tampon est concerné par des dispositifs légaux de différentes natures : de la loi à l'arrêté municipal en passant par la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. En raison des thèmes traités, nombre d'entre eux ont une influence sur le niveau de préservation de la valeur universelle exceptionnelle. Par ailleurs, plusieurs études ou schémas qui ne revêtent pas un caractère réglementaire sont susceptibles de comprendre des préconisations pouvant contribuer au maintien de la valeur universelle exceptionnelle.

Or, si l'État reste bien le garant de la cohérence juridique et des actes réglementaires, il est nécessaire d'offrir aux élus et aux citoyens un outil rendant plus lisible la hiérarchie des normes et la portée des actes réglementaires sur le périmètre concerné.

Objectifs :

- ▶ Disposer d'un relevé exhaustif et évolutif des normes s'appliquant au bien et à sa zone tampon ;
- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux, notamment publics, à la mise en œuvre, au respect et à la hiérarchie de ces normes ;
- ▶ Pallier les éventuelles insuffisances, résultant de l'absence ou de l'obsolescence d'un document réglementaire local ;
- ▶ Identifier les orientations stratégiques de diverses études et chartes susceptibles de conforter le maintien de la valeur universelle exceptionnelle.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Réaliser une étude visant à :
 - ▶ Assurer le recueil de l'ensemble des normes s'appliquant au bien en analysant pour chacune d'elles les mesures qui influent sur le niveau de préservation de la valeur universelle exceptionnelle ;
 - ▶ Proposer le recours à des outils réglementaires qui seraient insuffisamment ou non mobilisés ;
 - ▶ Identifier des orientations préconisées dans des documents existants présentant un intérêt pour la valorisation de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Établir un document didactique présentant la hiérarchie des normes et leurs impacts, à destination des acteurs du bien représentés au sein de la commission locale ;
- ▶ Délimiter, par une analyse partagée avec les acteurs du bien, les secteurs géographiques nécessitant des mesures de protection complémentaires et adapter le niveau de protection à la nature des enjeux en recourant potentiellement aux mesures relevant des dispositifs suivant : espaces classés boisés, forêt de protection, zone agricole protégée, périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains... (cf. : fiche I.1.a.2, page 59) ;
- ▶ Assurer une animation et une diffusion régulière de l'information auprès de ces mêmes acteurs.

Mode d'évaluation

- ▶ Bilan d'analyse des documents réglementaires pour chaque norme et règlement ;
- ▶ Éléments prospectifs sur l'évolution réelle et potentielle des outils réglementaires.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Étude	6 000 €
Réalisation de documents de synthèse	3 000 €

Réaliser et animer un plan opérationnel paysager du bien

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Plan opérationnel paysager

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques
- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme – Cellule de suivi

Partenariats techniques ou institutionnels :

- | | |
|--|----------------------------------|
| ▶ Communes | ▶ Communautés de communes |
| ▶ Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne | ▶ État |
| ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne | ▶ Conseil Régional d'Auvergne |
| ▶ Agence de l'eau | ▶ CAUE |
| ▶ Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement | ▶ Observatoire du Massif Central |

Constats :

Le périmètre du bien est couvert par nombre d'études et de règlements qui ont un impact sur le paysage. Cependant, malgré la multiplicité des documents, aucun ne recoupe l'échelle du bien et de sa zone tampon. En effet, il s'agit de schémas ou de chartes qui s'appliquent à un territoire soit plus large (Parc naturel régional, Région) soit plus restreint (communautés de communes, communes).

D'une manière générale, le paysage est une notion difficile à appréhender car elle relève du domaine de l'esthétique et du suggestif. Si chacun est en mesure de ressentir le paysage, il est plus difficile de le décrypter et d'identifier ce qui en fait sa spécificité. Pour bien appréhender le paysage de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne qui est en lien direct avec des phénomènes géologiques, les actions de sensibilisation et de préservation doivent s'appuyer d'une part sur une expertise scientifique et d'autre part sur la prise en compte de la dimension émotionnelle des paysages. Les actions qui produisent du paysage ont un impact direct sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) ainsi que sur l'évolution de la biodiversité et le bon état des ressources en eau.

L'appropriation des enjeux liés au paysage est indispensable pour réaliser les objectifs liés à la VUE. Toutefois, il ne suffit pas de se contenter d'un partage des enjeux, leur transcription doit se traduire dans les projets développés sur le territoire.

Objectifs :

- ▶ Mieux connaître les paysages, leur structure, leur fonctionnement, comme leur évolution et faire de l'approche paysagère un outil de préservation et de valorisation du milieu naturel ;
- ▶ Disposer d'une cartographie et d'un plan opérationnel identifiant les actions à conduire ;
- ▶ Accroître la connaissance du grand public et des acteurs locaux sur la construction et la perception du paysage et les impliquer dans la rédaction du plan opérationnel paysager ;
- ▶ Faire du plan un document d'objectifs partagés pour la préservation de la VUE, support d'une contractualisation avec les communes et communautés de communes.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Caractériser les paysages dans leurs structures et leur fonctionnement en intégrant les dynamiques futures et leurs conséquences sur la VUE

Réaliser une étude paysagère qui, à l'échelle du bien, identifiera et localisera de façon cohérente et précise :

- ▶ Les phénomènes qui agissent sur la structure des paysages (urbanisation, architecture, boisements...);
- ▶ Les sites nécessitant une préservation, une restauration, une valorisation en termes de paysage.

Cette étude devra d'un point de vue expert :

- ▶ Compiler et analyser les données existantes, réaliser des relevés de terrain, campagnes photographiques ;
- ▶ Analyser les règles en vigueur sur le périmètre ayant une incidence en termes paysagers (Charte PNRVA, SCoT...), et préconiser des évolutions (cf. : protections complémentaires, fiche I.1.a.1) ;
- ▶ Prioriser les axes de vue et de co-visibilité à préserver ou restaurer ;
- ▶ Contribuer à l'élaboration de l'observatoire des paysages (cf. : fiche I.1.c.1) ;
- ▶ Identifier les points noirs paysagers et proposer des mesures de résorption ;
- ▶ Favoriser la prise en compte des critères paysagers dans les politiques publiques ;
- ▶ Établir une cartographie des enjeux paysagers et un plan guide des actions à conduire (sensibilisation, travaux, évolution de la réglementation...).

2 / Recueillir le point de vue des habitants, des acteurs locaux et des visiteurs sur les paysages :

- ▶ Demander aux habitants et acteurs locaux d'identifier les sites ayant une grande valeur et ceux qui constituent des « points noirs » ;
- ▶ Analyser les divergences et convergences avec la vision des experts (menaces, opportunités et enjeux).

3 / Sensibiliser aux enjeux du paysage

- ▶ Élaborer et diffuser un document de vulgarisation de l'approche paysagère ;
- ▶ Disposer de fiches « paysage » didactiques pour accompagner les projets individuels et collectifs (construction, boisement, traitement des sols, des haies...);
- ▶ Encourager et accompagner l'organisation par les acteurs locaux d'opérations de sensibilisation sur les enjeux paysagers.

4 / Faire du plan paysager un acte volontaire et participatif comprenant des actions qui concilient les intérêts locaux et la préservation de la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Rédiger collectivement le plan par un travail d'animation en lien avec les communes, communautés de communes et leurs habitants (constitution de groupes de travail) ;
- ▶ Prendre en compte les préconisations du plan opérationnel paysager dans l'instruction par l'État des différents dossiers d'autorisation de travaux ;
- ▶ Élaborer et accompagner des programmes de mise en œuvre du plan avec les communes et communautés de communes tout en associant les acteurs économiques, associatifs et culturels du territoire.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de réunions participatives
- ▶ Nombre de communes et partenaires signataires de la Charte ;
- ▶ Nombre de documents contractuels et d'orientation des collectivités intégrant ses prescriptions ;
- ▶ Nombres d'actions mises en œuvre ;
- ▶ Nombre de points noirs identifiés et résorbés ;
- ▶ Veille photographique sur les sites identifiés.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Étude	20 000 €
Édition	15 000 €
Animation, sensibilisation	1 ETP

Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Plan opérationnel paysager

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Préserver la maquette de géologie structurale
- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Communes et Communautés de Communes

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ Agence d'urbanisme Clermont Métropole
- ▶ Syndicat Mixte du pays du Grand Clermont
- ▶ Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles
- ▶ État
- ▶ CAUE
- ▶ Association du Pays du Grand Sancy

Constats :

Le territoire du bien et de la zone tampon est couvert par deux récents Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et par la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne 2013 - 2025. Les communes et communautés de communes doivent faire évoluer leur document d'urbanisme pour se mettre en conformité avec ces textes de rang supérieur.

Objectifs :

- ▶ Avoir une couverture totale du périmètre en documents d'urbanisme réglementaire ;
- ▶ À l'occasion de leur mise en conformité avec les textes de rang supérieur, inciter à la prise en compte dans les documents d'urbanisme réglementaire des préconisations du plan opérationnel paysager.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Sensibilisation et animation auprès des communes et communautés de communes pour se doter de documents d'urbanisme réglementaire à l'échelle intercommunale (voir la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement) ;
- ▶ Inciter et aider les communautés de communes à se doter d'un document d'urbanisme réglementaire leur permettant de maîtriser leur gestion du droit des sols, d'encadrer leur développement et de se mettre en conformité avec les SCoT et la charte du PNRVA ;
- ▶ Formation et sensibilisation des syndicats mixtes porteurs de SCoT, de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, des élus locaux et des services techniques des communes et communautés de communes à la connaissance du site et aux enjeux de gestion liés à la Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- ▶ Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des outils d'urbanisme pré-opérationnel pour leurs projets d'aménagement ;
- ▶ Sensibiliser les collectivités pour assurer la continuité et la cohérence des prescriptions des documents d'urbanisme limitrophes afin d'optimiser la conservation du bien, notamment sur le secteur de la faille de Limagne.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des superficies dédiées à l'urbanisation future ;
- ▶ Taux de couverture du territoire en documents récents d'urbanisme réglementaire ;
- ▶ Nombre de préconisations relevant du plan opérationnel paysager pris en compte dans les documents d'urbanisme réglementaire ;
- ▶ Nombre de jours de formation par type d'acteurs locaux ;
- ▶ Veille photographique et paysagère.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.5 ETP
Ingénierie	1 ETP

Coordonner et compléter les chartes forestières de territoire

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Plan opérationnel paysager

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques
- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Communes et communautés de communes

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ Centre Régional de la propriété forestière
- ▶ ACOFOR (Association des Communes Forestières)
- ▶ Office National des Forêts
- ▶ État
- ▶ Syndicats d'Exploitants Forestiers

Constats :

La forêt est un enjeu important identifié par les différents acteurs du site. Elle représente, à la fois, une richesse économique et un risque d'atteinte à la lisibilité des édifices volcaniques par une fermeture du paysage. Par ailleurs, elle présente bien souvent une trop grande uniformité tant en termes d'essences exploitées que de classes d'âge, caractéristiques qui nuisent à la mosaïque des paysages et à la biodiversité et peuvent conduire à des coupes à blanc sur de vastes surfaces dans les années à venir.

Pour répondre à ces enjeux, quatre chartes forestières de territoire couvrent la quasi-totalité du périmètre (Volvic Sources et Volcans, Combrailles, Sancy, faille de Limagne). Si celles-ci intègrent la multifonctionnalité des forêts, si elles permettent de concilier les demandes des différents usagers, elles n'ont pu, en raison de leur antériorité, prendre pleinement en compte les enjeux liés à la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Par ailleurs, certaines parties du territoire concerné ne sont pas couvertes par un tel dispositif.

Objectifs :

- ▶ Intégrer les enjeux liés à la valeur universelle exceptionnelle, à la multifonctionnalité des forêts et à la conciliation des usages dans les chartes forestières de territoire ;
- ▶ Actualiser la réglementation des boisements sur les communes du bien et de sa zone tampon en intégrant des critères paysagers ;
- ▶ Favoriser une exploitation des forêts qui tienne compte du paysage.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Couvrir le périmètre de chartes forestières de territoire intégrant

- ▶ La mise en évidence de la variété des milieux forestiers et de leurs interactions ;
- ▶ La prise en compte de la multiplicité des usages ;
- ▶ L'analyse des marchés des produits liés à l'exploitation de la forêt et de leurs possibilités d'évolution ;
- ▶ La mise en cohérence des différentes chartes forestières entre elles et avec les autres dispositifs forestiers et systèmes de gestion et de protection (dont la charte de gestion forestière propre au site classé).

2 / Assurer une animation auprès des différents acteurs concernés par la forêt pour

- ▶ Sensibiliser les forestiers et les propriétaires sur les pratiques à mettre en œuvre au bénéfice d'une production viable, soucieuse du patrimoine naturel et de l'approche paysagère ;
- ▶ Accompagner les propriétaires dans la rédaction de leurs plans d'aménagement sylvicole.

3 / Actualiser la réglementation des boisements

- ▶ Sensibiliser les communes sur l'intérêt de réactualiser leur réglementation des boisements en privilégiant production de qualité, préservation des corridors écologiques et ouverture de nouveaux cônes de visibilité ;
- ▶ Établir une programmation de révision des réglementations des boisements.

4 / Développer des opérations pilotes sur les méthodes d'exploitation forestière

- ▶ Accompagner la gestion de parcelles forestières expérimentales en privilégiant les îlots de sénescence, les plantations en mélange d'essences, le débardage par câble mâts ou équestre, le marquage des arbres hôtes, l'identification et la préservation des essences rares et/ou protégées, la définition de période propice d'exploitation.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution de la superficie boisée ;
- ▶ Mise en valeur sylvo-agricole des édifices volcaniques ;
- ▶ Nombre d'actions expérimentales mises en œuvre et surfaces concernées ;
- ▶ Nombre de communes ayant actualisé leur réglementation des boisements ;
- ▶ Veille photographique et paysagère.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Étude	30 000 €
Animation ¹	4 ETP

1 - Il s'agit d'une animation spécifique portée au niveau de chaque charte forestière de territoire

Maintenir les estives

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Maintenir les sièges d'exploitations agricoles

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Conseil général du Puy-de-Dôme / Conseil Régional d'Auvergne

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme / exploitants agricoles

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ SAFER
- ▶ structures animatrices et porteuses des sites Natura 2000
- ▶ coopératives d'estives
- ▶ État

Constats :

La plupart des sommets des volcans et leurs coulées associées a été utilisée pendant des siècles pour le pâturage de troupeaux collectifs ovins et bovins qui ont façonné le paysage. Il ne reste aujourd'hui que six estives collectives et quelques usagers individuels dont le rôle est essentiel pour garantir l'accès et l'ouverture des paysages des volcans majeurs de la Chaîne. Les éleveurs sont donc les seuls acteurs d'une activité pastorale aux enjeux multiples : économiques, entretien des milieux, maintien des paysages, de la biodiversité, protection contre certains risques naturels. Une partie de ces espaces de pâturage est couverte par des habitats « Natura 2000 ».

Cependant, ce secteur doit également faire face à des problèmes structurels : crise de vocation, conflits d'usage, pression résidentielle, crise des productions d'élevage. Le maintien de cette activité traditionnelle est essentiel pour empêcher la recolonisation des espaces ouverts par la forêt et les friches. Qui plus est, les animaux sont les seuls capables d'assurer l'entretien de ces terrains pentus et peu accessibles.

Objectifs :

- ▶ Préserver la lisibilité des formes volcaniques et la biodiversité des prairies ;
- ▶ Maintenir voire restaurer les surfaces dévolues aux estives.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Définir une politique territorialisée liant agropastoralisme et forêt

- ▶ Constituer un groupe de travail constitué principalement par les acteurs des filières concernées ;
- ▶ Définir et mettre en œuvre une politique expérimentale de gestion concertée et complémentaire de l'agropastoralisme et de la forêt comme activités économiques créatrices de paysages (cf. fiches l.1.a.4 page 63 ; l.1.b.2 page 67 ; l.1.b.3 page 69 ; l.1.e.3 page 79 ; ll.2.b.1 page 87).

2 / Maintenir l'activité pastorale

- ▶ Apporter une aide financière au gardiennage des troupeaux par :
 - ▶ Le gardien salarié, employé par le gestionnaire d'estive ou le groupement d'employeur sur un troupeau collectif ;
 - ▶ Le prestataire de service qui facture au gestionnaire d'estive une prestation de gardiennage sur un troupeau collectif ;
- ▶ Améliorer les conditions de travail des bergers par l'apport d'une aide financière à la création d'hébergement décent et respectueux du site, de ses milieux et de ses paysages.

3 / Maintenir ou ouvrir des surfaces affectées au pâturage

- ▶ Étudier le recours à la procédure de mise en valeur des terres incultes ;
- ▶ Favoriser la création d'une association foncière pastorale pour la mise à disposition de terrain, préférentiellement sur des espaces actuellement délaissés ;
- ▶ Intégrer la nécessité de préserver, voire de reconquérir des espaces d'estives dans le cadre des révisions des réglementations des boisements (voir la fiche l.1.a.4, page 63) ;
- ▶ Favoriser la suppression des boisements gênants (voir la fiche l.1.e.3, page 79).

4 / Appui-conseil à la constitution de dossiers administratifs et de réponses à appels à projets relatifs au pastoralisme

5 / Mettre en évidence la cohérence des objectifs Natura 2000 avec ceux de la valeur universelle exceptionnelle et du site classé de la Chaîne des Puys pour les landes des territoires pastoraux : mise en œuvre des contrats relatifs aux mesures agro-environnementales.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des superficies pâturées ;
- ▶ Augmentation du nombre d'estives ;
- ▶ Nombre de structures d'hébergement créées ;
- ▶ Augmentation du nombre de bergers.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subvention	En fonction des projets
Animation	1,5 ETP

Appui-conseil pour l'installation et la création d'exploitations agricoles

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Maintenir les sièges d'exploitations agricoles

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Communautés de communes, exploitants agricoles

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ SAFER
- ▶ ADASEA
- ▶ Centres de gestion.
- ▶ État
- ▶ Réseaux fonciers
- ▶ Communes
- ▶ Syndicats agricoles

Constats :

Sur le périmètre du bien, outre les difficultés rencontrées par les différentes productions agricoles, la pérennité des exploitations agricoles est fragilisée par plusieurs facteurs structurels tels que le morcellement du foncier, l'âge moyen des exploitants, la pression résidentielle.

Or, le maintien d'une agriculture de qualité est un postulat indispensable à la préservation des cônes de vue des formes géomorphologiques de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne. Elle garantit également la présence d'une mosaïque de milieux nécessaires à nombre d'espèces animales et végétales.

Objectifs :

- ▶ Assurer la pérennité des surfaces agricoles exploitées ;
- ▶ Encourager l'installation et la transmission d'activités agricoles en facilitant l'accessibilité au foncier et en anticipant les cessions d'exploitations ;
- ▶ Encourager l'intégration paysagère des bâtiments agricoles en lien avec le plan opérationnel paysager (voir la fiche 1.1.e.4, page 81).

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Préserver les terres agricoles

- ▶ Réaliser une étude sur les modes de propriété : disposer d'une analyse d'ensemble pour les opérations portant sur l'usage des espaces agricoles, forestiers, agropastoraux... (voir fiches l.1.a.4, page 63 ; l.1.b.2, page 67 ; l.1.b.3, page 69 ; l.1.e.1, page 75 ; ll.1.b.1, page 97 ; ll.1.b.2, page 99 ; ll.2.b.1, page 119) ;
- ▶ Définir et mettre en œuvre les outils réglementaires ou contractuels de protection des terres agricoles telles les zones agricoles protégées (cf. fiche l.1.a.1 page 57).

2 / Disposer par communauté de communes d'un diagnostic foncier ou d'une étude préalable

- ▶ Étude préalable : analyse de l'ensemble des documents d'urbanisme existants, détermination de propositions de zonages et de règlements à mettre en œuvre pour permettre des restructurations foncières agricoles (constitution de réserves foncières, définition de zones agricoles protégées) ;
- ▶ Diagnostic foncier : identification et qualification des candidats à l'installation ; identification des exploitations agricoles sans repreneur (terrain, bâtiments, droits à produire), scénarii d'utilisation des parcelles.

3 / Développer une animation spécifique pour faciliter l'installation d'exploitations (reprise ou création)

- ▶ Définir en partenariat et coopération avec les acteurs locaux les programmes d'actions permettant de répondre aux objectifs ci-dessus ;
- ▶ Offrir aux candidats à l'exploitation un espace d'informations sur les aides existantes sur le territoire.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre d'actifs et d'exploitations agricoles ;
- ▶ Veille photographique et paysagère.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subvention aux diagnostics fonciers	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP

Inciter au regroupement parcellaire conciliant amélioration des exploitations, préservation et mise en valeur des paysages

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Maintenir les sièges d'exploitations agricoles

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme (aménagement foncier)
ou exploitants agricoles (échanges de parcelles)

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Communes
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ Commission Départementale d'Aménagement Foncier
- ▶ SAFER
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ Réseaux Fonciers

Constats :

La structuration foncière des exploitations, parfois éparpillée, génère des surcoûts (transports, multiplication des équipements...) qui ont également un impact sur l'environnement.

La plupart des communes du bien ont réalisé un aménagement foncier. Il subsiste cependant des besoins ponctuels de regroupements de parcelles.

Objectif :

- ▶ Optimiser les modes de fonctionnement des exploitations par une rationalisation des parcelles exploitées.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Mettre en oeuvre les procédures permettant une meilleure organisation foncière des exploitations :
 - ▶ Mettre en oeuvre des aménagements fonciers agricoles et forestiers prenant en compte la valeur universelle exceptionnelle ;
 - ▶ En s'appuyant sur les études et diagnostics fonciers (voir la fiche I.1.b.2, page 67), susciter et accompagner les échanges amiables participant à une meilleure structuration parcellaire des exploitations agricoles : prise en charge des frais notariés.

Mode d'évaluation

- ▶ Superficie agricole restructurée.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Aménagement foncier et subvention aux échanges	En fonction des projets

Création d'un observatoire des paysages

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Suivre l'évolution des paysages

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ de volcans monogéniques emblématiques
- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : cellule de suivi, mission patrimoine mondial, archives départementales

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil régional d'Auvergne
- ▶ Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- ▶ Associations dédiées à l'observation et l'analyse des paysage
- ▶ État (atlas des paysages)

Constats :

Le bien offre un alignement unique d'un ensemble de 80 volcans monogéniques et une faille dont la lisibilité a été plus ou moins forte selon les périodes historiques. Depuis les années 1960, la progression du couvert forestier atténue la perception des caractéristiques géomorphologiques des édifices.

Objectifs :

- ▶ Sensibiliser les habitants à l'approche paysagère et valoriser leurs contributions à l'observatoire ;
- ▶ Mesurer l'évolution des paysages dans le temps ;
- ▶ Anticiper les tendances profondes de modification des paysages ;
- ▶ Faire de l'observatoire un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel paysager ;
- ▶ Mettre en œuvre ou adapter les politiques de préservation du site.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien, de la zone tampon et des territoires qui les bordent :

1 / Associer la population à la création de l'observatoire pour la sensibiliser à la préservation des paysages

- ▶ Recherches auprès des habitants de photographies anciennes en vue d'une lecture comparative des paysages, campagne de photographies reprenant les angles de vue des clichés anciens ;
- ▶ Identification par les habitants d'angles de vue qui leur paraissent emblématiques : organisation de stage de formation à la photographie, accompagnement par un photographe professionnel ou un paysagiste ;
- ▶ Restituer périodiquement les observations auprès de la population par des séances de projection, des expositions ;
- ▶ Constituer un réseau d'observateurs volontaires du paysage.

2 / Créer un observatoire des paysages :

- ▶ Observatoire photographique
 - ▶ Combiner des approches verticales (anciennes photographies IGN, cartes..) et des vues tangentielles (photographies au sol, vues aériennes obliques...) et tirer parti du savoir-faire et des collections conservées aux archives départementales ;
 - ▶ Conduire une campagne complémentaire de photographies au sol ;
 - ▶ Élaborer un protocole de prise de vue pour accompagner la gestion du bien ;
 - ▶ Analyser les clichés aériens menés par l'IGN depuis 1948 ;
 - ▶ Observer prioritairement les angles de vue définis par le plan opérationnel paysager (voir fiche 1.1.a.2, page 59).
- ▶ Établir une base de données pour l'exploitation des clichés :
 - ▶ Expérimenter un système d'information géographique paysager ;
 - ▶ Disposer de couches représentant les facteurs affectant le bien (réglementation, usages...) ;
 - ▶ Traduire spatialement les perceptions du paysage en expérimentant des méthodes d'animation visant à la représentation spatialisée des perceptions paysagères par les habitants.

3 / S'inscrire dans le cadre de l'Atlas régional des paysages et de l'OGS du puy de Dôme.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de sites observés ;
- ▶ Nombre de clichés dans la base de données ;
- ▶ Nombre de sollicitation de l'observatoire en lien avec la mise en œuvre du plan paysager ;
- ▶ Diversité des utilisateurs de l'observatoire ;
- ▶ Évaluation tous les six ans de l'intégrité esthétique et paysagère du bien.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Réalisation de campagnes photographiques	15 000 € tous les deux ans
SIG	Non évalué
Animation	0,5 ETP
Création d'une base de données	0,5 ETP

Inscription paysagère et veille écologique des carrières existantes, des projets et extensions

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Veiller à l'insertion paysagère des carrières

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Préserver la maquette de géologie structurale

Pilotage : État

Réalisation : État / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ associations de protection de l'environnement
- ▶ syndicats de professionnels de la filière
- ▶ experts de la faune et de la flore

Constats :

En vertu de la Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, la remise en état d'un site et son insertion paysagère et écologique doivent être prises en compte dans les demandes d'autorisation d'exploitation des carrières. Au titre du code de l'environnement, tout projet de carrières ou d'extension doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental.

D'après l'article L515-3 du code de l'environnement, les autorisations d'exploiter des carrières doivent être compatibles avec le schéma départemental des carrières. Ce dernier, qui est en cours de révision dans le Puy-de-Dôme, propose des orientations concernant l'utilisation rationnelle et économe des matières premières et la limitation des impacts environnementaux et paysagers. Sur la zone du bien, on dénombre cinq carrières en activité. Trois exploitent la pouzzolane et deux la pierre de taille.

Objectifs :

- ▶ Améliorer l'insertion paysagère des exploitations existantes ;
- ▶ Prendre en compte les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle pour les projets de création ou d'extension de carrières.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Actualisation du schéma départemental des carrières ;
- ▶ Poursuivre la réhabilitation et la remise en l'état des carrières en collaboration avec le PNRVA ;
- ▶ Vérification par les services instructeurs, de la compatibilité des projets de carrières avec les critères de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Le plus en amont possible, porter à connaissance les critères de la valeur universelle exceptionnelle et de ses enjeux aux porteurs de projets d'extension ou de création de carrières ;
- ▶ Consolider la concertation entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les carriers et les associations de protection de l'environnement à travers la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formation carrières) et s'ils existent, les comités de suivi des exploitations.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de carrières en cours de réhabilitation ou réhabilitées ;
- ▶ Évolution physique de la carrière (observatoire photographique) ;
- ▶ Évolution du nombre de carrières en activité.

Coût

Nature des dépenses	Montant
Animation	0,25 ETP

Proposer un programme d'enfouissement et/ou d'insertion paysagère des réseaux aériens

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
- ▶ Effacer les points noirs paysagers et effectuer une veille concernant les projets qui risquent d'en générer

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : opérateurs (ERDF, RTE, France Télécom) / Conseil général du Puy-de-Dôme

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ État
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Constats :

Si d'importants efforts d'enfouissement de réseaux ont déjà été réalisés, il apparaît que plusieurs cônes de vue sur le bien sont perturbés par la présence d'équipements soit de distribution d'électricité, soit d'éclairage public.

Ainsi au pied du puy de Dôme, onze lignes partent du poste de transformation électrique d'Enval, qui à des degrés divers, impactent visuellement les édifices de la Chaines des Puy.

Objectifs :

- ▶ Améliorer l'aspect paysager du bien, et en particulier les points de vue ou les abords les plus remarquables ;
- ▶ Effacer les points noirs paysagers.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Recenser les lignes ou équipements liés à la production d'énergie créant des points noirs paysagers (voir la fiche I.1.a.2, page 59) ;
- ▶ Réaliser par site une étude de préconisations visant à définir des solutions d'insertion paysagère des équipements voir la fiche I.1.a.2, page 59) ;
- ▶ Définir avec les opérateurs un programme d'actions ;
- ▶ Mise en œuvre des enfouissements ou des actions d'insertions paysagère (voire de destruction pour les installations obsolètes telles que certaines cabines hautes).

Mode d'évaluation

- ▶ Linéaire de réseaux traités par rapport aux linéaires identifiés à enjeux ;
- ▶ Veille photographique et paysagère.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Travaux	En fonction des projets

Prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle dans l'instruction des dossiers éoliens et photovoltaïques au sol

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
- ▶ Effacer les points noirs paysagers et effectuer une veille concernant les projets qui risquent d'en générer

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : État / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : État / Conseil Régional d'Auvergne / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Mission patrimoine mondial

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Communes
- ▶ Associations de protection de l'environnement
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Opérateurs

Constats :

Du fait de l'évolution de la réglementation, du prix de rachat de l'électricité et de la politique de l'État encourageant le développement des énergies renouvelables, de nombreux projets éoliens et photovoltaïques émergent. Cependant, bien que non envisagés dans le périmètre du bien ou de sa zone tampon, certains projets pourraient avoir un impact paysager sur le site.

Objectif :

- ▶ Veiller à la cohérence des projets de développement d'énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque) avec les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien, de la zone tampon et des territoires limitrophes :

1 / Documents de planification et avis de l'État

- ▶ Prise en compte de l'enjeu patrimoine mondial dans les documents de planification territoriale que sont la future charte du Parc des Volcans (2013 - 2025) et le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ;
- ▶ Examen vigilant par les services de l'État de tous projets au regard des enjeux de la valeur universelle exceptionnelle.

2 / Sensibilisation de la population et des élus sur les enjeux liés à la valeur universelle exceptionnelle

- ▶ Mettre en place des réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et de la population (voir la fiche 1.1.a.2, page 59).

Mode d'évaluation

- ▶ Veille photographique paysagère

Coût

Nature des dépenses	Montant
Animation	0,25 ETP

Suppression des boisements gênants

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Effacer les points noirs paysagers

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Propriétaires fonciers (privés et publics), cellule de suivi

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ SMAD des Combrailles
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Centre Régional de la propriété forestière
- ▶ Pays du Grand Clermont
- ▶ Pays du Grand Sancy
- ▶ Communes
- ▶ Office National des Forêts

Constats :

La déprise agricole s'est traduite depuis 50 ans par la progression du taux de boisement. Si certaines parcelles sont adaptées à la sylviculture tant par leur implantation, leur taille ou les essences cultivées, d'autres, qui seront précisément identifiées dans le cadre du plan opérationnel paysager, participent à l'altération du paysage soit en refermant des cônes de vue, soit en produisant un mitage incohérent. De plus, la monoculture qui caractérise ces boisements contribue à un appauvrissement de la biodiversité.

Objectifs :

- ▶ Préserver la qualité paysagère, ouvrir de nouveaux angles de vue ;
- ▶ Maintenir la biodiversité liée à la stratification de la forêt et au mélange d'essences.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Identification et relevé des parcelles présentant des boisements gênants (voir la fiche 1.1.a.2, page 59) ;
- ▶ Sensibilisation et animation auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés ;
- ▶ Accompagnement technique et financier des propriétaires et exploitants agricoles, notamment sur la base d'une contractualisation avec les communautés de communes ;
- ▶ Reconquête paysagère et/ou agricole de parcelles boisées gênantes via une aide à la coupe et au dessouchage.

Mode d'évaluation

- ▶ Taux de reconquête sur les espaces boisés identifiés comme gênants.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subventions	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP

Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles

Référence plan de gestion

- ▶ Maintenir l'intégrité physique et la lisibilité des édifices volcaniques
- Renforcer les qualités paysagères du bien
 - ▶ Effacer les points noirs paysagers

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Maintenir ce paysage harmonieux à l'esthétique remarquable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Exploitants agricoles

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ Pays du Grand Sancy
- ▶ Communes
- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ CAUE
- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ État
- ▶ Pays du Grand Clermont
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Mission Haies
- ▶ Établissement Départemental de l'Élevage
- ▶ SMAD des Combrailles

Constats :

Si les bâtiments agricoles sont adaptés aux pratiques et techniques actuelles, l'architecture, les choix de matériaux et d'implantation en cours depuis les années 1950 ont conduit à l'édification de structures standardisées, sans prise en compte de leur environnement paysager. Compte tenu de l'importance de l'activité agricole dans le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, comme de la nécessité de ne pas décourager de nouvelles installations, il convient d'accompagner l'intégration des bâtiments agricoles. Le SMAD des Combrailles et la communauté de communes des Cheires ont déjà conduit un recensement des édifices agricoles à traiter.

Objectifs :

- ▶ Préserver ou restaurer les paysages du bien en agissant sur l'insertion des bâtiments agricoles existants ou à créer.
- ▶ Valoriser les abords des exploitations agricoles et inciter à la préservation des haies.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Recensement des bâtiments potentiellement concernés ;
- ▶ Sensibilisation des exploitants agricoles sur le thème de l'insertion paysagère ;
- ▶ Accompagnement dans la définition et la réalisation des projets :
 - ▶ Étude paysagère de l'exploitation et appui technique ;
 - ▶ Aide aux travaux d'embellissement (bardage bois, terrassement, empierrement, fossés...);
 - ▶ Aide à la plantation de haies champêtres, petits aménagements paysagers (murets, clôtures, ...).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de bâtiments et sites traités par rapport à ceux identifiés comme étant à enjeux ;
- ▶ Veille photographique paysagère.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subventions	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP





Axe 2

Gestion de la fréquentation
et maintien des activités
économiques locales



Sommaire

88



Axe 2

Ressources financières mobilisables	88
Fiche II.1.a.1 Diagnostic des activités de pleine nature	91
Fiche II.1.a.2 Organiser la gestion et le suivi des manifestations sportives ..	93
Fiche II.1.a.3 Améliorer l'encadrement des groupes scolaires, familiaux ..	95
Fiche II.1.b.1 Organiser et aménager les cheminements	97
Fiche II.1.b.2 Poursuivre le programme d'aménagement	99
des stationnements des véhicules légers, d'autocars et de campings cars	
Fiche II.1.c.1 Harmoniser et coordonner la sensibilisation	101
et les pratiques de surveillance	
Fiche II.1.d.1 Associer les lieux muséographiques	103
et d'information à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle	
Fiche II.1.d.2 Former et sensibiliser aux fragilités	105
du site et de la valeur universelle exceptionnelle	
Fiche II.1.d.3 Désengorger certains sites phares	107
Fiche II.1.d.4 Participer à un géotourisme	109
à l'échelle régionale et Massif Central	
Fiche II.1.d.5 Animer le site internet dédié au patrimoine mondial	111
et à la découverte du site	
Fiche II.1.d.6 Améliorer l'accueil en matière d'hébergement	113
et de restauration	
Fiche II.1.d.7 Améliorer la desserte et les déplacements	115
Fiche II.2.a.1 Mettre en relation les producteurs et les consommateurs ..	117
Fiche II.2.b.1 Faire des professionnels de la filière bois	119
des acteurs de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle	
Fiche II.2.c.1 Accompagner la mise en œuvre	121
du Schéma départemental des carrières	



Axe 2 : Gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales

Ressources financières mobilisables

Le tableau ci-dessous recense les enveloppes actuellement mobilisables par les partenaires pour la mise en œuvre du plan de gestion au moment de sa rédaction. Sauf mention contraire, les montants indiqués reprennent les chiffres concernant l'année budgétaire 2011.

Cette synthèse ne présage pas des crédits complémentaires qui seront spécifiquement ouverts pour la réalisation du plan de gestion, notamment dans le cadre de la fondation en cours de création.

Le soutien de l'État est susceptible d'intervenir sur des lignes pour lesquelles il n'a pas été possible d'extraire des montants précis. Aussi, seuls les intitulés des lignes mobilisables sont indiqués.

Partenaires	Enveloppes mobilisables	Montant indicatif
État	FEDER axe 5, priorité 3 , restaurer et valoriser le patrimoine paysager Volet 2 valoriser des monuments naturels de la région	
	BOP 113 crédits mobilisés dans le cadre de l'OGS	
Europe Sur la période 2006 - 2013	FEADER – 121 C4 Transformation à la ferme	3 200 000 €
	FEADER – 121 C7 Diversification de la production agricole	800 000 €
	FEADER – 214 D – Agriculture biologique	4 256 443 €
	FEADER – 227 B – Investissements non productifs en milieux forestiers (Natura 2000)	100 000 €
	FEADER – 313 A Promotion des activités touristiques (hébergements)	2 500 000 €
	FEADER – 313 B Produits touristiques	1 800 000 €
	FEADER – 323 D Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	3 300 000 €
Conseil Régional d'Auvergne	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	1 543 000 €
	Emploi en agriculture	2 060 000 €
	Modernisation des unités de production	2 935 000 €
	Agriculture biologique	1 261 000 €
	Qualité et valorisation	1 400 000 €
	Appel à projet Pastoralisme	Lignes Massif central
	Politique régionale en faveur du tourisme. Des dispositifs directement mobilisables : ▶ Ligne hébergement, ▶ Aires de service pour camping-cars, ▶ Étude d'aménagement touristique	13 448 700 €



Conseil général du Puy-de-Dôme	Ressources humaines affectées au dossier Patrimoine mondial	164 000 €
	Stage	68 680 €
	Communication	1 249 000 €
	Étude et recherche (hors compétence sociale)	211 500 €
	Structuration de la filière agricole	120 000 €
	Fonds « projets structurants bois »	100 000 €
	Soutien aux productions agricoles	600 000 €
	Plan bois énergie (sur 4 ans)	1 100 000 €
	Modernisation entreprise forestière	100 000 €
	Restauration terrain de montagne	20 000 €
	Cheminement PDIPR	43 000 €
	Travaux routier	13 220 000 €
	Aménagements paysagers routiers	320 000 €
	Aires de camping car (subvention)	80 000 €
	Fonds hébergement tourisme	1 100 000 €
	Soutien à la filière bois	200 000 €
	Plan de développement de massif forestier	60 000 €
	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	278 000 €
Patrimoine mondial	150 000 €	

Calendrier de mise en œuvre de l'axe 2

E/F : Étude/Formation

Axe II : Gestion de la fréquentation touristique et maintien des activités économiques locales						
Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Diagnostic des activités de pleine nature		✓	✓	✓	✓	✓
Organiser la gestion et le suivi des manifestations	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer l'encadrement des groupes scolaires et familiaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Organiser et aménager les cheminements	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Poursuivre le programme d'aménagement des stationnements des véhicules légers, d'autocars et de campings cars		E/F	✓	✓	✓	✓
Harmoniser et coordonner la sensibilisation et les pratiques de surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Associer les lieux muséographiques et d'information à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle		✓	✓	✓	✓	✓
Former et sensibiliser aux fragilités du site et à sa valeur universelle exceptionnelle		E/F	✓	✓	✓	✓
Désengorger certains sites phares			✓	✓	✓	✓
Participer à un géotourisme à l'échelle régionale et du Massif Central	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Animer le site internet dédié au patrimoine mondial et à la découverte du bien	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de restauration	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Améliorer la desserte et les déplacements		✓	✓	✓	✓	✓
Mettre en relation les producteurs et les consommateurs		E/F	✓	✓	✓	✓
Faire des professionnels de la filière bois des acteurs de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle		E/F	✓	✓	✓	✓
Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental des carrières	✓	✓	✓	✓	✓	✓



Diagnostic des activités de pleine nature

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Favoriser une meilleure conciliation des usages dans, et par, l'organisation des activités récréatives et de découverte

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Cellule de suivi / Conseil général du Puy-de-Dôme

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Communes
- ▶ DDRJSCS
- ▶ Fédérations ou comités départementaux concernés
- ▶ Communautés de communes
- ▶ ADDT
- ▶ CRDTA

Constats :

L'ensemble tectono-volcanique est un lieu prisé pour les activités touristiques, récréatives et de loisirs. Il est fréquenté tant par des visiteurs passagers que par les habitants du département qui le fréquentent régulièrement.

La connaissance de ces activités, de leur développement potentiel, des acteurs les mettant en œuvre reste partielle. Mieux les appréhender permettrait de concilier ces pratiques récréatives avec les activités traditionnelles dans le respect des fragilités du site.

Objectifs :

- ▶ Disposer d'une base de données évolutive sur les activités de pleine nature ;
- ▶ Sensibiliser aux valeurs du bien les organisateurs et participants ;
- ▶ Prévenir les conflits d'usage.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Recensement des acteurs des activités de loisirs et récréatives, d'un point de vue professionnel, organisateur ou pratiquant, notamment en lien avec le système régional d'information touristique ;
- ▶ Analyse des différentes activités pratiquées au regard de la valeur universelle exceptionnelle et des usages traditionnels ;
- ▶ Aide à la décision pour une meilleure conciliation des usages.

Mode d'évaluation

- ▶ Effectivité et actualité de la base de données ;
- ▶ Diminution du nombre de conflits d'usage constatés.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Étude	6 000 €

Organiser la gestion et le suivi des manifestations sportives

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Favoriser une meilleure conciliation des usages dans, et par, l'organisation des activités récréatives et de découverte

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Associations sportives
- ▶ État
- ▶ Communes

Constats :

Chaque année, de nombreuses manifestations sportives sont organisées sur le territoire du bien proposé. Ces manifestations se concentrent sur des périodes relativement courtes (automne et printemps), et les organisateurs ont tendance à solliciter souvent les mêmes secteurs. Cela a entraîné des conflits d'usages, et a pu aussi aggraver des phénomènes d'érosion.

Objectifs :

- ▶ Informer les organisateurs des manifestations sportives de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses fragilités ;
- ▶ Adopter des pratiques conformes à la préservation du bien, notamment en matière de lutte contre l'érosion et de prévention des conflits.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Sensibilisation des organisateurs des manifestations sportives

- ▶ Recenser les manifestations existantes en précisant le nombre de participants enregistrés ;
- ▶ Organiser des réunions d'information sur les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle et les aspects réglementaires auprès des organisateurs de manifestations sportives ;
- ▶ Communiquer sur les manifestations exemplaires en matière de préservation du bien.

2 / Améliorer l'organisation des manifestations

- ▶ Accompagner les organisateurs dans le choix des tracés pour les orienter vers des sites alternatifs ;
- ▶ Élaborer un calendrier des manifestations sportives ;
- ▶ Travailler avec les organisateurs à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques dans l'organisation des manifestations sportives ;
- ▶ Suivi et surveillance des manifestations.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution de la fréquentation par sites (éco-compteurs...);
- ▶ Augmentation de la fréquentation des itinéraires alternatifs ;
- ▶ Meilleure répartition dans le temps des manifestations (évolution du calendrier) ;
- ▶ Nombre de réunions et niveau de participation ;
- ▶ Diminution des infractions constatées ;
- ▶ Veille photographique avant/après manifestation.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation, suivi, surveillance	3,5 ETP
Création d'un outil informatique de gestion du calendrier	2 000 €

Améliorer l'encadrement des groupes scolaires, familiaux

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Favoriser une meilleure conciliation des usages dans, et par, l'organisation des activités récréatives et de découverte

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ enseignement privé
- ▶ hébergements collectifs
- ▶ ADDT
- ▶ OT
- ▶ prestataires accompagnant
- ▶ CREEA
- ▶ Éducation nationale
- ▶ enseignement agricole
- ▶ autocaristes
- ▶ CRDTA
- ▶ CPIE
- ▶ DDRJSCS

Constats :

Les groupes scolaires ou familiaux représentent une part importante des visiteurs fréquentant le site. Ils arrivent nombreux dans des sites souvent déjà très fréquentés et dédiés à de nombreuses activités traditionnelles (exploitations forestières, estives, chasse...)

L'absence d'encadrement professionnel d'un groupe en milieu naturel, le manque de connaissance des fonctionnements, règlements et usages du bien, induisent des comportements problématiques en termes d'érosion ou de conciliation des usages.

Par ailleurs, l'actualité du site et ses évolutions ne sont pas toujours connues des accompagnants.

Objectif :

- ▶ Renforcer l'encadrement des groupes par des professionnels, sensibilisés aux enjeux de préservation et d'usage du bien, notamment en lien avec la valeur universelle exceptionnelle.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Travailler en amont des visites pour favoriser l'encadrement des groupes par des professionnels de la montagne et de l'animation ;
- ▶ Créer un guide de l'encadrant (enseignant, accompagnateurs, animateurs) ;
- ▶ Animer des réunions d'information/formation et de diffusion de connaissances ;
- ▶ Mise en réseau des bureaux d'accompagnateurs locaux et des collectivités concernées.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de groupes encadrés ;
- ▶ Niveau de diffusion du guide de l'encadrant.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP
Réalisation du guide	10 000 €

Organiser et aménager les cheminements

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Maintenir, voire améliorer la qualité des aménagements et des cheminements, sensibiliser les visiteurs à la fragilité du bien proposé

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ des volcans monogéniques emblématique
- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Conseil général du Puy-de-Dôme / Communautés de communes / Communes

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Professionnels ou représentants de pratiquants d'activités de pleine nature
- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Propriétaires concernés
- ▶ CPIE
- ▶ Policiers municipaux et gardes champêtre
- ▶ ONF

Constats :

L'ensemble du bien est sillonné par de multiples chemins ou sentiers. Ils peuvent être utilisés pour les dessertes agricoles et forestières comme pour tous les types de randonnée. Ces cheminements présentent une forte hétérogénéité, tant d'un point de vue physique et pédologique qu'en termes de statuts juridiques (chemins ruraux, chemins privés, chemins cadastrés ou non ...).

Objectifs :

- ▶ Maintenir l'intégrité physique du bien ;
- ▶ Accueillir, informer, orienter les visiteurs.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Poursuivre l'inventaire des cheminements

- ▶ Repérage géographique et description qualitative des différents chemins ;
- ▶ Retranscription cartographique des éléments relevés ;
- ▶ Détermination du statut foncier des cheminements ;
- ▶ Recensement de la signalétique manquante ou nécessaire en lien avec le plan de circulation des cheminements et le PDIPR.

2 / Pour les cheminements les plus sensibles, élaborer un plan de circulation

- ▶ Définition du type de fréquentation possible ou souhaité sur ces cheminements en raison de leur fragilité et/ou de leurs usages ;
- ▶ Adoption d'arrêtés municipaux déterminant les chemins ouverts aux différents types de fréquentation ;
- ▶ Installation d'une signalétique réglementaire adaptée.

3 / Mieux organiser la randonnée

- ▶ S'assurer de la libre utilisation du foncier, notamment par voie conventionnelle ;
- ▶ Compléter et harmoniser le balisage en lien avec le PDIPR ;
- ▶ Définir et réaliser des aménagements de lutte contre l'érosion ;
- ▶ Réduire la pression sur les sites les plus fréquentés (diffusion sur des sites de « délestage »).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de communes couvertes par le plan de circulation ;
- ▶ Pourcentage de linéaire aménagé par rapport aux besoins identifiés ;
- ▶ Augmentation de la fréquentation sur les sites de délestage ;
- ▶ Diminution de la fréquentation sur les sites sensibles.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Inventaire et plan de circulation	10 000 €
Animation	0.75 ETP
Signalétique et aménagements	En fonction de l'inventaire

Poursuivre le programme d'aménagement des stationnements des véhicules légers, d'autocars et de campings cars

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Maintenir, voire améliorer la qualité des aménagements et des cheminements, sensibiliser les visiteurs à la fragilité du bien proposé

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme / Communautés de communes / Communes

Partenariats techniques ou institutionnels (hors financement) :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ État

Constats :

La Chaîne des Puys et la faille de Limagne représentent un formidable espace de découverte des milieux naturels et des formes géomorphologiques. De fait, chaque année de nombreux visiteurs, tout publics et scolaires, français et étrangers, parcourent ce territoire sans pour autant que les pouvoirs publics aient anticipé suffisamment les modalités de stationnement. Les aires actuelles de stationnement sont régulièrement saturées provoquant ponctuellement des engorgements sur le réseau routier départemental. De plus, l'accroissement de la fréquentation des campings cars crée des difficultés supplémentaires en termes de stationnement.

Objectifs :

- ▶ Aménager différents types de stationnement ;
- ▶ Canaliser les véhicules.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Quantifier les besoins et localiser les projets d'aires de stationnement par type de véhicules en conformité avec le site classé ;
- ▶ Préconiser et mettre en œuvre des mesures d'intégration paysagère des projets ;
- ▶ Procéder, si besoin, aux acquisitions foncières ;
- ▶ Aménager et équiper des aires de stationnement ;
- ▶ Mettre en place une signalétique adaptée.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre d'aires de stationnements aménagés ;
- ▶ Nombre de places disponibles ;
- ▶ Enquêtes de satisfaction.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Coût moyen d'une aire de stationnement pour véhicules légers et autocars	120 000 €
Coût moyen d'une aire de stationnement pour campings cars	150 000 €

Harmoniser et coordonner la sensibilisation et les pratiques de surveillance

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Améliorer le respect du site

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / État

Réalisation : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Conseil général du Puy-de-Dôme / Communes

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ ONCFS
- ▶ ONF

Constats :

Le site est couvert par de nombreuses réglementations nationales ou municipales qui participent à la préservation du bien. À titre d'exemple, il peut s'agir d'arrêtés concernant la publicité, la circulation motorisée, etc. Quelques infractions pouvant avoir des conséquences parfois importantes, notamment sur le maintien de la valeur universelle exceptionnelle (coupes à blanc, circulation motorisée hors piste...), sont constatées. Le manque de présence sur le terrain d'agents assermentés et leur absence de coordination ne permettent pas de prévenir, de juguler, voire de constater, correctement ces atteintes et la portée des actes réglementaires sur le périmètre concerné.

Objectifs :

- ▶ Optimiser les mesures de surveillance du site ;
- ▶ Assurer le respect des réglementations associées au site (veille, sensibilisation, répression) ;
- ▶ Mutualiser les actions sur le terrain des différents agents en charge de la surveillance du site.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Actualiser les arrêtés municipaux

- ▶ Recenser les arrêtés municipaux concernant la protection du bien et de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Établir une cartographie visualisant leur espace d'application, identifier les « manques » ;
- ▶ Inciter, en fonction des domaines d'intervention, à la coordination des arrêtés entre communes ;
- ▶ Accompagner les communes pour la définition et la délimitation de leurs arrêtés ;
- ▶ Aider au financement de la signalétique réglementaire de terrain accompagnant la prise d'arrêtés.

2 / Développer la connaissance sur les réglementations concernant le bien

- ▶ Réaliser un document technique de synthèse sur les réglementations concernant le bien (voir la fiche I.1.a.1, page 57) ;
- ▶ Informer et former les prestataires et les représentants des communes sur les conséquences juridiques et les incidences sur le bien du non-respect des réglementations ;
- ▶ Informer sur les enjeux liés à la valeur universelle exceptionnelle lors de la réalisation de « porter à connaissance » ou de note d'enjeux par l'État.

3 / Mise en réseau des différents agents assermentés

- ▶ Organiser des rencontres entre agents assermentés (gardes nature, ONCFS, gardes champêtres, policiers municipaux, agents ONF, gendarmes, agents de l'État...) ;
- ▶ Organiser des journées de surveillance communes ;
- ▶ Organiser la circulation d'informations entre agents assermentés.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre d'infractions verbalisées ;
- ▶ Nombre d'arrêtés complémentaires pris sur la circulation motorisée.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0,5 ETP
Veille/surveillance	Agents assermentés présents sur le bien

Associer les lieux muséographiques et d'information à la préservation de la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : cellule de suivi / mission patrimoine mondial / lieux muséographiques et d'information sur le périmètre du bien

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ CRDTA
- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ ADDT

Constats :

Le site est bien couvert par différents lieux d'accueil et de visites, avec une muséographie en lien avec les thématiques de la valeur universelle exceptionnelle. Ils sont répartis sur l'ensemble du bien et accueillent un nombre conséquent de visiteurs. Ils sont capables d'absorber une augmentation de la fréquentation du bien.

Ils gardent un fonctionnement relativement indépendant et sans lien les uns entre les autres.

Objectifs :

- ▶ Renforcer le lien de ces structures avec le bien et sa valeur universelle exceptionnelle, mais également entre elles pour une meilleure diffusion de la fréquentation ;
- ▶ Assurer une information partagée, continue, sur les initiatives et évolutions relatives au bien et à sa gestion.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Mettre en place un partenariat en lien avec la gestion touristique et la diffusion des savoirs :
 - ▶ Distribution de documentation dédiée au bien ;
 - ▶ Formation du personnel ;
 - ▶ Aménager des lieux support d'expositions et de conférences sur le bien et sa valeur universelle exceptionnelle ;
 - ▶ Intégration d'éléments sur la valeur universelle exceptionnelle dans la scénographie ou les expositions permanentes ;
 - ▶ Documentation indiquant les chemins balisés comme sur d'autres lieux d'accueil.
- (voir la fiche II.1.d.2, page 105)

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des besoins en documentation ;
- ▶ Enquêtes de satisfaction ;
- ▶ Pourcentage de personnel ayant participé aux formations spécifiques

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation, mise en réseau	0.25 ETP

Former et sensibiliser aux fragilités du site et de la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable
- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Cellule de suivi / Mission patrimoine mondial / Conseil Régional d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ ONF
- ▶ CRPF
- ▶ Fédération de Chasse
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Associations organisatrices de manifestations sportives
- ▶ Associations protectrices de l'environnement
- ▶ État
- ▶ ONCFS
- ▶ Communes
- ▶ Groupements pastoraux
- ▶ Prestataires touristiques
- ▶ Associations de propriétaires

Constats :

Le public fréquentant le site méconnaît trop souvent les usages traditionnels liés à ce territoire. De plus, il a tendance à se concentrer sur certains secteurs surmédiatisés. Les actes de dégradation ou les conflits d'usages interviennent donc principalement par méconnaissance de la fragilité du site et des activités concourant au maintien des paysages et à leur lisibilité, des activités traditionnelles et des modes de propriété.

Objectifs :

- ▶ Concilier la valorisation touristique du bien et le maintien de son intégrité ;
- ▶ Sensibiliser les usagers et les visiteurs aux valeurs du bien et à ses fragilités ;
- ▶ S'appuyer sur les prestataires touristiques et accompagnateurs/animateurs pour sensibiliser le public sur le bien et ses fragilités ;
- ▶ Assurer le respect du site dans ses différentes composantes ;
- ▶ Prévenir les conflits d'usage.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon et des territoires limitrophes :

1 / Améliorer la connaissance sociologique des usages et de leurs impacts sur le bien

- ▶ À partir des différents usages du bien et de ses fragilités, cibler les publics à atteindre prioritairement pour prévenir les conflits ;
- ▶ Établir un diagnostic des pratiques touristiques et des attentes des visiteurs.

2 / Définir et mettre en œuvre des outils de sensibilisation et de communication

- ▶ Recenser les outils de sensibilisation du public existants sur le site ;
- ▶ Étudier les supports développés par d'autres sites naturels ou géologiques inscrits au patrimoine mondial ou géoparcs ;
- ▶ Harmoniser et coordonner les outils de sensibilisation relatifs au bien et à la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Créer un kit de communication pour les prestataires comprenant au minimum un descriptif du bien, des activités humaines, du patrimoine mondial, un guide des bonnes pratiques, un plan général ;
- ▶ Assurer la traduction des documents produits en plusieurs langues (anglais, néerlandais, allemand, espagnol).

3 / Faciliter la prise en compte du bien par les acteurs économiques locaux

- ▶ Prévenir une utilisation abusive de l'emblème « patrimoine mondial » ;
- ▶ Mettre en réseau les prestataires touristiques pour une meilleure répartition géographique de l'activité et une cohérence des différents supports de communication ;
- ▶ Intégrer les supports spécifiques Chaîne des Puys - faille de Limagne dans la communication touristique départementale et régionale.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre d'outils de sensibilisation développés ;
- ▶ Évolution des besoins en documentation et outils de sensibilisation.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Édition de tous les outils de sensibilisation	30 000 €
Traduction	10 000 €
Animation	1.5 ETP

Désengorger certains sites phares

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ CRDTA
- ▶ IA
- ▶ Guides accompagnateurs moyenne montagne
- ▶ OT
- ▶ ADDT
- ▶ État

Constats :

Malgré l'intérêt d'une grande partie des édifices volcaniques et de nombreux points de vue associés, seul un nombre très restreint de lieux naturels concentre la majorité de la fréquentation. Si le site du puy de Dôme et ses aménagements sont faits pour accueillir un grand nombre de visiteurs, il n'en est pas de même pour les autres sites naturels qui souffrent de cette fréquentation et nécessitent des aménagements pour limiter l'érosion. La concentration sur certains sites exacerbe également les conflits d'usages.

Objectifs :

- ▶ Alléger la fréquentation de certains sites emblématiques ;
- ▶ Diversifier les lieux, dans ou à proximité du bien, capables d'accueillir une fréquentation touristique ;
- ▶ Prévenir les conflits d'usage.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Cibler les sites naturels susceptibles d'accueillir du public eu égard à leurs contraintes environnementales et promouvoir leur intérêt, en accord avec les propriétaires et les riverains ;
- ▶ Aménager les sites pour qu'ils puissent accueillir du public (voir la fiche II.1.b.1 page 97) ;
- ▶ Former et informer le personnel des structures d'accueil et d'information pour diffuser la fréquentation sur différents sites ciblés (voir les fiches II.1.d.1, page 103, et II.1.d.2 page 105), faire de même avec les structures en lien avec le public scolaire (voir la fiche II.1.a.3, page 95) ;
- ▶ Inciter l'ensemble des prescripteurs du tourisme (y compris certains sites internet) à ne pas focaliser toujours sur les mêmes sites de découverte.

Mode d'évaluation

- ▶ Enquêtes de satisfaction ;
- ▶ Évolution du nombre de sites ouverts au public et de leur fréquentation (éco-compteurs...).

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.5 ETP

Participer à un géotourisme à l'échelle régionale et Massif Central

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Conseil Régional d'Auvergne

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ OT
- ▶ ADDT
- ▶ Vulcania
- ▶ PNR Monts d'Ardèche
- ▶ CRDTA
- ▶ CPIE du Velay
- ▶ PNR Livradois Forez
- ▶ Réseau des **GRANDS SITES DE FRANCE**[®]

Constats :

Dans le Massif Central, de nombreux territoires ont un patrimoine géologique et volcanique remarquable, souvent aménagé et mis en valeur pour accueillir des visiteurs. Ils ne bénéficient pas forcément de la même notoriété que la Chaîne des Puys et doivent déployer plus d'efforts pour attirer un nombre important de visiteurs, susceptibles d'apporter des retombées économiques locales. Ces efforts leur ont cependant permis de développer certains savoir-faire notamment en matière d'interprétation et d'outils de découverte.

Objectifs :

- ▶ Mutualiser les connaissances et les compétences ;
- ▶ Promouvoir et mettre en réseau les sites géologiques et volcaniques du Massif Central pour un développement économique local.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Faire vivre et développer la convention géotourisme déjà engagée entre le PNRVA, le CPIE du Velay, Vulcania, le PNR du Livradois Forez et le PNR des monts d'Ardèche ;
- ▶ Organiser des réunions d'échanges de savoirs et de savoir-faire, déplacements sur le terrain, échanges de données, entre les territoires concernés ;
- ▶ Organiser des forums pour faire découvrir les différents territoires volcaniques et géologiques aux structures d'information et d'accueil et aux professionnels du tourisme ;
- ▶ Prendre part aux démarches initiées au niveau Massif Central concernant le géotourisme (ex : géologie et Grands Sites de France).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de participants aux forums ;
- ▶ Nombre de réunions de partenariat ;
- ▶ Évolution de fréquentation des différents sites.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP
Organisation des forums	Non évalué

Animer le site internet dédié au patrimoine mondial et à la découverte du site

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique
- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Mission patrimoine mondial

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ PRES

Constats :

La spécificité du processus d'inscription au patrimoine mondial et la nécessité de diffuser largement des connaissances sur la Chaîne des Puys et la faille de Limagne appelaient la création d'un site internet propre au bien, traduit en anglais. De plus, ce site sera un outil nécessaire pour l'information des visiteurs sur le bien et son actualité.

Objectifs :

- ▶ Offrir une information complète sur la singularité du bien, sur le patrimoine mondial et sur leur actualité culturelle, scientifique, environnementale ;
- ▶ Contribuer à l'essor d'un tourisme responsable conscient des fragilités du bien.

Description de l'action

Le site internet permet de :

- ▶ Présenter la Chaîne des Puys et la faille de Limagne : présentation géographique et historique du site et des critères retenus pour la candidature ;
- ▶ Expliquer ce qu'est l'inscription au patrimoine mondial : présentation de l'UNESCO et des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- ▶ Offrir une information sur l'actualité : les actions en cours, les manifestations, l'agenda... ;
- ▶ Informer sur les actions développées dans le cadre du plan de gestion ;
- ▶ Proposer un accès à une photothèque : galerie de photo, vidéos et ressources en ligne (supports pédagogiques pour les enseignants et les élèves).

Mode d'évaluation

- ▶ Fréquence d'actualisation des contenus ;
- ▶ Nombre de connexions au site ;
- ▶ Enquête de satisfaction.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Élaboration d'un site internet	15 000 €
Actualisation du site internet	0.25 ETP

Améliorer l'accueil en matière d'hébergement et de restauration

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : porteurs de projets privés ou publics

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ CCI
- ▶ ADDT
- ▶ Chambre d'agriculture
- ▶ État
- ▶ CRDTA
- ▶ Chambre des Métiers

Constats :

À l'intérieur du périmètre du bien, les hébergements sont insuffisants pour faire face à une augmentation de la fréquentation liée à une éventuelle inscription au patrimoine mondial. Par ailleurs, ceux existants ainsi que les structures de restauration nécessitent pour certains des actions de modernisation/amélioration.

De plus, l'accueil d'une clientèle internationale doit être accompagnée par des formations.

Enfin, dans une perspective de développement local, les liens entre restaurateurs et producteurs puydômois pourraient être renforcés.

Objectifs :

- ▶ Offrir aux visiteurs des structures d'hébergement et de restauration en quantité, variété et qualité suffisantes ;
- ▶ Valoriser les produits locaux et les circuits courts.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Soutenir les projets tendant à améliorer la qualité et la variété des structures d'hébergement et de restauration par une aide financière aux opérations suivantes :

- ▶ La réalisation d'études préalables à la création ou à la modernisation d'équipements touristiques et/ou d'organisations touristiques ;
- ▶ La création, l'extension et la rénovation d'hébergements touristiques et des équipements de loisirs en conformité avec le plan opérationnel paysager ;
- ▶ La création de gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes qualifiés;
- ▶ La création, l'extension ou la modernisation de structures d'accueil à la ferme.

2 / Améliorer l'accueil des touristes par les prestataires :

- ▶ Organiser auprès des prestataires des sessions de formation, sensibilisation au bien et à l'inscription au patrimoine mondial ;
- ▶ Mettre en œuvre des formations d'apprentissage à l'anglais en lien avec les organismes consulaires ;
- ▶ Remettre aux prestataires un kit de communication (voir la fiche II.1.d.2, page 105).

3 / Utiliser et valoriser les productions locales

- ▶ Créer des espaces et temps de rencontres entre les hébergeurs/restaurateurs et les producteurs locaux ;
- ▶ Inciter à la signature d'une charte de qualité « produits du terroir et restaurateurs » ;
- ▶ Valoriser par une communication ciblée les signataires de cette charte.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de projets aidés ;
- ▶ Évaluation du nombre de lits disponibles ;
- ▶ Veille photographique et paysagère ;
- ▶ Enquête de satisfaction.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subvention aux travaux	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP
Formation	2 ETP

Améliorer la desserte et les déplacements

Référence plan de gestion

- ▶ Développer une découverte du territoire de qualité, cohérente avec le bien proposé et l'ensemble de ses usages.
- ▶ Développer un accueil qualitatif et la cohérence touristique

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ Lieux d'accueil
- ▶ Communautés de communes
- ▶ SMTC
- ▶ TC Dôme
- ▶ communes

Constats :

La Chaîne des Puys et la faille de Limagne représentent un formidable espace de découverte qui attire autant la population des proches bassins de vie que des visiteurs nationaux et internationaux.

Ainsi, les flux de circulation « extérieurs » viennent s'ajouter à ceux des habitants du périmètre du bien.

Le moyen de déplacement le plus répandu est la voiture individuelle.

Objectifs :

- ▶ Anticiper l'inscription au patrimoine mondial qui entraînerait une augmentation de la fréquentation du bien et potentiellement du trafic routier ;
- ▶ Préserver la perception paysagère à partir des entrées de site ;
- ▶ Diversifier les modes de déplacement et privilégier les déplacements « doux ».

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon et leurs abords :

1 / Réaliser une étude des flux de circulation routière

- ▶ À partir des points d'entrée du site ;
- ▶ À l'intérieur du périmètre du bien (modalités de déplacements entre les différents points touristiques ; mouvements pendulaires entre domiciles et lieux de travail).

2 / Renforcer les transports en commun

- ▶ Organiser l'extension d'une ligne de bus du réseau du transport public de l'agglomération clermontoise ;
- ▶ Accompagner les gestionnaires des principaux lieux de visite pour la mise en service d'un transport en commun assurant une desserte commune de leurs sites.

3 / Développer des modes de transport « doux »

- ▶ Identifier les parcours favorables à des modes de transports alternatifs ;
- ▶ Aménagement de voies vertes.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution des flux sur les principaux axes routiers ;
- ▶ Évolution du nombre de transports collectifs desservant le bien ;
- ▶ Linéaire de voies vertes créées.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Étude	30 000 €
Travaux	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP

Mettre en relation les producteurs et les consommateurs

Référence plan de gestion

- ▶ Promouvoir des activités socio-économiques du territoire en adéquation avec un développement local respectueux des valeurs du bien
- ▶ Accompagner la filière agricole

Objectifs liés à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ des volcans monogéniques emblématique
- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : exploitants agricoles, distributeurs

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil régional d'Auvergne
- ▶ AFA
- ▶ Bienvenue à la ferme
- ▶ FRCIVAM
- ▶ Restaurateurs
- ▶ Lieux d'accueil
- ▶ État
- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ Fédération départementale viticole
- ▶ Accueil Paysan
- ▶ Hébergeurs
- ▶ OT
- ▶ Chambre d'agriculture

Constats :

La Chaîne des Puys et la faille de Limagne représentent des territoires où perdure une agriculture de qualité.

Toutefois, de nombreuses difficultés fragilisent les exploitations, parmi lesquelles une trop grande dépendance aux fluctuations des marchés et aux grands groupes de distribution.

Objectifs :

- ▶ Préserver les paysages de la Chaîne des Puys et faille de Limagne par le maintien d'activités agricoles ;
- ▶ Structurer un marché local pour écouler les productions agricoles situées sur le bien et sa zone tampon ;
- ▶ Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles et promouvoir des productions de qualité.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Privilégier les initiatives des agriculteurs qui s'engageront dans une démarche de certification et/ou de labellisation (AOC, bio, marque Parc...);
- ▶ Aider les agriculteurs qui porteront des projets de vente directe ainsi que les structures de circuits courts ;
- ▶ Soutenir les projets des exploitants agricoles contribuant au développement de l'agriculture biologique, la transformation et/ou la commercialisation à la ferme, la viticulture traditionnelle.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de réseaux locaux de distribution organisés ;
- ▶ Nombre de points de vente locaux ;
- ▶ Nombre de produits qualifiés locaux (marquage, label).

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subventions	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP
Ingénierie	1 ETP

Faire des professionnels de la filière bois des acteurs de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Promouvoir des activités socio-économiques du territoire en adéquation avec un développement local respectueux des valeurs du bien
- ▶ Améliorer les méthodes d'exploitation forestière locale, le respect des spécificités du site

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Conserver le champ des volcans monogéniques emblématique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Exploitants forestiers

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- ▶ AREFA
- ▶ CRPF
- ▶ État
- ▶ Auvergne Promobois
- ▶ ONF

Constats :

Autrefois riche d'ouvriers bûcherons et de débardeurs, le territoire de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne a connu une quasi-disparition de ces professions alors qu'une exploitation forestière respectueuse de l'environnement et des sols nécessite l'intervention de personnels qualifiés.

Objectifs :

- ▶ Adapter la gestion forestière aux enjeux de la valeur universelle exceptionnelle et de la préservation de l'environnement ;
- ▶ Assurer une meilleure valorisation de la ressource forestière en renforçant le tissu des entreprises de travaux forestiers.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Renforcer le tissu local d'entreprises de travaux forestiers

- ▶ Évaluer l'offre entrepreneuriale forestière, anticiper son évolution ;
- ▶ Sensibiliser les exploitants forestiers aux enjeux de préservation de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Accompagner le maintien et la création d'entreprises forestières (bûcherons, scieries...) par un soutien aux équipements.

2 / Animer et adapter les dispositifs d'aide des collectivités pour soutenir la filière bois

- ▶ Inventaire sur les aménagements sylvicoles existants ;
- ▶ Structuration de la filière d'approvisionnement en bois-énergie et bois d'œuvre ;
- ▶ Amélioration des dessertes forestières ;
- ▶ Diversification des filières économiques liées à l'exploitation forestière ;
- ▶ Regroupement du foncier forestier, notamment des forêts sectionales.

Mode d'évaluation

- ▶ Évolution du nombre d'actifs de la filière bois.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Subvention	En fonction des projets
Animation	0.25 ETP

Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental des carrières

Référence plan de gestion

- ▶ Promouvoir des activités socio-économiques du territoire en adéquation avec un développement local respectueux des valeurs du bien
- ▶ Accompagner la filière pierre

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Concilier la valorisation internationale du site avec un développement local durable

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : cellule de suivi / État / carriers

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil général du Puy-de-Dôme
- ▶ Syndicats de professionnels de la filière
- ▶ Associations de protection de l'environnement
- ▶ CAUE
- ▶ Communes
- ▶ Communautés de communes
- ▶ Ordre des architectes

Constats :

Il existe sur le périmètre du bien encore quelques carrières en activité, soit d'extraction de pouzzolane, soit de roche massive type pierre de taille.

La proximité de l'agglomération clermontoise renforce ces besoins en matériaux.

Les matériaux extraits ont des propriétés spécifiques qui permettent une utilisation qualitative. Plusieurs gisements ont une valeur patrimoniale, telle la pierre de Volvic utilisée pour l'édification de plusieurs monuments auvergnats.

Objectif :

- ▶ Diminuer l'impact paysager des exploitations tout en maintenant l'activité des carriers.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Sensibiliser les professionnels aux enjeux liés à la la valeur universelle exceptionnelle

- ▶ Animation auprès des carriers, information, sensibilisation, échanges sur la recherche et développement.

2 / Valoriser les utilisations « nobles » des matériaux

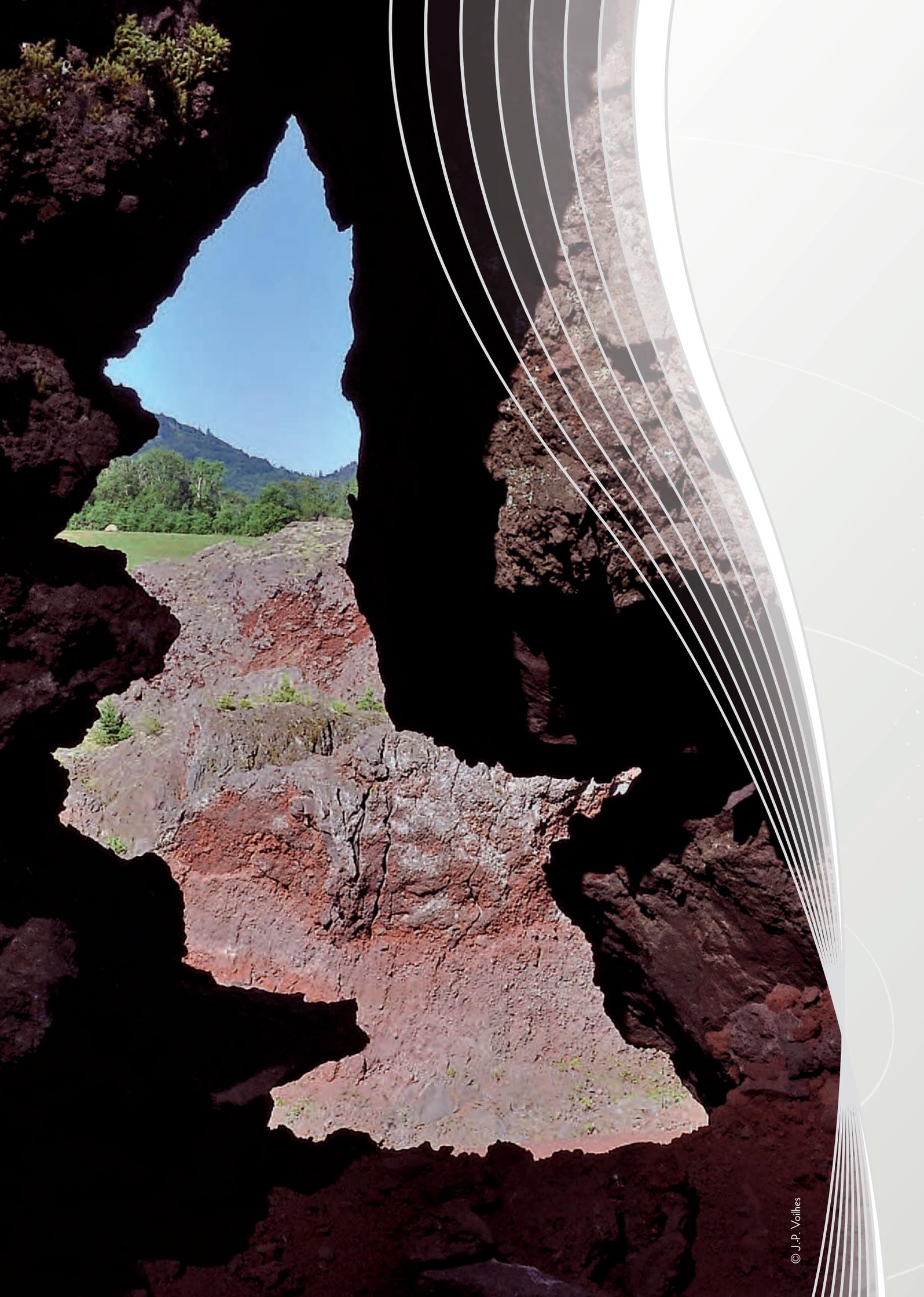
- ▶ Recenser les utilisations nobles des matériaux (industrie, architecture...);
- ▶ Créer des supports de valorisation en direction des potentiels utilisateurs.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de réunions annuelles ;
- ▶ Enquête sur les acheteurs et usages des matériaux extraits.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP





Axe 3

Partager, accroître et transmettre
les connaissances



Sommaire

128



Axe 3

Ressources financières mobilisables	128
Fiche III.1.a.1 Animer la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle	131
Fiche III.1.a.2 Impliquer les habitants dans la protection et la valorisation du bien	133
Fiche III.1.a.3 Développer un travail de partenariat avec les autres territoires du Département du Puy-de-Dôme	135
Fiche III.1.b.1 Développer des ressources pédagogiques et des prestations éducatives qualifiées en lien avec le patrimoine mondial	137
Fiche III.1.c.1 Diffuser les valeurs du bien et du patrimoine mondial au travers de manifestations culturelles	139
Fiche III.2.a.1 Développer la culture scientifique en lien avec la valeur universelle exceptionnelle	141
Fiche III.2.b.1 Associer le réseau scientifique à la gestion du bien et à la diffusion des savoirs	143
Fiche III.2.b.2 Soutenir les travaux scientifiques en lien avec le bien et sa gestion	145
Fiche III.2.b.3 Coopération internationale Échanges de savoirs et savoir-faire	147



Axe 3 : Partager, accroître, transmettre les connaissances

Ressources financières mobilisables

Le tableau ci-dessous recense les enveloppes actuellement mobilisables par les partenaires pour la mise en œuvre du plan de gestion au moment de sa rédaction. Sauf mention contraire, les montants indiqués reprennent les chiffres concernant l'année budgétaire 2011.

Cette synthèse ne présage pas des crédits complémentaires qui seront spécifiquement ouverts pour la réalisation du plan de gestion, notamment dans le cadre de la fondation en cours de création.

Le soutien de l'État est susceptible d'intervenir sur des lignes pour lesquelles il n'a pas été possible d'extraire des montants précis. Aussi, seuls les intitulés des lignes mobilisables sont indiqués.

Partenaires	Enveloppes mobilisables	Montant indicatif
État	FEDER axe 5, priorité 3 , restaurer et valoriser le patrimoine paysager Volet 2 valoriser des monuments naturels de la région	
Europe Sur la période 2006 - 2013	FEADER – 323 D Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	3 300 000 €
	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	1 543 000 €
Conseil Régional d'Auvergne	Politique régionale en faveur de la recherche Des dispositifs directement mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> ▶ manifestations scientifiques (aide aux universités et autres établissements de recherche pour l'organisation de séminaires ou colloques permettant de promouvoir des travaux de recherche). ▶ Bourse de docteur ingénieur, ▶ Bourse de doctorat, ▶ Nouveau chercheur, ▶ Soutien en sciences humaines et sociales (aide à 3 allocations doctorales et 1 allocation post-doctorale) 	4 780 000 €
	Politique régionale en faveur de la coopération décentralisée	822 000 €



Conseil général du Puy-de-Dôme	Ressources humaines affectées au dossier Patrimoine mondial	164 000 €
	Stage	68 680 €
	Communication	1 249 000 €
	Étude et recherche (hors compétence sociale)	211 500 €
	Soutien aux associations culturelles	30 000 €
	Saison culturelle	160 000 €
	Spectacle vivant	84 400 €
	Manifestation culturelle	224 000 €
	Spectacle vivant (fonctionnement)	149 500 €
	Expositions et conférences	166 000 €
	Mission développement culturel	107 000 €
	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	278 000 €
	Patrimoine mondial	150 000 €

Calendrier de mise en œuvre de l'axe 3

E/F : Étude/Formation

Axe III : Partager, accroître et transmettre les connaissances						
Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Animer la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Impliquer les habitants dans la protection et la valorisation du bien	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Développer un travail de partenariat avec les autres territoires du département du Puy-de-Dôme		✓	✓	✓	✓	✓
Développer des ressources pédagogiques et des prestations éducatives qualifiées en lien avec le patrimoine mondial	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Diffuser les valeurs du bien et du patrimoine mondial au travers de manifestations culturelles		✓	✓	✓	✓	✓
Développer la culture scientifique en lien avec la valeur universelle exceptionnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Associer le réseau scientifique à la gestion du bien et à la diffusion des savoirs	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soutenir les travaux scientifiques en lien avec le bien et sa gestion	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Coopération internationale : échanges de savoirs et savoir-faire		✓	✓	✓	✓	✓



Animer la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire.
- ▶ Développer des pratiques de gouvernance multipartite et de gestion participative du bien.

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Mission patrimoine mondial / cellule de suivi / Conseil Régional d'Auvergne / État

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Membres de la commission locale et des groupes de travail

Constats :

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne crée des obligations pour les partenaires du projet en termes de gouvernance et de mise en œuvre du plan de gestion.

Objectifs :

- ▶ Assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle en se dotant des moyens humains, réglementaires et financiers nécessaires ;
- ▶ Fixer des règles de gouvernance ;
- ▶ Déterminer les modalités de mise en œuvre du plan de gestion ;
- ▶ Préciser les engagements particuliers de chaque signataire.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Mettre en œuvre le schéma de gouvernance et le plan de gestion ;
- ▶ Organiser des rencontres régulières entre partenaires du projet, leurs services et les acteurs concernés.

Mode d'évaluation

- ▶ Tableau de bord évaluant la mise en œuvre et l'effectivité de chaque fiche action ;
- ▶ Nombre de réunions.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Personnel de la mission patrimoine mondial et de la cellule de suivi	4 ETP

Impliquer les habitants dans la protection et la valorisation du bien

Référence plan de gestion

- ▶ Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire.
- ▶ Développer des pratiques de gouvernance multipartite et de gestion participative du bien.

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Cellule de suivi / mission patrimoine mondial

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne
- ▶ Communautés de communes
- ▶ CPIE
- ▶ Communes

Constats :

Les habitants du bien ou de son immédiate proximité ont conscience de vivre dans un lieu rare sans pour autant connaître les phénomènes qui l'ont construit, qui le font évoluer et qui le fragilisent.

Objectifs :

- ▶ Développer les connaissances du grand public autour du volcanisme et de la géologie et des milieux qui leur sont attachés ;
- ▶ Impliquer la population dans la définition de projets portant sur le bien en tenant compte des enjeux préalablement partagés lors des réunions de concertation organisées en 2010, 2011 et 2012.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon et de leurs abords :

- ▶ Organiser des réunions de travail thématiques avec la population ou les acteurs socio-économiques ;
- ▶ Mettre en place un partenariat avec les médias locaux pour diffuser des informations relatives à la protection, la valorisation du bien et la sensibilisation du public ;
- ▶ Organiser des échanges avec d'autres régions faisant face à des problématiques similaires ;
- ▶ Organiser la participation des habitants dans la mise en œuvre d'événements liés au bien (voir la fiche III.1.c.1, page 139) ;
- ▶ Créer des outils supports adaptés (voir les fiches I.1.a.2 page 59 et II.1.d.2, page 105).

Mode d'évaluation

- ▶ Niveau de participation de la population aux réunions de travail ;
- ▶ Diminution des conflits d'usage et des infractions constatées.

Nature des dépenses	Montant
Organisation des échanges	5 000 € / an
Animation	0.5 ETP

Coûts

Développer un travail de partenariat avec les autres territoires du département du Puy-de-Dôme

Référence plan de gestion

- ▶ Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire.
- ▶ Développer des pratiques de gouvernance multipartite et de gestion participative du bien.

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : mission patrimoine mondial / cellule de suivi / diverses collectivités / associations

Partenariats techniques ou institutionnels :

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Conseil Régional d'Auvergne | ▶ CPIE |
| ▶ Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne | ▶ CAUE |
| ▶ Clermont communauté | ▶ SMAD des Combrailles |
| ▶ Syndicat mixte du Pays du Grand Clermont | ▶ Pays du Grand Sancy |
| ▶ Parc naturel régional du Livradois Forez | ▶ Communes |
| ▶ Pays d'Issoire Val d'Allier Sud | ▶ Communautés de communes |
| ▶ Associations | |

Constats :

La Chaîne des Puys, visible de tous les secteurs du département du Puy-de-Dôme, est un élément culturel identifiant fort pour tous les Puydômois. Dès lors tous les territoires du Puy-de-Dôme peuvent être les ambassadeurs du bien et contribuer à sa protection et sa valorisation. Cette approche est particulièrement importante pour l'agglomération clermontoise qui représente près des deux tiers de la population puydômoise, la Chaîne des Puys étant du fait de sa proximité la destination première de loisirs et de détente de ses habitants. Le bien se situe donc dans un contexte de dépendance et d'attraction vis-à-vis des territoires qui lui sont proches.

Objectifs :

- ▶ Faire des territoires puydômois des partenaires dans les efforts de sensibilisation et d'information sur le bien ;
- ▶ Développer plus particulièrement le partenariat avec Clermont communauté et le Pays du Grand Clermont pour accentuer la diffusion de la connaissance du site et des bonnes pratiques auprès de la population.

Description de l'action

Sur l'ensemble du département :

- ▶ Diffuser les outils de connaissance auprès des différents territoires du Puy-de-Dôme, notamment les offices de tourisme et lieux muséographiques ;
- ▶ Intégrer les différents territoires dans les programmations, cycles de conférences et manifestations dédiés au bien et à la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Adoption de la délibération de soutien par toutes les collectivités territoriales du Puy-de-Dôme ;
- ▶ Accompagner et relayer les initiatives des différents territoires hors périmètre du bien portant sur la valeur universelle exceptionnelle.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de manifestations dans le département promouvant la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Évolution des besoins en documentation émanant des différents territoires du Puy-de-Dôme.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.5 ETP

Développer des ressources pédagogiques et des prestations éducatives qualifiées en lien avec le patrimoine mondial

Référence plan de gestion

- ▶ Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire.
- ▶ Faciliter l'appropriation des fragilités, des usages locaux et des connaissances par les jeunes publics.

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Réalisation : Cellule de suivi / mission patrimoine mondial

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Éducation nationale (IA et Rectorat)
- ▶ Lieux muséographiques
- ▶ Bureaux d'accompagnateurs
- ▶ Association d'animateurs.
- ▶ Universités
- ▶ CPIE
- ▶ CREEA

Constats :

Le site est très fréquenté par les scolaires et étudiants comme support pédagogique pour les programmes de Sciences de la Vie et de la Terre mais également sur la géographie humaine. Le site est également très prisé des centres de loisirs.

Les enseignants sollicitent les structures locales pour avoir des informations. Ils sont à la recherche de projets pédagogiques correspondant à leurs programmes et directement applicables sur le terrain.

Objectifs :

- ▶ Rendre le site compréhensible et accessible, diffuser les connaissances et les savoirs ;
- ▶ Offrir aux groupes des projets « clés en main » adaptés à leurs besoins en termes de contenu mais également en termes d'accès aux sites sur le terrain (lien avec fiche II.1.a.3, page 95), en lien avec les accompagnateurs/animateurs susceptibles d'encadrer ces groupes.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

1 / Ressources et outils pédagogiques

- ▶ Proposer des sites de visites aux enseignants permettant d'illustrer leurs différents programmes ;
- ▶ À partir de la synthèse du dossier de candidature, élaborer et diffuser des outils pédagogiques à destination des établissements secondaires du département.

2 / Prestations éducatives

- ▶ Dans l'esprit du Patrimoine, programme d'éducation du patrimoine mondial, et en lien avec l'Inspection académique, mettre en place des prestations éducatives autour du bien, de ses valeurs et de ses fragilités (voir le cahier des charges de la marque Parc) ;
- ▶ Interventions en milieux scolaires d'agents de la mission patrimoine mondial, de la cellule de suivi ou d'universitaires ;
- ▶ Accompagner les autres prestataires et hébergeurs de groupes qui souhaitent s'engager dans cette démarche en mettant à leur disposition les supports pédagogiques (voir la fiche II.1.d.2, page 105).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de projets initiés ;
- ▶ Nombre de classes ou groupes concernés ;
- ▶ Nombre de prestataires formés ;
- ▶ Évolution de la demande de synthèses pédagogiques émanant des enseignants et de prestataires.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP
Création d'outils pédagogiques	En fonction des projets

Diffuser les valeurs du bien et du patrimoine mondial au travers de manifestations culturelles

Référence plan de gestion

- ▶ Rendre les habitants acteurs de l'évolution de leur territoire.
- ▶ Développer un programme culturel en lien avec le bien

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Conseil général du Puy-de-Dôme / cellule de suivi

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Communes
- ▶ Associations
- ▶ Opérateurs
- ▶ État
- ▶ Communautés de communes
- ▶ École des Beaux Arts
- ▶ Acteurs culturels

Constats :

La Chaîne des Puys est un élément culturel identifiant fort pour tous les Puydômois et Auvergnats. La diffusion de la connaissance scientifique sur la Chaîne des Puys et la faille de Limagne est encore trop restreinte à un public averti.

Le territoire du bien est riche en manifestations culturelles à l'initiative des collectivités ou d'opérateurs privés qu'il s'agisse d'arts vivants, graphiques, musicaux.

Objectifs :

- ▶ Utiliser les actions ou programmations culturelles actuelles comme vecteur de diffusion et sensibilisation sur la perception du bien, de sa connaissance et de sa protection ;
- ▶ Susciter auprès des territoires la création de manifestations dédiées ou intégrant fortement les enjeux de la valeur universelle exceptionnelle.

Description de l'action

Sur l'ensemble du département :

- ▶ Recenser annuellement l'ensemble des manifestations culturelles situées sur le périmètre du bien, organiser une information et sensibilisation sur le bien et la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Identifier sur le département les manifestations propices à relayer ou intégrer les thèmes liés au patrimoine mondial ;
- ▶ Mettre à disposition des organisateurs et artistes les informations utiles à l'élaboration de leurs programmations ou de leurs créations ;
- ▶ Lancer un ou des concours de créateurs dans différents modes d'expression artistique sur un thème relevant de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Constituer un groupe de travail spécifique pour sensibiliser les acteurs territoriaux à l'approche culturelle afin de faciliter la prise en compte des enjeux de la valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Créer ou accompagner un ou plusieurs événementiels dédiés au bien en associant plusieurs territoires puydômois ;
- ▶ Organiser une programmation d'expositions grand public, fixes ou itinérantes.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de manifestations ou créations culturelles revendiquant un lien avec le patrimoine mondial.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.5 ETP
Soutien ou création de manifestations culturelles	En fonction des projets
Expositions	En fonction des projets

Développer la culture scientifique en lien avec la valeur universelle exceptionnelle

Référence plan de gestion

- ▶ Maximiser le rayonnement international du bien en encourageant la recherche scientifique
- ▶ Maintenir le grand public informé de l'avancée de la recherche

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Mission patrimoine mondial / cellule de suivi

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ PRES
- ▶ SHINA
- ▶ État
- ▶ Muséum d'histoire naturelle
- ▶ Sites muséographiques

Constats :

Le site fait l'objet de nombreuses recherches depuis des années, sur des thématiques en lien direct avec la valeur universelle exceptionnelle (pédologie, géologie, phénomènes érosifs ou recolonisation végétale par exemple) ou plus indirect, notamment sur l'occupation humaine (archéologie, micro-biologie...), et ce par des équipes de recherche locales.

Ces connaissances et découvertes sont très peu connues du grand public.

Par ailleurs, les recherches conduites sur le bien contribuent à l'accroissement des connaissances des phénomènes géomorphologiques et tectoniques au niveau mondial qu'il s'agit de partager avec la communauté scientifique internationale.

Objectifs :

- ▶ Développer la prise de conscience par le grand public de la valeur scientifique et historique du site ;
- ▶ Rapprocher les scientifiques de la population et des acteurs locaux ;
- ▶ Associer la communauté scientifique à la diffusion des savoirs sur le bien auprès du grand public et au niveau international ;
- ▶ Valoriser les travaux de recherche locaux et les utiliser dans l'aide à la décision.

Description de l'action

Pour l'ensemble du Département :

1 / Organiser des conférences scientifiques et des ateliers de vulgarisation à l'attention du grand public

- ▶ Dans le cadre du groupe de travail scientifique, réfléchir à des thèmes de conférences et des contenus d'ateliers ;
- ▶ Établir une programmation ;
- ▶ Mettre en ligne les contenus des conférences et ateliers sur le site internet (voir la fiche II.1.d.5, page 111).

2 / Valoriser les publications liées au bien et à la valeur universelle exceptionnelle

- ▶ Recenser les ouvrages existants (de la publication jeune public aux écrits scientifiques) ;
- ▶ Élargir les réseaux de diffusion classiques aux réseaux des bibliothèques, centre de documentation et d'informations des collèges, festivals consacrés aux livres, etc.

3 / Colloques internationaux : participer et organiser

- ▶ Dans le cadre du groupe de travail scientifique, identifier les colloques internationaux auxquels participer ;
- ▶ En lien avec les universités clermontoises, organiser un colloque international lié au bien en 2013.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de conférences, ateliers organisés et niveau de fréquentation ;
- ▶ Tableau de bord des réseaux de diffusion des publications ;
- ▶ Nombre de colloques internationaux au cours desquels l'ensemble tectono-volcanique a été présenté ;
- ▶ Organisation et nombre de participants au colloque international consacré au bien.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP
Participations aux colloques (frais)	20 000 € sur 3 ans
Organisation du colloque	50 000 €

Associer le réseau scientifique à la gestion du bien et à la diffusion des savoirs

Référence plan de gestion

- ▶ Maximiser le rayonnement international du bien en encourageant la recherche scientifique
- ▶ Maintenir actif le réseau scientifique. Valoriser et encourager les travaux de recherche

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Mission patrimoine mondial / cellule de suivi / PRES

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil Régional d'Auvergne
- ▶ Chercheurs et experts nationaux et étrangers.
- ▶ État

Constats :

L'élaboration du dossier de candidature à l'inscription de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne a permis de développer des liens étroits avec les chercheurs présents au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur "Clermont Université". Ce partenariat s'est traduit par une convention dédiée à la constitution de la candidature, la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire, la mobilisation d'étudiants sur certains volets du projet.

Objectifs :

- ▶ Maintenir le partenariat entre les acteurs publics et les universitaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion ;
- ▶ Disposer d'une expertise scientifique dans le suivi de l'intégrité du bien, l'aide à la décision et la constitution des outils de communication et de sensibilisation.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Reconstituer la convention scientifique conclue lors de l'élaboration du dossier de candidature ;
- ▶ Dans le schéma de gouvernance, intégrer un groupe de travail scientifique, force de proposition pour le comité technique ;
- ▶ Saisir ce groupe de travail en sa qualité d'expert sur les projets pédagogiques et culturels en lien avec le bien (voir les fiches III.1.b.1, page 137 et III.1.c.1, page 139) ainsi que sur des projets d'aménagement (voir les fiches II.1.b.1 page 97, II.1.b.2 page 99 ; II.1.d.3 page 107) ;
- ▶ Contribuer au suivi et à l'évaluation des actions engagées ;
- ▶ Coordonner la production de connaissances concernant le site, sa géologie, ses paysages, ses modalités de gestion et de gouvernance.

Mode d'évaluation

- ▶ Signature d'une nouvelle convention 2013 - 2016 ;
- ▶ Nombre d'universitaires associés au groupe de travail scientifique ;
- ▶ Nombre de réunions et participation effective.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP

Soutenir les travaux scientifiques en lien avec le bien et sa gestion

Référence plan de gestion

- ▶ Maximiser le rayonnement international du bien en encourageant la recherche scientifique
- ▶ Maintenir actif le réseau scientifique. Valoriser et encourager les travaux de recherche

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme / PRES

Réalisation : Mission patrimoine mondial / Cellule de suivi

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Conseil régional d'Auvergne
- ▶ État

Constats :

Source d'expériences et de recherches depuis de nombreux siècles, la Chaîne des Puys et la faille de Limagne n'en restent pas moins un champ de recherche toujours privilégié en raison de leur accessibilité et de la fraîcheur de leurs structures.

Objectif :

- ▶ Développer le champ des connaissances mondiales en volcanologie et géologie comme les méthodes d'expérimentation en prenant pour sujet et terrain la Chaîne des Puys et la faille de Limagne.

Description de l'action

Sur l'ensemble du bien et de la zone tampon :

- ▶ Accompagner le réseau scientifique dans son programme de recherches ;
- ▶ Répondre aux sollicitations de participation à des travaux de terrains ;
- ▶ Publier auprès du grand public les résultats de ces différents travaux (voir la fiche III.2.a.1, page 141) ;
- ▶ Rendre compte de ces travaux dans le cadre de conférences et de colloques (voir la fiche III.2.a.1, page 141) ;
- ▶ Apporter un soutien logistique et financier à ces différents travaux (bourses, soutien à des thèses...).

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de projets soutenus ;
- ▶ Nombre de publications et de recherches initiés sur le bien.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Animation	0.25 ETP
Subventions de recherche	En fonction des projets

Coopération internationale Échanges de savoirs et savoir-faire

Référence plan de gestion

- ▶ Maximiser le rayonnement international du bien en encourageant la recherche scientifique
- ▶ Maintenir actif le réseau scientifique. Valoriser et encourager les travaux de recherche

Objectif lié à la valeur universelle exceptionnelle :

- ▶ Faire vivre ce haut-lieu scientifique et pédagogique

Pilotage : Conseil général du Puy-de-Dôme

Réalisation : Mission patrimoine mondial / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Conseil Régional d'Auvergne / PRES

Partenariats techniques ou institutionnels :

- ▶ Vulcania
- ▶ CPIE du Velay

Constats :

Des échanges et des coopérations ont eu lieu ces dernières années, initiés par différentes institutions locales avec le Japon (Mont Fuji), l'Espagne (la Garrotxa), le Maroc (région volcanique au Sud d'Ifrane), Madagascar et la Chine (Wudalianchi). Le centre du patrimoine mondial encourage au développement de relations entre pays du nord et ceux du sud dans le cadre notamment d'aides à la recherche et l'échange de savoir-faire en matière de gestion.

Objectifs :

- ▶ Développement des connaissances et échanges d'expériences en matière scientifique et de gestion ;
- ▶ Valoriser les savoirs et savoir faire développés sur le bien auprès de sites similaires ;
- ▶ Expérimenter des savoir-faire et bonnes pratiques développés dans la gestion d'autres sites.

Description de l'action

- ▶ Développer les échanges avec d'autres sites volcaniques et tectoniques en termes de connaissances et de pratiques de gestion ;
- ▶ Évaluer leurs besoins et leurs apports en vue de l'élaboration de conventions de coopération ;
- ▶ Mettre en place des échanges politiques, scientifiques ou techniques.

Mode d'évaluation

- ▶ Nombre de conventions de coopération conclues ;
- ▶ Nombre de déplacements d'équipes scientifiques et techniques ;
- ▶ Nombre de projets accompagnés et outils d'échanges de savoir-faire créés.

Coûts

Nature des dépenses	Montant
Accompagnement	0.25 ETP
Échanges (frais afférents)	En fonction des projets
Subventions de projets de coopération	En fonction des projets